

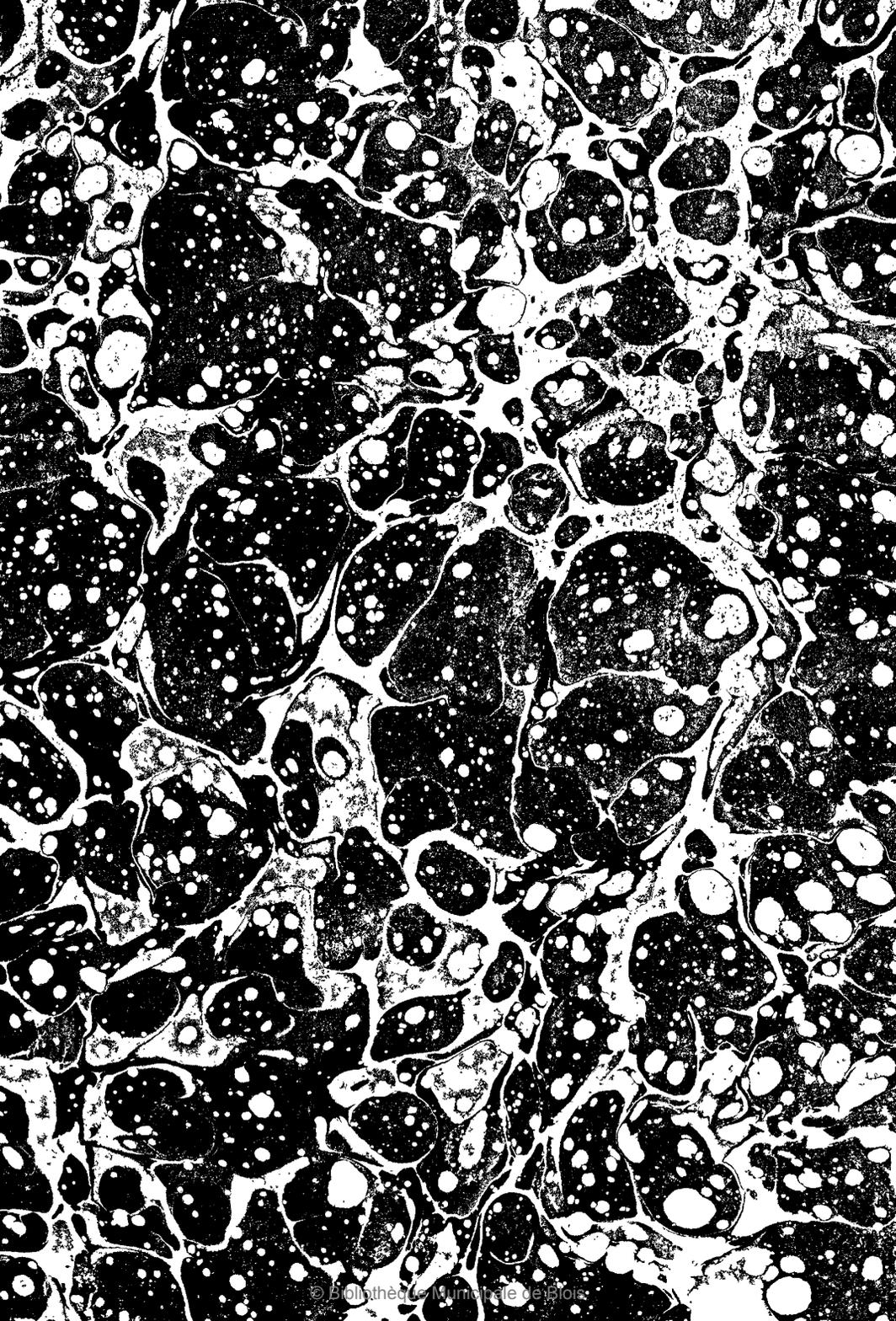
Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

Copyright - © Bibliothèques Virtuelles Humanistes





I
410

TRAICTE
CONTENANT

LES SECRETS DV PREMIER

LIVRE SVR L'ESPEE SEVLE, MERE DE

toutes armes, Qui sont espée dague, cappe, targue,

bouclier, rondelle, l'espée deux mains & les deux

espées, avec ses pourtraictures, ayans les armes

au poing pour se deffendre & offencer à vn

mesme temps des coups qu'on peut tirer,

tant en assaillant qu'en deffendant, fort

vtile & profitable pour adextrer la

nobleffe, & suposts de Mars:

redigé par art, ordre

& pratique.

*Composé par Henry de Saint Didier Gentil-
homme Prouençal.*

DEDIE A LA MAIESTE DV ROY

TRESCHRESTIEN CHARLES NEVFIESME



A PARIS,

Imprimé par Jean Mettayer, & Matthurin Challenge,

& se vend chez Jean Dalier, sur le pont Saint

Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,

1573.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



EPISTRE AV ROY.

SIRE, Je ne m'amuseray à vous descrire combien sont à louer ceux qui taschans (comme l'on dit) ayder voire parfaire la nature, ont reduit les choses confuses en ordres, & de telle sorte que ce que de primeface sembloit rude, malaisé, & inaccessible, a esté par eux rendu aisé, traittable, & facile à aborder: veu mesmement que le seul mal qui prouient de la confusion & desordre des choses: Et entre autres de celles qui sont propres aux Gentils-hommes les rendent assez recommandables. Parquoy tourneray ailleurs ma plume à vous remonstrer, que pour restaurer vne bataille qui est en derroute, & la remettre en son pristin ordre: Il est besoin à vn chef auoir deux choses bien familiares. Assauoir le iugement, pour gagner le temps & le lieu; où, & quand il faut arrester les rancs rompus: & par vne fainte cargue amuser les ennemis, pendant que le reste des troupes se rassemble & reserre. Lequel iugement ne se peut acquerir, voire la raison d'iceluy ne se peut croire sans le second point que ie dy au chef estre fort necessaire, qui est l'experience des choses: de laquelle naist le iugemēt susdit (SIRE) quiconque veut remettre quelque art ou doctrine en son ordre, ou la tirer de

A ij

la cōfusiō, de peur qu'en fin elle ne se gaste: Il est requis qu'il soit fourny de iugemēt, nay de l'experience veuē par l'exercice dudit art, ce que ie ne dy sans cause: car ayant fait seruire au faict des armes, tant à voz ayeux, comme aussi à vostre Maiesté, par l'espace de vingtcing ans en Piedmont & ailleurs: Le me puis iustement attribuer auoir usé ma vie à l'experience desdites armes: tellement qu'une si longue preuue peut auoir en moy engendré quelque perfection de l'art & pratique d'icelles: De sorte que voyant combien confusément, & avec mauuais ordre elles ont esté & sont pour le iourd'huy par tout le monde monstrées, & pratiquées: Ay en mon cerueau figuré quelque patron ou idée, suiuant laquelle cōme exemplaire, le me fay fort que l'ordre en sera non seulement bon, ains l'art qui y consiste sera du tout restauré, & atteindra plus pres sa perfection, lequel i'ay par longs iours, tant à cause de mon impuissance & extreme pauureté (ennemie des bons esprits) comme aussi pour estre empesché à vostre seruire, tenu caché & enseuely parmi mes papiers en mon cabinet, ou les Muses apres les efforts martiaux m'ont fait, & espere que me feront cōpaignie: mais maintenant le desir que i'ay de vous faire treshumble & tresagreable seruire: loinct le zelle que toute ma vie i'ay eu aux armes, & à ceux qui les aiment, & qui en font profession, n'ont peu permettre, qu'en ce temps (ou Mars nous donne quelque relasche) ie ne me sois enhardy presenter à vostre Maiesté, chose non digne d'un tel & si grand Monarque: mais fort propre pour l'exercice d'un cōmun pere, tant des armes que de paix, scauoir, un traitté

sur l'espée seule, mere de toutes armes, que j'ay composé
 suivant mon petit iugement, dans lequel sont contenus six
 poinçts, par cy apres declarez, avec un ordre, non encores
 iamais vusité, & la preuue d'iceluy, tant par raison que par
 effait attaché au bout. Voyla (SIRE) que contiendra, à
 present ce petit œuure, qui est comme un sommaire ou re-
 cueil du premier liure que j'ay encores par deuers moy. Par-
 quoy si vostre Maiesié prent quelque goust à cestuy cy, Dieu
 me donnant la grace de viure, j'espère par le moyen de vo-
 stre dite Maiesié en mettre par cy apres d'autres en lumiere,
 Dont cestuy (qui est le premier & principal pour adextrer
 la noblesse) j'ay pensé digne de vous, qui estes le protecteur,
 & soustien des armes, desquelles il traite, vous suppliant
 plus que treshumblemēt, là & quand il seroit reputé autre
 vous plaise prendre mon ardente affection, laquelle de long
 temps a esté dediée à vous offrir treshumble, & tresagrea-
 ble seruice, en payement m'employant à quelque chose, qui
 concerne iceluy, & ie me tiendray plus que tresheureux a-
 uec perpetuelle occasion & volonté, plus que grande de
 prier le souuerain Recteur de l'uniuers vous donner tref-
 longue, & tresheureuse vie. Et pour borne de vostre Em-
 pire la seule Mer Occéane.

Vostre treshumble, & obeïssant
 seruiteur, Henry de S. Didier,
 Gentilhomme Prouençał.

A ij

*S'ensuiuent les secrets de ceste espée seule, & de toutes
les autres armes qui en dependent, pour lesquels
entendre, & sur tout mieux executer, six
poincts sont requis.*

LE premier est combien de desmarches il y a en tout l'art
desdites armes, & eslire la meilleure, & en donner raison.

Le second, combien de gardes, & situations y a ausdites ar-
mes & eslire la meilleure, & par quelle raison.

Le troisieme, de cōbien de coups l'ennemy aggresseur peut
offencer le deffendeur & en donner pareille raison.

Le quatriesme, en combien de lieux propres se peuent a-
dapter lesdits coups sur la personne, tant en assaillant, qu'en
deffendant.

Le cinquiesme, sçauoir, à tous ceux qui sont, ou seront, cy
apres profession de monstrer audites armes : soy deffendre &
offencer à vn mesme temps de quelque coup ou coups qu'on
peut tirer, & par ainsi s'ils ne les sçauent comment les pour-
ront ils monstrer à leurs disciples.

Par le sixiesme poinct, qui est le dernier on verra vn grand
secret, qui est de iuger du coup que l'assaillant peut tirer sur le
deffendeur: & en fera donné raison.

Quand au premier poinct, c'est à sçauoir combien il y a de
desmarches: Je respond qu'il n'y en que deux, par ce que nous
n'auons que deux pieds.

Les aucuns se tiennent sur le pied droict, les autres sur le
pied gauche: toutesfois en donnent bien peu de raisons, soy
tenant sur l'vne ou sur l'autre desmarche. Mais pour estre bien
asseuré: quand il est besoing de mettre l'espée au poing, faut
sçauoir laquelle desdites deux desmarches, est la meilleure, &
la plus certaine, & superlatiue: & en icelle comme dit est se faut
tenir pour executer ledit art.

Quant à moy ie soustiens avec l'esperience & preuue, la des-
marche qui se faict, soy tenant sur le pied gauche, pour la pre-

miere foys, en mettant l'espee au poing, est la plus certaine & meilleure, tant pour l'assaillant que pour le deffendant: Com-
 bien que peu de noz encestres demōstrateurs s'y tiennent, &
 foy y tenant, tant sur l'vn que sur l'autre, en donnent bien peu
 de raison. A ceste cause ie concludray qu'il n'y a que deux des-
 marches en tout l'art, pour bien commencer iceluy.

Et pour bien suiure les doctes, & les imiter, faut de deux
 choses bonnes choisir la meilleure, & de deux mauuaises, eui-
 ter les deux, si faire se peut, sinon la pire, & en ce faisant, ie con-
 seille à tous lefdits suppots, de prendre la meilleure desdites
 deux desmarches, qui est celle qu'on se tient sur le pied gauche
 pour la premiere fois, en mettant les armes au poing, faisant vn
 desdits trois desgainements.

*Sensuiuent cy apres les declarations & raisons
 desdits six poinets.*

LA raison du premier est, qu'il n'y a que deux desmarches,
 l'vne se fait sur le pied droict, & l'autre sur le pied gauche.

Quant à moy ie dy foy tenant sur le pied gauche, est le meil-
 leur, par ce que y estant on a liberté de prendre plus de temps,
 & grande course, que sur la desmarche du pied droict: & par
 consequent de bien assaillir, & de beaucoup mieux se des-
 fendre, comme se verra cy apres à l'ordre des coups.

Voyla la raison pourquoy la desmarche qu'on fait sus ledit
 pied gauche, est meilleure que celle dudit pied droict.

La seconde est, sçauoir combien de gardes, & situations il
 y a ausdites armes, le dis qu'il n'y a que trois gardes, & trois
 assituations principales.

La premiere est la basse, assituant la pointe à la braye.

La seconde est la moyenne, assituât la pointe de l'espee droit
 à l'œil gauche.

La troisieme est la haute, assituant la pointe de l'espee au
 visage, venant dault embas.

Les aucuns demonstérateurs, quand ils definissent lefdites

gardes, accommencent à la haute. Quant à moy, ie commence à la basse, attendu que toutes choses se commencent aux fondements : comme pour exemple, les gens doctes ne commencent à montrer les sciences aux hautes, ne les maçons quand ils viennent à commencer à baslir les maisons, ne commencent pas à la tuille, ains au fondement. Et par ainsi ie commence à la basse, qui est le fondement qu'on doit bien garder.

Bien est vray, que de ceste garde basse, sen peut engendrer deux autres basses, l'une est sur le costé droit, l'autre sur le costé gauche.

Celle qui se fait sur le costé droit, elle se fait laissant la nature & propriété de leurditte mere, & participer sur le costé droit.

Celle qui se fait sur le costé gauche, elle se fait aussi laissant la nature, & estre de saditte mere, & participer du costé gauche. Cesdites deux gardes engendrées de ladite basse, elles se font bien souuent pour attirer quelque coup des ignorans, qui fera vn maindroict, ou vn estoc haut : car autre coup on ne peut, sur lesquels facilement on peut attraper & toucher l'ennemy assaillant qui sera estourdy, & ne considerera l'accident qui peut venir, estant sur seldittes deux gardes faintes : mais la garde basse leur mere est la plus certaine : De sorte qu'il n'y a que trois gardes, comme dit est.

Le troisieme point est, qu'il faut scauoir de combien de coups l'ennemy assaillant peut offencer le deffendant.

Quant à moy, ie dy que l'assaillant & deffendant ne se peuvent offencer que de trois coups. Qui sont,

Maindroict,

Renuers,

Estoc.

Bien est vray qu'ils se peuuent multiplier en six lieux propres sur le corps humain, qui faut bien garder, tout ainsi qu'un bon ioueur de paulme, faut qu'il garde bien L'es, que lesteu de partie aduerse ne le touche. Aussi faut il qu'un bon tireur d'armes garde bien qu'un desdits trois coups ne touchent aux six lieux

lieux ausquels se peuent adapter comme dit est, dont se ver-
ront cy apres.

Faut noter que les armes, & la paulme sont cousins
germains, & qui scaura bien iouer à la paulme, faci-
lement & tost scaura bien tirer des armes.

Le quatriesme poinct est, que l'assaillant & deffendant ne se
peuent offencer que desdicts trois coups: bien est vray qu'ils
se peuent multiplier, & adapter comme auons promis si des-
sus en six lieux propres sus la personne, soit en assaillant, ou en
deffendant, & qui scaura le moyen de foy deffendre, & offen-
cer à vn mesme temps, comme ce peult, desdicts trois coups,
qui sont cy dessus & seront si apres definis, estant multipliez
il en scaura cent.

Senfuiuent les noms desdits six lieux propres, ou fault, &
se peuent tirer les susdicts trois coups, c'est à dire,

Maindroict

Renuers

Estoc.

Le premier coup & lieu, est vn maindroict, de bas au iarret
gauche du deffendant.

Le second coup & lieu, est vn renuers, de bas au iarret droict
du deffendeur, s'il est droictié, & s'il est gauché, se fera au iar-
ret gauche.

Le troisieme lieu, ledict maindroict est multiplié vne fois
d'hault sur le costé gauche du deffendant.

Le quatriesme lieu est vn renuers d'hault sur l'espaule droi-
cte du deffendant, estans multiplié vne fois.

Le cinquiesme lieu, est le tetin gauche, auquel le Lieutenét as-
saillat tirera vn estoc au Preuost, qui est ledict troisieme coup.

Le sixiesme & dernier lieu, est le tetin droict dudit Preuost;
auquel le Lieutenant tirera vn estoc, qui est ledict troisieme
coup, estant multiplié vne fois comme ledict Maindroict, &
Renuers.

Fin desdicts six lieux, qui est aussi la fin du
quatriesme poinct.

B

Le cinquiesme est, qu'il fault sçauoir soy deffendre & offenser à vn mesme temps desdits trois coups, adaptez & tirez aux susdits lieux, tant en assaillant qu'en deffendant obseruât bien le temps qui est requis. Dont le tout sera cy apres monstré & déclaré au long à l'instruction de ceste espée seule.

Le sixiesme & dernier poinct est vn des bons qui soit requis de sçauoir en tout l'art, qui est iuger du coup qui se peut tirer, tant en assaillant qu'en deffendant, car le iugeant facilement on y trouuera son remede, autrement nō. Et pour ce faire faut regarder la pointe de l'espée, & ne la perdre iamais de veuë, & en ce faisant, facilement on iugera du coup, le iugeant on trouuera moyen de soy deffendre & offencer, comme i'ay promis à vn mesme temps.

La raison pour iuger d'vn desdits coups est, que l'exterieur qui est ladite pointe de l'espée, se conduit & meine par l'interieur, qui est la volonté, & ne scauroit la pointe de l'espée, qui est l'exterieur, estre si habile que la veuë, & par consequent la veuë fait iuger du coup, & gagner le temps. La veuë & le tēps gagnées peuuent succeder & prealler ledit exterieur, qui est l'vn desdits coups que le Lieutenant peut tirer sur le Preuost deffendant, & par là on peut trouuer son remede.

*Voicy la fin & declaration du sixiesme & dernier
poinct, qui est necessaire de sçauoir à tous, pour
l'intelligence de ceste arme, & de toutes les
autres qui sont du mesme subiet.*

SVyant les dessusdits six poincts, vn nommé Fabricé & Iule, me vindrent vne fois voir, avec quelques vns de leur pais, par ce qu'ils auoient ouy parler de moy, & leur auoit on dit que ie composois vn liure, sus les armes, & que ie l'auois dedié au Roy. Eux cupides & volontaires, de sçauoir encores plus ausdites armes, qu'ils ne sçauoient, me prierent de leur monstrer ledit liure, ce que ie leur

fis refus, (iufques à ce que ladite Maiefté l'eust veu) & alors voyant leurs volontez bonnes, & qui n'estoient venus à moy pour eux iacter, ains pour tafcher à voir le cõtenu dudit liure, cela m'ẽsmeut de discourir avecques eux de quelques poinçts contenuz aufdites armes, & leurs fis certaines interrogations, qu'on pourra voir cy apres, avec leurs responses, par lesquelles on pourra facilement iuger, qui touche mieux au but de la vraye definition, & demonsturation desdites armes.

Et alors ie me viens ataquier premierement audit Fabrice, & luy dis Seigneur Fabrice, auant que tirer à present avec vous, ny avec autre aufdites armes, ie veulx sçauoir de cõbien de coups l'ennemy assaillant peut offencer le deffendant: Et pourtant, de grace vous prie, le moy dire.

Et alors respondit ledit Fabrice & dit, de plusieurs bottes, bottes en Napollitain, vaut autât à dire, que coups en François. Et encores oyant ledit Autheur ceste response proferée par ledit Fabrice, estre infinie & incertaine. Respondit encore ledit Fabrice, & dist seigneur pourquoy diçtes vous que ma response est impertinente.

Respond ledit de saint Didier, & dit que toute response infinie n'a point de certitude, à ceste cause ladite response qu'a ledit Fabrice respondu de plusieurs bottes est impertinente.

Et alors ledit Fabrice voyant que ie remuois la teste, signifiant par là qu'il ne m'auoit respondu pertinemẽt. Va ledit Fabrice vn petit reprendre ses esprits, & fait autre response, & dit que de cinq bottes l'ennemy assaillant pouuoit offencer le deffendant: Et encores ie luy dis definissez les, & à ceste heure il dit d'vn,

Maindrette,
Renuerfe,
Fendante,
Estoccade,
Imbronccade.

Et oyant ceste response proferée par ledit Fabrice, quand il dit cy dessus de cinq Bottes.

B ij

Alors ledit Autheur, sans bien peu d'interualle luy respondit, & dit, que telles respōses contenoïēt deux chefs, par lesquels il auoit mal respondu, attendu qu'il y a vne response qui est plurielle, & l'autre singuliere, la plurielle ne vaut rien, la raison est cy dessus donnée, la singuliere qui est quand il a dit cy dessus de cinq bottes n'est aussi pertinente: La raison par ce que il en y a trop, & par ainsi en faut oster.

Voyant ce, ledit Fabrice, que ie dits qu'il falloit oster quelques coups desdites bottes, me repliqua pour scauoir de moy la vraye definition & secret, & me dit, Seigneur de S. Didier, pourquoy auez vous dit que les responses, que ie dy cy dessus, de plusieurs, & de cinq bottes n'estoïēt par moy bien ne deüement respondues?

Respond derechef ledit Autheur, & dit que veritablement telles susdites responses ne valloient rien, aumoins la plurielle, comme a esté desiny cy dessus, & sera monstřé cy apres, comme par exemple.

Si on disoit & interrogoit vn maistre de camp, & on luy demandaſt de combien d'aduenuës l'ennemy peut venir sur vn camp, & qu'il respondit de plusieurs: Ie dy que telle response seroit incertaine, & par consequent n'est pertinente, attendu que quand on fait telles susdittes interrogations à vn maistre de camp ou autres, tels doiuent estre certains de leurs responses: autrement ne sont dignes de regir ne gouverner vn camp, ne republicues, attēdu qu'il faut estre certain de combien d'aduenuës l'ennemy peut venir sur vn camp, à celle fin qu'on y puisse mettre autant de centinelles, pour la conseruation & garde d'iceluy.

Et pour respondre & conclurre, à ce que dessus est dit: nous auons autant de besoin de scauoir de combien de coups l'ennemy nous peut offenser, pour scauoir à iceux remedier & defendre nostre corps & honneur, cōme vn Maistre de camp qui a vn camp de cent ou cinquante mille hommes: car c'est nostre interest particulier: Quant à moy ie dis avec les doctes, que ce qui ce peut faire avec peu, est meilleur que ce qui ce fait

avec beaucoup. A ceste cause i'osteray deux desdites cinq bottes que tient ledit Fabrice : par ce que ie les dy estre superflus, qui sont Fendant, & Imbronccade, & n'en demeurera plus que trois, qui sont cy dessus par moy definis, & seront cy apres.

Sensuit la declaration & raison cy apres, pourquoy ledit Autheur oste ledit Fendant, contre l'opinion desdits Fabrice & Iulle, & plusieurs autres, ce neantmoins de tout temps les ont mis & mettent au ranc desdits coups.

LA raison pourquoy i'oste premierement ledit Fendant est, par ce qu'il ne se peut faire proprement : car tout Fendant qui est propre faut qu'il tienne, & ne laisse le sommet & meillieu de la chose qu'on veut fendre.

Or est il que ie ne sache homme, tant soit il exercé en toutes sciences ou arts, qu'ayant vne espée au poing, coustellats, ou autres armes à ce propres à fendre, que quelque coup qu'il puisse faire, ne participe ou d'un costé ou d'autre, laissant le meillieu. Et pourtât si tel coup tiré participe du costé droict, n'est Fendant, ains Maindroict, & s'il tient plus du costé gauche, n'est aussi Fendant, mais sera vn Renuers.

Voyla la raison pourquoy ledit Fendant est osté par ledit Autheur : du nombre desdites cinq bottes que tient le fust dit Fabrice, & n'en demourera plus que quatre.

Cy apres est aussi déclaré pourquoy ledit autheur oste la dite Imbronccade du nombre desdites cinq bottes,

LA raison, par ce qu'Estocade & Imbrôccade, c'est tout vn, comme verius verd, & verd verius, c'est aussi tout vn. Car en demâdant l'un ou l'autre, on ne vous apportera iamais que

le mesme Aussi vne Estoccade, & vne Imbronccade, c'est vne mesme chose, attendu que cest tousiours la pointe qui fait la faction. Et par ainsi ostant comme dit est, le Fendant & imbronccade, n'en demoureront plus que lesdits trois coups qui sont cy dessus declarez audit troisieme point.

*Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de
scauoir & entendre à un chacun, qui veut
estre adroit ausdites armes.*

POUR bien donner entendre lesdites armes, & discourir de l'art, ordre & pratique d'icelle, il a fallu feindre trois personages: Le premier c'est l'Auther, Le second le Lieutenant, Le troisieme le Preuost.

Par l'Auther sera descrit cy apres tout l'ordre que doit tenir ledit Lieutenant & Preuost en l'art de ceste espee seule, laquelle s'ensuit cy apres, & le commencement d'icelle

FIN.



AV ROY.

PAR ESTIENNE DE LA
GVETTE GENTIL-HOMME.



*S*IRE, il est tout certain que les hommes
sont faits
Et créés de nature ignares imparfaits,
Grosiers d'entendement & terrestres
d'essence,

*Et que premierement ils n'auoient cognoissance,
Comme nous au iourd'huy de tant d'arts merueilleux
Vsagez par le monde. Ains lourds & sommeilleux,
Et poussez seulement d'un instinct de nature,
Barbares n'auoient soing que de la nourriture,
D'eux & de leurs enfans n'ayans autres maisons,
Sinon les champs herbus, ou selon les saisons,
Ores les fraix seiour des autres cois & ores.
L'abry d'un chesne espars ne faisant souldre encores.
En vigueur cest esprit ceste essence de feu
Qui hault reside au chef, mais le temps peu a peu.
Leurs desillant des yeux les paupieres reclofes,
Leur fist premierement admirer maintes choses,
En la terre & au ciel, & penser de plus pres
A leurs commoditez leurs suscitant expres*

*Ie ne scay quel desir, ie ne scay quelle enuie,
De changer de façons & mener autre vie.*

*Si qu'esueillé d'esprit & plus escort en fin
Il planta de la vigne, & en cueillit du vin,
Il semença les champs, il creusa bas la terre,
Et par force en tira les metaux & la pierre,
Dont il flanqua des murs, & bastit des maisons:
Les bestes il dompta, & des molles toisons,
Des ouailles reuestu d'un long fer imployable
Se fist & affina vne espee effroyable.*

*Et proieçant encor' ie ne scay quoy plus hault
Il aïsla ses esprits, & volant de plein fault,
Iusques au plus haut des cieux ayant sur ordonnees,
Aux courses du soleil, les courses des annees:
Des siecles & des iours soigneux y a cherché
Le tresor de science aux hommes tant caché.*

*Or mon Roy le plus grand, qui regnes sous les poles
Ie ne scay quel aspect de signes maleuoles,
Ie ne scay quel malheur quel astre defastreux,
Influoit aux Gaullois ce sort malencontreux
Et rendoit tant d'esprits n'aguere en vostre France
Assoupits & voillez d'une sotte ignorance,
Que peu lon en trouuoit qui ressentans en eux
Vn desir qui plus hault abhorrant desdaigneux,
D'un vulgaire ignorant l'opinion peu caulte
Entreprist hardiment quelque chose plus haute,
Et digne de son nom, mais depuis que Francoïis,
Vostre ayeul genereux, pere des ars, aincois*

Des

Des armes & des ars, & Henry vostre pere
 Ce magnanime preux & Francois vostre frere.
 Et vous mon Prince & Roy dont l'illustre grandeur
 Cause & promet encor en la France tant d'heur
 Et voz freres aussi ces grands Princes nasquistes
 Lors ce commun malheur tellement vous vainquistes
 Par voz perfectionz ayans des dons des cieuz
 Tout le meilleur en vous & comme demy dieuz
 Des astres malueillans diuertit l'influence
 Que depuis le haut ciel produit en abondance
 Non plus des lourds esprits auortez imparfaits
 Mais nobles, & heureux, vifs, diuins, & parfaits.

Tant vous eustes pouuoir de commander aux signes
 Car comme vn moule vis de quelques Roys insignes
 Applicqué sur la cire y graue son portrait
 Ainsi de voz esprits le moule diuin fait
 Et forme dans les cieuz en tant d'esprits imprime
 Le portrait de vertu, & la marque sublime
 De voz heurs naturels, comme doiüans aux cieuz
 Inuiolable loy, de faire à qui mieux mieux
 Que noz esprits enclins iadis en choses basses
 Ensuient de plus pres le parfait de voz graces.

Car si comme il appert, en France on ne voit plus
 Tant despritZ lourds, pesantZ & reclus
 Sans plus aux sens communs: ains par experiences
 Cognoissent les secrets de mille arts & sciences
 Ne ceddans plus d'effaiët comme iadis si plains,
 D'ignorance & bestise aux arabes Romains,

C

Egiptiens ou Grecs, & si ores plus qu'onques
 L'honneur & la vertu en manieres quelconques
 Y florit estimé, cest mon Roy mon seigneur
 Cest la felicité cest le diuin bon heur

Que vous & vostre race, heureuse d'influances
 Et de vertu fatale, auez en voz naissances
 Transmis du Ciel au monde, or entre tant de ceux
 Qu'en voz celebres noms, les fauorables cieux
 Ont enuoyé ca bas pour faire à la patrie
 Par quelques arts inuentez cognoistre l'industrie
 Et grand viuacité de leurs diuins espris

Sire, vn de saint Didier seul emporte le pris
 Surpassant en honneur, en vertu & en gloire,
 Tous & tant d'inuenteurs dont on face memoire
 D'autant que son bel art qui cogneu ne fut oncq.
 Est bien plus excellent que les autres ne sont.

Par armes les grandeurs des Roys sont maintenues
 Les honneurs deffendus, les dames soustenues
 Par armes l'on acquiert, l'on garde liberté
 Par armes chacun vit en repos & seurté
 Par armes en tous lieux on voit punir le vice
 On voit garder les loix, & maintenir iustice
 Et florir les citez, & regnes comme estans.
 Necessaires par tout à chacun en tout temps.

Or ce de saint Didier, mon bon Roy & Prince
 Est seul & le premier, qui en vostre prouince,
 Voire de tout le monde a esté du dieu Mars
 Ravi iusques és cieux pour apprendre ses ars.

Le maniemēt d'espée & l'adresse des armes
 Qui faict tant redoubter aux combats les gendarmes
 Pour les communiquer à vous premierement
 Qui de telles vertus estes seul l'ornement
 Puis s'ainsi le permet vostre alteſſe sacrée
 A chacun voz ſubieſts qui l'ont tant ignorée
 Ignoré iuſques icy vrayement a eſté
 Sauf le meilleur auis de vostre Maieſté.
 Des armes le bel art: car d'aucun tel pratique
 Tel ordre tels progrêts, ny telle theorique,
 (Pour en vn meſme temps deffendre & offencer
 Vn superbe aggreſſeur qui ſe viendra lancer
 Furieux de ſur nous) ne fut onc entendue
 Comme de ſainct Didier, Sire, la pretendue.
 Monſtrer en ce liuret ou de faict tant ſoit grand,
 Le ſecret incogneu des armes il comprend.
 Le redigeant par art, non comme tant d'ignares
 Comme vn tas de montreux ignorans & barbares
 L'ont traicté iuſqu'icy (qui monſtrant ſeulement
 A parer aux coups vains ou ruer follement
 Sans art ſus l'aduerſaire vn coup à l'auenture
 Qu'à nous offencer luy donnaſt ouuerture)
 D'vne faulce doctrine abuſent ainſi ceux
 Qui ont deſir d'apprendre & courent apres eux
 Et de faict mō grand Roy ne voit on pas maints hōmes
 Maints diſpos courageux & adroiſts gentilshommes.
 Qui ſeront de long-temps enſignez d'aucuns foulds
 Auec quelques apparence & ombre de beaux coups.

Rencontrer vn lourdaunt qui leur saillant grand erre,
 D'un vieux malchus rouillé les rura bas par terre.
 Demeurant par ainsi vn homme de cueur hault
 Honteusement vaincu par vn simple rustault
 Faute mon ieune Roy d'auoir experience
 Des secrets liberaux de la belle science
 Que comme (vn prophete) vollant entre les dieux,
 Ce saint Didier a pris du saint thresor des cieux
 Non que pour l'exalter ie ueille tant medire,
 De tant d'autres qu'on voit que i ose hardiment dire.
 Qu'aucun d'entre eux n'ayt eu quelque dexterité
 De faire avec l'espée vn tour d'habilité,
 Car comme par les champs les mignardes auettes,
 Tirant ie ne scay quoy des petites fleurettes,
 Avec vne liqueur qui leur coule du Ciel
 En forment par rayons leur doux suauie miel,
 Ainsi ce saint Didier recueillant de l'adresse
 Des ruses de iadis, & de quelque allegresse
 Du moderne estrangier ou nature a fait
 Avec son scauoir propre vn ouurage parfait:
 Que le destin fatal ni les vents ni la foudre
 Ni tout semblable effort ne pourront mettre en pouldre,
 S'il peut estre agreable à vostre Maiesté.
 Mais que iamais si bien Escrimeur ayt traicté
 Comme on doit seurement à l'ennemy se ioindre
 Qu'aucun de tout le monde ayt peu iamais atteindre
 Ceste perfection, Sire, il ne fust iamais
 Si non de cestuy seul & pource desormais

Vostre France à bon droict se pourra vanter d'estre,
 Sur toute autre prouince aux armes plus adextre,
 Et vous mon puissant Roy de Dieu tant fauory,
 Le seul Prince soubz qui ils auront tant flory
 Et qui mieux en aurez, outre vostre iustice
 Entretenu sur tous le tant noble exercice.
 Heureux certes de voir vostre accompli bon-heur
 S'acroistre du renom, encor de cet honneur.

Soit donc Prince treshault vostre grandeur contente,
 Que vostre humble subiect de saint Didier presente
 A vostre Maiesté & hault nom cilial
 Ce petit don d'esprit qu'avec tant de travail
 Tant de soin & labour, il a pour satisfaire
 Au desir qu'il auoit tousiours de vous complaire
 Ourdi & compassé, qu'il le vous rend parfait.

Et vous noble de sang qui n'avez à souhait
 Sinon de conseruer en bon heur vostre prince,
 Feaulx l'accompaignans par tout en sa prouince
 Faiçtes en le priant qu'il soit de luy permis,
 Que ce rare tresor en lumiere soit mis
 Et là vous instruez pour vostre Roy deffendre
 S'un iour l'on le vouloit à l'impourueu surprendre
 Lors qu'armez ne seriez contre ses apostez
 Sinon de glaiues longs pendans à voz costez.

Cependant mon grand Roy receuez ie vous prie,
 Ce discours de mes vers qu'humble ie vous dedie:
 Ensemble ce present, present digne de vous
 Pour le subiect qu'il traicte & necessaire à tous.

τελος.

c iij



SONNET A L'AVTHEVR,

PAR MONSIEVR DE L'AIGLE,
AMOUR OV MORT.

SAinct Didier ie voy ia au flair de ton beau liure
Cest amas desolé de Cheualiers vaincus
Dont le flâme outr'ouuert, dont les forces escus
Font dedans noz Romains, leur honte à iamais viure
Ie le vois (dis-ie) ia charmé tout & tout yure
Du fumet de ton nom drillant en tes vertus
Là bas deffous la lame en mil cris aigus
Importuner Pluton d'encor sa haute riuere.
Pluton (ce disent ils) tu scais que nostre mort
Ne consiste pas tant à nous veoir en ce bort
Qu'auoir noz fiers vainqueurs bauer nostre conqueste
Or si d'un Sainct Didier nous estions faconnez
Nous nous tiendrions bien seur de leur rōpre la teste,
Et de vainqueurs passer en vainqueurs couronnez.



SONNET PAR IACQUES
 Brocher Metamatesien, de Pertuis en Prouence
 à l'Authheur.


 Eluy qui foudroyant par la plaine campagne
 Moysonne l'ennemy qui gisant à l'enuers
 Comme un pin esbranché, a ces costes ouuers
 Par le fer retrampé au sang ou il se baigne
 Celuy dis-ie que l'heur de la guerre accompaigne
 Par feu, par fer, par sang, se rend digne des vers
 Que la Muse bastit pour en ces uniuers
 Auoir ce que l'honneur sur la mort mesme gaigne.
 Celuy qui par scauoir à l'immortalité
 Consacre son renom par la posterité
 Merite qu'un beau vers du tout beau le suscite
 Quoy donc de saint Didier que d'armes & scauoir
 Faiçt d'aquilon son nom illustre voir
 Fault il pas qu'un chacun à le louer s'excite.



PAR IEAN EMERY PROVENÇAL
de Berre, à Henry de S. Didier, Gentilhomme
Prouençal.

SONNET.

Qu'Entil Luoc de Pertuz honour de la Prouence
Que nous as enfantat lou vaillant sant
Didier
Louqual merite d'estre couronnat de lausfier
Tant per l'inuention que per lexperienco.
Reluisir nous as faiet (si grande es sa scienco)
Tout le plus difficil qu'es en l'art & mestier
De maniar les armes: qu'en vn rastelier
Aue lassat rouillir la comuno ignoranco,
Aprochas vous aucuns hou raco d'escrimaille
Quembe vostre flourès fasez ben pauc que vaille
Venez prestar houmagi au nouel fil de Mars
Prenez pene de veire & legir deins son libre
Soqu'el vous y monstre d'un vouller franc & libre
Et à tous (de son paire) bons & braues soudards.



ELEGIE COMPOSEE PAR
PIERRE DV FIEF POITEVIN,
ADVOCAT.



*Ombien que le Dieu Mars, n'ignore que la
France
Promesse a eu des Dieux, dès sa premiere
enfance*

*De florir en tout temps, & porter en sa main
Septre le plus heureux, que verroit œil humain
Il deplore pourtant, en cela sa fortune
Que les graces du ciel toutes elle a, fort vne
Le seul & vray maintien, de toute sa grandeur
C'est qu'elle n'a peu paruenir à cest heur
Que de nourrir qui scent la bouillante ieunesse,
Aux armes bien ranger, avecques vne adresse
Telle qu'il est requis, pour du premier effort
Vaincre son ennemy, bien qu'il fust vn Hector.
Il s'ennuie de voir, si mauuaise police
Continuer tousiours cause de si grand vice
Et mal heur qu'auons veu l'inxpert surmonter
Celuy qui le deuoit, par l'espée dompter
Donc esmeu par pitié, d'une telle ignorance,
A voulu retirer, nostre royalle France,*

D

Luy faisant de son fils, second Mars un present
 Afin que beaucoup mieux, elle puisse à present
 Luy raconter son mal, pour le moyen apprendre
 De garder ses enfans, & l'ennemy surprendre
 Halceſt toy (ſainct Didier) que le peuple françois
 Seul attendoit des cieux, eſleu par un françois
 Entre tous ceux qui ont, oncques prins leur naiſſance
 De ce grand Iupiter ou quelque autre puisſance
 Pour accroître ſon nom, ſa grandeur & ſon loz
 Qui eſtoit au milieu, d'une ignorance encloz.
 Ignorance (ô douleur) telle que la puis dire
 La mere de grands maux, ſans en rien luy meſdire
 Mais mais ceſt maintenant, que la France chaffer
 Doit au loing tous les pleurs, & lieſſe embraffer
 Pour iouir du temps ou, l'ignorant ſon eſpée
 Ne verra plus au ſanc, ne tainte ne trappée
 Un chacun cognoiſtra, que tu n'es point trompeur
 De ſa vie des biens, & de ſon chair honneur
 Ainſi que tous ceux là, que le vulgaire appelle
 Eſcrimeurs qui nous ont aporté peine telle
 Car les armes tu as par la faueur des cieux
 En ſi bonne ordre mis, que l'on ne ſcauroit mieux
 Doncques ſi d'entre vous, quelqu'un (françois) deſire
 Voir ſe ſecret depainct, icy le pourra lire
 Ou de ce nom content ſi plus haut les eſprits
 Il a tendus, & que par deſir ſoit eſprits
 De bien ſoudainement, telle choſe comprendre
 L'auteur facilement, luy fera toſt apprendre

Pourtant ie vous supply auancez tous voz pas
 Pour vous aller ranger, droict entre ses doux bras:
 Qui pour vous receuoir, sont ouuers à toute heure
 Prenez donc mon conseil, & ne faictes demeure
 Ayant tousiours cherché les plus rares vertus,
 De ceste voudriez vous, n'estre point reuestus
 Dont auez neantmoins, le plus souuent affaire
 Et que deuez choisir, pour la plus neccessaire
 Considererez le temps, regardez la saison
 Ou sommes au iourdh'uy, que de vostre maison
 Sortir vous ne scauriez sans que quelcun pretende
 Soudain vous molester, ou des embuches tende
 Brief quil est mal aisé, de soy bien maintenir
 Sans les armes tousiours, dedans le poing tenir
 Et sine fault il rien, que la seule fumée.
 De quelque faux rapport, ou cause mal fondée
 Pour leuer vn combat, qu'vn simple dementir
 Pour vous faire aussi tost vn mortel coup sentir
 Mais sachans manier, bien dextrement les armes
 Vous pouuez euiter, toutes telles alarmes
 Vous demourez vainqueurs, vous chassez le danger
 Outre ce vous pouuez, des ennemis vanger
 Aucontraire ignorans pour le moins des iniures
 Il vous conuient porter ou bien peines trop dures
 L'vn brauer vous voudra, l'autre rire & mocquer
 Sans que des deux vn seul, vous auziez ataqquer
 L'vn donnant son auis, propos autre à la bouche
 N'aura sinon que tel, est vne vraye souche

D ij

E L E G I E.

L'un au cueur pensera, l'autre dira tout hault
 Que tel est vn couard, ou quelque gros lourdault
 Quelqu'autre suruiendra, qui iouant mesme rolle
 Encores vous dira, plus facheuse parolle
 Helas! ou est le cœur, qui n'aimast mieux mourir
 Que de voir son honneur, deuant soy tant souffrir
 Doncques il vous conuient, maintenant recognoistre
 Combien estes heureux, d'auoir vn si bon maistre
 Qui vous enseignera fort metodicquement
 Comment viure pourrez en tous lieux seurement.

F I N.



SONNET PAR PIERRE

Quinefaut Poictevin.



*Vi voudra voir les aprest d'une guerre,
Le seur moyen d'un camp par tout dresser
Et bien scauoir comment il faut lanfer
Son ennemy froidement sur la terre.*

Qui d'un assaut voudra voir la desferre.

*Comment il faut deffendre ou agasser
Et l'ennemy de bien pres pourchasser
Lisant cest œuure il en cognoistra l'erre.*

De saint Didier aux armes esprouué

*Noble guerrier apres s'estre trouué
A mains combats a descrit l'art belique*

Dont le souldat vaillant & genereux

*Pourra tirer un renom glorieux,
Pour estre mis au parquet heroique.*

D iij



S O N N E T.

N Ardant desir que lauare marchant
Faiçt bien souuent estaler sa boutique
Et qui lambrase au cours de sa traffique
Cause qu'il bait de mars le dard tranchant
Le laboureur qu'on voit tousiours panchant,
Sus sa charruë prompt au trauail rustique
Et lauocat subieçt à sa pratique
L'œuure guerrier reputent pour meschant,
Mais s'ils scauoient l'excellence des armes
Le los l'honneur qui s'aquierit es alarmes
Bellonne auroient en grand renom & pris
S'il tenoient l'art que de saint Didier monstre
Oser pourroient faire teste en rancontre
Au plus vaillant que soit en ce pourpris.



SONNET PAR ESTIENNE
 DV FOVR A MONSIEVR DE S. DIDIER,

Celuy qui va si haut dedans les cieux
 Qui fait son vol au peuple disparoistre
 Et en quelque art se monstre excellent maistre
 Est honoré du laurier gratieux.
 Mais saint Didier qui fauory des dieux
 Ouure le Ciel pour nous faire cognoistre
 Ce que tant d'aage a cherché sans cognoistre
 Merite vn los plus grand & precieux.
 Soit dont dressé vn trophée a sa gloire
 Dedans le temple eternel de memoire
 Luy qui trassant d'un vol audacieux
 Par son labeur aux curieux gendarmes
 A fait vn art de l'espée des armes
 Art de tous arts le plus ingenieux.



SONNET AVX SVPOSTS
DE MARS.

SY desireZ scauoir la grace que les cieux
Faire vous ont voulu, chasseZ loin toute enuie
Et lors icy verrez vn secret qui deslie
Les bandeaux dont estoient trop detenuz voz yeux.
Lon ne iugera plus vostre art pernicieux
Comme le temps passé, la francoise ieunesse.
Aura l'esprit content en leurs monstrant l'adresse
Que descrit saint Didier secretaire des dieux.
Doncques, de franc vouloir, de vray cœur & bon zele,
Il vous faut caresser cest amy tant fidelle.
Praticquer ces escripts & sa modelle ensuiure
Car ainsi vous pouuez aux seigneurs agreables
Estre, puis à l'androit d'un chacun admirables
Qui fera vostre nom florissant tousiours viure.



A MONSIEVR DE S. DIDIER
GENTILHOMME PROVENCAL.
Par Monsieur de Vaulusien.

SONNET.

L Es Grecs & les Romains ont dressé maint pillier,
Maint cuiure, & maint tableau d'un excellent ouurage,
Ou estoit mis au vis la peinture & l'image,
De cil qui inuentoit vn art fort singulier.
Tu n'as moins merité d'honneur (ô saint Didier)
Pour auoir inuenté, & mis en bon usage,
L'art qui estoit sans art iusqu'à ce present aage,
Que sous le nom du Roy tu nous fais publier.
Cest la perfection de bien tirer des armes,
Bien seantes à tous Rois aux Princes aux gens d'armes,
Et à ceux là qui font profession d'honneur.
Immitans tous ces coups ô Francoise noblesse,
N'aiez peur que iamais vostre ennemy vous blesse:
Ayans l'adresse aux mains, la hardiesse au cœur.

E



*Ton rare esprit (Saint Didier) nous decouvre
En ce traité des armes l'exercice,
Mais nostre Roy à la vertu propice:
Par sa faueur, donne essence à ton oeuvre.*



SONNET AV ROY.

SIRE, si le plaisir de vostre Maieſté
 Et ce liure honorer d'un seul trait de voz yeux
 Le lisant vous verrez que iamais n'a esté,
 En lumiere produit œuure si precieux.
 C'est pourquoy la faueur des puissans & haux dieux
 A voulu que l'Auteur, chose tant excellente
 Comme à son Prince doux, & Seigneur vertueux,
 Par leur commendement humblement vous presente.
 Des armes il contient, & un ordre & des loix,
 Que n'ont oncques cognu voz predecesseurs Roys,
 Donc si d'un tel tresor la plaisante memoire.
 Prent son cours en tous lieux deſſous vostre main forte,
 Vous ferez que le bien & prouffit qu'elle porte
 Sera des preux Francois, & l'honneur & la gloire.

E ij



*En ceste page est compris le pourtrait
De Saint Didier, Auteur de cest ouvrage,
Qui n'a des armes oublié vn seul trait,
Monstrant l'effort de son hardy courage.*



SONNET A L'AVTEVR PAR
 A M A D I S I A M I N
 Secretaire du Roy.

A Bon droit Sainct Didier, s'adresse ton ouvrage
 Present digne du Dieu qui commande aux souldars
 A Charles nostre Roy plus valeureux que Mars
 Qui fait honte aux guerriers les plus grands du vieil aage.
 Tout ce que d'un bel art tu veux mettre en usage
 Pour vaincre du combat les incertains hazars
 Ce Prince comme un Dieu mettre de tous les arts
 De nature les scait, & le tient en partage
 Or tu merite plus de gloire Sainct Didier,
 Que celuy qui trouua les armes le premier
 D'autant que le scauoir vaut mieux que l'ignorance.
 Et que l'ordre vault mieux que la confusion
 Et d'autant que par art, & docte experience
 Tu ranges Mars douteux en ta subiection.

E iij



AV SEIGNEVR DE S. DIDIER,
FRANCOIS DE BELLEFOREST
COMINGEOIS.

Q'EST deuant les grands Roys, & c'est à leur Altesse
Que les faits Martiaux doivent estre chantez,
C'est par les bons soldatz deuant les Maiestez
Qu'il faut (ô Saint Didier) que ton liure s'adresse.
Car les armes ne sont de telle petiteffe
Qu'un sot peuple les eust, que les peuples domptez
Par la force des grandz soyent exercitez
En l'art qui les esgale à la braue noblesse.
C'est pourquoy tu choisiss & le Roy des Francois,
Et l'esleu du Sarmate, & loingtain Polonois,
Et celuy qui un iour domptera l'Angleterre,
A fin que par ces trois ton liure ayant vigueur
Il en recoiue aussi, & le loz, & l'honneur,
Que gay il puisse aller d'eux conduit, par la terre.



AV MESME.


*Ve t'auroit prouffité (Saint Didier) que Bellonne
 Eut ton bras enroidy sous un poudreux harnois
 Si ton apprentissage estoit clos aux Francois,
 Et si lon te roboit, & la gloire & couronne.
 Que Mars pour ta valeur, & que Pallas te donne
 Pour ton scauoir exquis? C'est pourquoy i'apercois
 Ton liure chante-coups, & pleins d'harnoises loix
 Estre un champ Printanier, qui en ses fleurs saisonne.
 Car tu monstres comment le guerrier se pourra
 Courrir, & se targuer, & comme il assaudra
 L'ennemy combatant, pour garentir sa vie.
 Aussi le peux tu faire estant iuge au mestier
 Des armes, & vieil chef, & fort rusé guerrier,
 Sans qu' autre ayle moyen de i'en porter enuie.*

Desir hardy entend icy.



DE PIERRE DV FIEF, A MONSIEVR
DE S. DIDIER SON MAISTRE.

SONNET.

Comme les nobles faits, ie lisois d'une Pompee,
d'un Anthoine Romain, & Cæsar pitoyable:
Ie pensois que le sort, meust esté favorable,
S'il eust fait à mais yeux, voir si plaisant trophée.
Mais telle volonté, s'est millefois changée,
Depuis que j'ay par vous (mon cher maistre honorable)
Veu des armes, escript le secret admirable:
Car mon ame s'est plus de ce point contentée.
Les Romains n'ont rien fait, que bien facilement,
Ne le croyons ainsi, mais vous tout autrement.
Doresnauant la mort, & fortune contraire.
Viennent donc hardiment, leurs embusches me tendre,
Ayant receu plus d'heur, que ie n'en puis attendre,
Leurs menaces en rien ne me scauroient d'esplaire.



*SENSVIT CY APRES COMMENT
 IL SE FAULT PLANTER, POVR BIEN METTRE
 l'espée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de
 guerre, avec les desmarches, gardes, desgainements,
 & assituations requises en cest art, qui sont
 fort necessaires à ceux qui veulent
 exercer lesdites armes.*

Cy apres a quatre semelles mises & assituées au dessous
 des pieds du Lieutenant & Preuost, dont à l'vne est cotté
 en chiffre 1, & à l'autre 2, & à l'autre 3, & à l'autre 4, qui
 seruent au Lieutenant & Preuost, & à tous autres, mon-
 strans comment il faut bien & dextrement faire routes
 desmarches, desgainements, gardes, & assituations aux
 armes faignant vn tel quadriangle,

1	2
4	3

F

TRAICTE DE

Tenue & plan general, pour faire la premiere desmarche, & le premier, second, & tiers desgainements, qui sont necessaires scauoir, tant pour le Lieutenant assillant, que pour le Preuost deffendant, & à tous autres qui aiment les armes, portans espée en leurs costez.



Icy ensuit la declaration de ceste tenue & plan pour le Lieutenant.

ET pour ce faire faut que cestuy premier Lieutenant soit à pied ioinct, ainsi placé, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou il y a cotté aupres en chiffre, 1, & le pied droict dans l'autre semelle, ou il y a aupres cotté en

chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de son espée, & la main gauche au fourreau de l'espée, montrant par cela qu'il veut monstrier au Preuost comment il faut qu'il face par cy apres : comme est monstté cy dessus à la pourtraicture dudit Lieutenant cotté en chiffre au derriere du chapeau 1.

*La fin de ce que doit faire à present ledit
Lieutenant.*

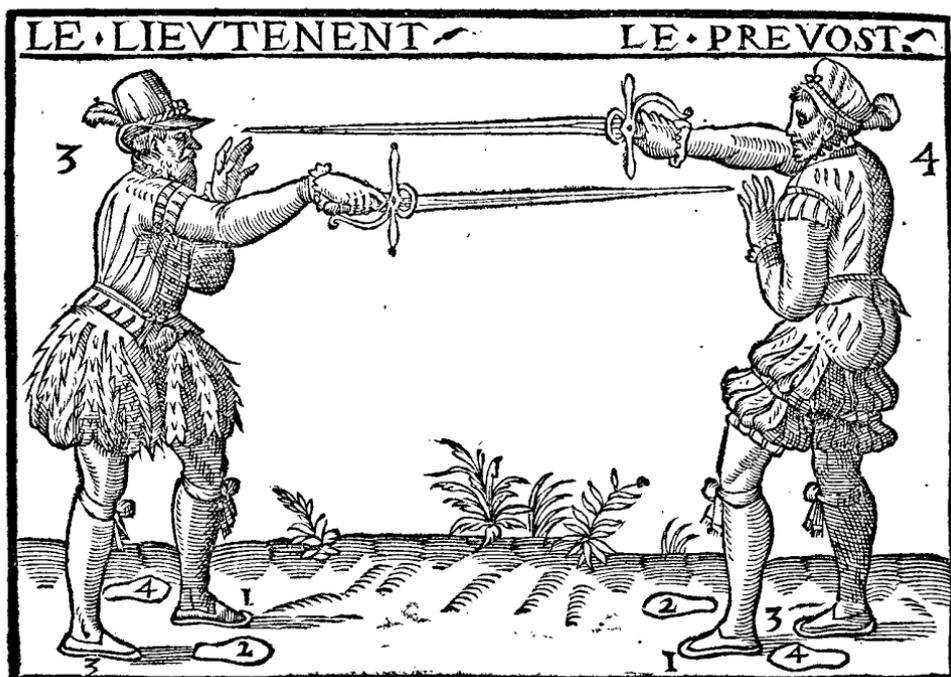
La declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire est besoin que ledit Preuost soit à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté au dessous icelle en chiffre, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté au dessus en chiffre, 2, tenãt la main droicte à la garde de l'espée, & la main gauche au fourreau d'icelle, montrant qu'il est prest à faire, ce que est necessaire en ceste premiere desmarche, comme luy a monstté ledit Lieutenant, qui est le premier, second, & tiers desgainment, comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture & figure en chiffre, 2.

*Voila la fin & declaration dudit premier plan
pour ledit Preuost.*

F ij.

TRAICTE DE
*Garde pour faire, & executer ladite premiere desmarche,
 premier & second desgainement, pour le
 Lieutenant & Preuost.*



ET pour faire ledit premier desgainemēt pour ce Lieu-
 tenent, est besoing qu'il soit à pied ioinct, comme est
 monstré cy dessus à la premiere pourtraiture, cotté en
 chiffre, 1, & y estant, faut qu'il tire le pied droict arriere
 sur la semelle ou est cotté audessous d'icelle en chif-
 fre 3, qui est pour la premiere desmarche. Et à vn mes-
 mes tēps, mettre l'espée au poing, pour ledit premier des-
 gainement portant la garde de l'espée aussi haut que
 l'espaule droite, assiruuant la pointe de l'espée droit le tetin

gauche, contant 1, tenant la main gauche droict le visage, comme est monstré si dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, cotté en chiffre au derriere du col 3.

Voyla la fin du premier desgainement pour ledit Lieutenant.

Senfuit le second desgainement pour ledit Lieutenant.

POUR le second desgainement pour ledict Lieutenant, faut qu'il soit ainsi placé à pied ioinct, comme est monstré cy dessus, à la premiere pourtraiture, cotté en chiffre 1. Et pour executer cedit second desgainement est besoin, & faut qu'il tienne le pied droit vn peu à quartier en l'air, l'ostant de la semelle ou est cotté 2, portant la garde de l'espee, la desgainant aussi haute que l'espaule: & la situation d'icelle comme dessus, contant 1. Et à vn instant passer l'espee par dessus la teste, estendant fort le bras, allant pauser ladicte garde de l'espee aussi haute que l'espaule droite, assituât la pointé de l'espee au retin gauche du preuost, côme est cotté à sadite pourtraiture en chiffre, 3.

La fin du second desgainement pour ledit Lieutenant.

Cy apres est declaré le premier & second desgainement pour ledit Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au poing, comme luy monstre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire fault que ledit Preuost se souuienne comme il estoit placé cy dessus à son dit premier plan,

F iij

cotté en chiffre, 2, qui est à pied ioinct, & y estât, faut que cedit Preuost, pour faire cedit premier desgainemēt qu'il tire le pied droict qu'il a sur la semelle cottée 2, arriere sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3, qui est aussi pour la premiere desmarche, & à vn mesme temps mettre l'espée au poing, portant la garde de l'espée aussi haul, & vn peu d'auantage que l'espaule droicte assituant la poincte de l'espée, estant sur ceste garde haulte, droit l'œil gauche, tenāt sa main gauche droict son tetin gauche pour détourner la pointe de l'espée dudit Lieutenant, si par fortune la vouloit aduācer dauantage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 4.

*Voyla la fin de ce premier desgainement pour
ledit Preuost.*

Sensuyt pour iceluy Preuost le second desgainement.

ET pour bien executer le second desgainemēt, fault que ledit Preuost soit à pied ioinct, comme est monstré à sadite pourtraiture, cotté en chiffre 2, & y estant, faut que cedit Preuost tire le pied droict hors de la semelle ou il estoit, qui est cotté en chiffre 2, la posant vn peu à cartier, faisant ledit second desgainement, qui est qu'il faut porter la garde de l'espée en garde moyēne, & la pointe droit le tetin gauche. Et pour commencer ce tiers desgainemēt, faut passer l'espée par dessus la teste, estédāt bien fort le bras que tient icelle, & porter la garde de l'espée aussi haut, & vn peu dauātage que laditte espaule droicte, as-

situant à vn mesme temps la pointe de l'espée droict l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche la tenant droict son retin gauche, comme est dit cy dessus au premier desgainement, & comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre au derriere du dos 4.

*La fin du premier & second desgainement pour
ledit Preuost.*

Après auoir monstré cy dessus, estant sur ledit premier plan, pour faire le premier & second desgainement pour le Lieutenant & Preuost, reste à monstrer le troisiésme desgainement, dont cy apres on verra la garde & tenue pour executer & faire iceluy.

TRAICTE DE
*Garde & tenue pour commencer à faire le troisieme desgai-
 nement pour le Lieutenant demonstrateur,
 au Preuost deffendeur.*



CE troisieme desgainemēt pour ce Lieutenant, il se fait estant à pied ioinct, comme est dit cy dessus, & montré audit plan general, tenant le pied gauche sur la semelle ou est cotté au dessus en chiffre, 1, & le pied droict à la semelle ou est cotté 2, & pour bien cōmencer cedit troisieme desgainemēt, faut que ledit Lieutenant oste le pied droict de ladite semelle, ou est cotté 2, & la porter en auant en l'air, faisant le premier desgainement, voy en son lieu cy dessus, contant vn, & tenant tousiours le pied en l'air

l'air, tournant la garde de l'espée, le dessus de la main en bas, & les ongles en haut, affittuant la pointe de l'espée droict au ventre, tenant la main gauche derriere, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du chapeau 5.

La fin du commencement dudit troisiésme desgainement pour le Lieutenant.

LE troisiésme desgainement pour ledit Preuost, il se cõmence & se faict estant à pied ioinct, comme est monstré cy dessus au plan dudit Preuost, cotté en chiffre, 2, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté en chiffre aupres, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté, 2, & pour commencer & faire ledit troisiésme desgainement faut que le Preuost mette le pied droict qui est sur la semelle cotte 2, vn peu à cartier en l'air. Et faisant le premier desgainemēt qu'a faict ledict Preuost cy dessus contant 1. Et pour paracheuer cedit desgainement fault tourner la main de l'espée les ongles en hault, contant 2, affittuant la pointe de l'espée droit à la veuë, tenant la main gauche derriere, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du bonnet 6.

Voila la fin du commencement dudit troisiésme desgainement pour ledit Preuost.

G

*La fin du troiesme desgainement pour le Lieutenant & Preuost,
que voicy pourtraits & paracheuez, reste à declarer cy
deffous leurs proprietiez & significations.*



POUR bien, & avec grace paracheuer ledit troiesme desgainemēt pour ce Lieutenant, faut estāt sur le plan cy dessus pourtraict, ou il tient le peid droit en auāt en l'air ayant fait ledit premier & second desgainement, cotté en chiffre, 5, est besoin que ledit Lieutenant, pour paracheuer ce desgainement, qu'il pause ledit pied droit qu'auoit en l'air, sur la semelle ou est cotté à ceste pourtraiture en chiffre, 3, retournant la garde de l'espée le dessus de la main en haut, comme fait le Lieutenant ou est cotté en

chiffre, 3, car le pourtrayeur a faiçt faute à cestuy cy: mais cestuy Lieutenant icy tient bien sa main gauche, attendu qu'il la tient sous le coude du bras de l'espee, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre 7.

La fin du paracheuement dudit troisieme desgaignement pour ledit Lieutenant.

ET pour le paracheuement dudit troisieme desgaignement pour ledit Preuost, faut aussi qu'il vienne à faindre estre sur le mesme plan cy dessus cotté, 5, en chiffre à l'autre precedent Preuost, lequel tient le pied droict en l'air, tenant la garde de l'espee le dessus de la main en haut, & pour le paracheuement de cedit troisieme desgaignement, faut que ledit prochain Preuost tire son pied droict arriere qu'auoit en l'air, comme est dit cy dessus, & le pauser sur la semelle ou est cotté à sa pourtraiture en chiffre, 3, tournant la main qui tient l'espee les ongles en bas, assituant la pointe de l'espee droict la face, ou l'œil gauche, qui est le mieux, & tenant la main gauche droict son espaulle, comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 8.

Voyla la fin & paracheuement dudit troisieme desgaignement pour ledit Preuost.

G ij

TRAICTE DE

Tenue generale, tant pour le Lieutenant assillant, que pour le
Preuost deffendant, pour executer l'art, ordre & prati-
que contenu en ceste espée seule.



POUR monstrier & declarer ceste tenue generale pour le
Lieutenant, est besoing, & faut à tous coups qu'il soit
ainsi placé à pied ioinct, ou à peu pres, tenant le pied gau-
che dans la semelle ou est cotté en chiffre, 1, & le pied
droict dans vne autre semelle ou est cotté aussi en chiffre,
2, tenant la main droicte à la garde de l'espée, & la main
gauche au fourreau d'icelle, monstrier au Preuost com-
ment il doit faire, comme est monstrier cy dessus à sa pour-
traiture, cotté en chiffre, 9.

La fin de ceste tenue & plan pour ledit Lieutenant.

Sensuit le plan & tenue que faut que ledit Preuost deffendant fasse, estant instruit par ledit Lieutenant.

ET pour ce faire faut pareillemēt, que ledit Preuost soit ainsi placé à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle ou est cotté en chiffre 1, & le pied droiçt en l'autre semelle, ou est cotté en chiffre, 2, tenant aussi son espée au costé gauche, & sa main droiçte ouuerte, montrant par ce signe qu'il est prest à prendre l'espée, & faire ce que ledit Lieutenant luy dira, ledit Preuost tient aussi sa main gauche à son costé, signifiant qui la tient preste, & n'est gueres loin pour mettre l'espée au poing, & faire comme fait ledit Lieutenant cotté en chiffre, 9, & cedit Preuost doit faire, & suiure tout ce qui est escrit icy, & & comme est aussi escrit à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre, 10.

La fin de la tenue & plan pour ledit Preuost.

G iij

TRAICTE DE

Tenue & garde du premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenant, qui est vn maindroit de bas au iarret du Preuost, tiré par le Lieutenant, & deffendu par le Preuost, comme se verra cy apres au premier coup.



ET pour ce faire le Lieutenant estant à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre, 9, cedit Lieutenant tirera le pied droict arriere, vn peu à cartier, en desgainant son espée, portera la garde d'icelle, en vn mesme temps, aussi haute que son espaulle, assituant la pointe droit le tetin gauche du Preuost, tenâ la main gauche audeffous du bras, com-

me est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 11.

*Escrit pour la premiere garde & tenue pour ledit Preuost,
pour commencer l'ordre de ceste espée seule.*

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit à pied ioinct comme est pourtrait cy dessus, cotté en chiffre 10. Et cedit Preuost ayant fait vn desdits trois desgainemens, est demouré sur la garde haute, ayant tiré le pied droict arriere, tenant la main qui tiét l'espée, vn peu plus haute que l'espaule droicte, assituant & visant la pointe del'espée droict le menton, & tient ledit Preuost la main gauche droit son tetin, preste à faire ce que conuiendra, & fera besoin cy apres, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure dudit Preuost cotté en chiffre au derriere du chapeau, 12.

La fin de ceste premiere garde pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Ceste garde est presque semblable à la sudire, il n'y a guere de difference, & pourtant ne seruiront que d'une, pour faire, & executer ledit premier coup de ceste espée seule, pour le Licutenent & Preuost.



POUR declarer ceste garde, pour ce Lieutenent, faut estär à pied ioinct tirer le pied gauche arriere vn peu à cartier, portant la garde de l'espée aussi haute que l'espaulle droicte, assituant la pointe de l'espée droict à la gorge, la garde du Lieutenent cy dessus cotté en chiffre, II, est de mesmes, mais la situation non, par ce qu'il assitue la pointe de son espée droict le tetin gauche, & cestuy comme est dit à la gorge, tenant sa main gauche au desoubs le bras de

de l'espée, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 13.

Voyla la raison de ceste garde pour le Lieutenant.

Cedit Preuost estât ainsi à pied ioinct a tiré le pied droit arriere, & est demouré sur le pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements, & a porté la garde de l'espée vn peu plus haut que l'espaule droite, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles, en bas, cōme il doit, & ledit Lieutenant ne fait, ainsi attendu que le peintre a fait faute à tous lesdits plus prochains Lieutenens, car ils deuroient tenir les ongles de la main de l'espée en bas, & les tiennēt en haut, mais cedit Preuost fait mieux que lesdits, & tient aussi sa main gauche au dessus du giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre 14.

Voicy la fin de ceste seconde tenue, qui ne sert que d'une pour ledit Preuost deffendeur.

H

Senfuyt le premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.

LE LIEV TENANT

LE PREVOST



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant ayât fait la desmarche, & vn desdits desgainemens, estât demouré sur le pied gauche, comme est sur la pourtraiture cy dessus cotté en chiffre, 13, & pour faire & executer ce premier coup de ceste espée seule, ledit Lieutenant aduâcera le pied droit, estant sur ladite garde cotté, 13, & tirera vn maindroit de bas au iarret gauche du Preuost, haussant la garde de l'espée aussi haulte presque l'espaule gauche, baissant bié la pointe de l'espée en bas, pour faire plus parfaitement cedit maindroit au iarret, tenant la main gau-

che, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre, 15.

Voicy la fin du premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

Cy apres est declaré comment le Preuost a deffendu son iarret, & a tiré vn maindroit sur le bras du Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, ayant fait vn des trois desgaineméts, gardes & assituations, estant demouré sur ladite garde cotté en chiffre cy dessus, 14, a ledit Preuost pour bien executer, deffendre, & offencer, à vn mesme temps cedit maindroit de bas, tire son pied gauche arriere, & a tiré vn maindroit sur le bras de l'espée dudit Lieutenant, & non comme ont fait aucuns demonstrateurs ignorans, qui croisent l'espée cōtre espée, quant vn coup vient de bas, cela est bon, car par la on se deffend: mais ce coup est meilleur, car par iceluy on se deffent, & si on offence, & par ainsi de deux choses bonnes, ie vous conseille de prendre la meilleure, comme cedit Preuost tient aussi en executant cedit coup, tenant sa maingache, cōme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 16.

Voila la deffence dudit maindroit de bas au iarret deffendu par le Preuost contre ledit Lieutenant.

H ij

TRAICTE DE

Senfuit la premiere opposite & suite, du premier coup, qui est pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, le Lieutenant estât encores sur le pied droit, ayant tiré le dit maindroit de bas au iaret, le Preuost luy a tiré à vn mesme temps vn maindroit sur le bras de l'espee, comme est cotté cy dessus audit Lieutenant en chiffre, 15, & au Preuost 16. Cedit Lieutenant estant encores sur le pied droit, se voyant frappé d'vn maindroit sur le bras de l'espee, a incontinent monté & porté son espée en haut, & tiré vn arrierman sur le costé de l'espaule droite du Preuost, tenant le dit Lieutenant sa main droite les on-

gles des doids regardât du costé gauche, & sa main gauche la tenant droit son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son col, 17.

La fin de la premiere opposite du premier coup de ceste espée seule, pour ledit Lieutenant.

Cy apres sera declaré la deffence de la premiere opposite & suite pour le Preuost, contre ledit Lieutenant.

ET pour euader & se garder de ceste premiere suite, qui est vn arriemain d'haut, ayant tiré vn maindroit sur le bras dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre dudit Lieutenant, 15, & au Preuost qui execute ledit maindroit, cotté en chiffre 16, ledit Preuost estant sur le pied droit, pour se garder & defendre de ceste dite premiere opposite, croisera l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, luy presentant vn estoc au visage dudit Lieutenant, tiédra ledit Preuost sa main gauche aupres de son tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 18.

La fin de la premiere opposite & suite pour ledit Preuost, s'estant bien deffendu d'icelle, contre ledit Lieutenant.

H iij

TRAICTE DE

Sensuit la seconde opposite & suite pour le Lieutenant & Preuost du premier coup de ceste espée seule, qui est vn maindroit.



ET pour bien faire, & paracheuer ceste secõde suite par ledit Lieutenēt, faut qu'il soit encores sur le pied droit, & ayant fait ladite seconde opposite & suite, ayant veu que ledit Preuost s'est deffendu, a ledit Lieutenēt encores pour ceste secõde suite desrobbé son espée par dessus la garde de l'espée du Preuost, & a tiré vn maindroit d'hault sur ledit Preuost, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit

son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 19.

*La fin de ceste seconde suite dudit premier coup
pour le Lieutenant.*

*Cy apres sera monstré comment le Preuost se doit deffendre
de ladite seconde opposite & suite, tirée par ledit
Lieutenant assaillant.*

ET pour s'en bien garder, ledit Preuost doit regarder la pointe de l'espée dudit Lieutenant, & quand il la desrobbé par desous la garde de l'espée dudit Preuost, cōme il doit, pour luy tirer vn maindroit d'hault, ledit Preuost ne f'ostant sur la desmarche du pied droit, comme il est, croisera ledit maindroit que luy a tiré ledit Lieutenant du fort le foible, & luy presentera vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenāt sa main gauche droit son espaule, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 20.

Voici la fin de ceste seconde opposite & suite de cedit premier coup pour ledit Preuost,

TRAICTE DE

*En ces deux pourtraitures qui sensuiuent est monstrée la garde
& tenue pour faire le second coup pour le Lieutenant &
Preuost, suiuant l'ordre de ceste essée seule.*



POUR bien faire ceste dite garde pour le Lieutenant faut qu'il soit à pied ioinct, comme dit est cy dessus, à la tenue generale dudit Lieutenant, ou est cotté en chiffre 9, qui est pour monstrer comment faut faire toutes les gardes, qui sont requises à toutes les susdites armes. Et pour faire ceste garde icy pour ledit Lieutenant est besoin, estât ainsi placé comme dit est, qu'il tire le pied droict arriere vn peu à cartier sus le costé droict, & à mesme temps mettre l'espée au poing, portât la garde de l'espée vn peu plus haute

te que l'espaule droicte qui est en garde haute, assituant la pointe de l'espée droict à la veue, tenant sa main gauche sus la cuisse gauche, comme est cotté en chiffre à sa pourtraiture 21.

La fin de ceste garde pour ledit Lieutenant.

Sensuit l'escrit de la garde & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire ledit Preuost estant pareillement à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 10, faut pour bien faire ceste garde basse que ledit Preuost tire le pied droict arriere en desgainant, portant la garde de l'espée sus son giron gauche, assituant la pointe le l'espée droict à la braye dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droict le tetin gauche, comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre au derriere de son bonnet 22.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost.

I

TRAICTE DE

*Sensuit le second coup de ceste espée seule, suivant l'ordre d'icelle,
qui est vn renuers de bas au iarret droict du Preuost, tiré
par le Lieutenant, & deffendu proprement
par le Preuost.*



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied droict ayãt fait & tiré ladite premiere & secõde opposite, & pour executer & faire cedit second coup aduance le pied gauche, & tire vn arriere main au iarret droict du Preuost, tenant la main gauche droict son visage, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre 23.

Voila la fin dudit second coup pour le Lieutenant.

Cedit Lieutenant feint ne scauoir le remede de cedit renuers, mais il le scait comme ce verra cy apres : car il ne se veut deffendre, ne faire le remede, attendu qu'il monstre audit Preuost, comment il doit faire.

Cy apres sera declaré le second coup de ceste espée seule, pour ledit Preuost, qui est vn renuers sur le coude de l'espée du Lieutenant.

ET pour ce faire ledict Preuost ayant faict sa premiere garde & desgainement estant sus le pied gauche pour executer ce coup quand ledit Lieutenant a aduacé le pied gauche pour luy tirer vn arriemain de bas au iarret, le Preuost a tiré le pied droict arriere, & a tiré vn renuers sur le coude du bras de l'espée dudit Lieutenant, & n'est allé à l'espée comme font vn tas dignorans tenât la main gauche sur le giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre au derriere du col, 24,

La fin du second coup qui est vn renuers sus le coude du bras de l'espée dudit Lieutenant, tiré par cedit Preuost.

I ij

TRAICTE DE

*Sensuiuent les opposites & suites, & declarations d'icelles
dudit second coup, qui est vn reuers de bas au iarret
gauche du Preuost tiré par le Lieutenant.*



ET pour ce faire ledit Lieutenant estant sur le pied gauche, se voyant touché sur le coude du bras de son espée comme dit est aux autres susdites figures, cotté en chiffre 23, & 24, incontinent se prochain Lieutenant a faict ceste premiere opposite, ou suite, & est remonté d'un main droict, ou estoc d'haut, comme il pouuoit & a faict, tenant la garde de l'espée la pointe des doigts regardant le costé gauche, & tenant la main gauche droict son espaulle,

comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre 25.

*Voila la fin de la premiere opposite dudit second coup
pour le Lieutenant.*

CY apres sera monstré la declaration de la premiere opposite ou suite dudit second coup, qui est vn renuers de bas au iarret pour ledict Lieutenant, & vn renuers sur le coude, tiré par ledict Preuost cotté en chiffre cy dessus, pour ledict Lieutenant 23. & pour ledict Preuost 24. Et pour se deffendre de ceste seconde opposite ou suite, qui est vn main droit ou estoc de hault tiré par ledict Lieutenant, est necessaire que ledict Preuost estant sur la demarche du pié gauche, il croise de son espee celle dudit Lieutenant, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant la garde de lespee les ongles de la main d'icelle en hault, & la main gauche au deffoubs le coude du bras de l'espee, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre 26.

*Voila la fin de la premiere opposite dudit second
coup pour ledict Preuost.*

I iij

TRAICTE DE
*Déclaration de la seconde opposite dudit second coup pour
 le Lieutenant & Preuost.*



ET pour ce faire faut & est besoïn, que le Lieutenant susdict estât sus la démarche du pied droict desfrobera son espee par desoubs la garde de l'espee du Preuost, & tirera encores vn réuers ou estoc d'hault pour la secõde opposite & fuitte à son chois sus le costé droict, tenant la garde de son espee ses ongles regardant du costé gauche, & la main gauche droict son visaige, comme est môstré cy dessus à sa portraiture cotté en chiffre, 27.

*La fin de la seconde opposite pour le Lieutenant pro-
 uenante du second coup.*

*Declaration de la seconde opposite pour le Preuost
deffendant contre ledict Lieutenant.*

ET pour ce faire est befoing que ledict Preuost soit ausi sus le pied droict & qu'il croise & rabbate du fort le foible, l'espée dudit Lieutenant assaillât, qui est ceste seconde suite, tenant la garde de l'espée & le bout des doids que tient icelle en bas, & luy presenter vn estoc au tetin gauche, tenant ausi la main gauche droit le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 28,

*Voicy la fin de la secõde opposite pour le Preuost prouenante du
renuers de bas au iaret pour le Lieutenant, & deffendue
& tiré sur le bras par le Preuost, comme est monstré
tout au long aux portraitures cy dessus aux coups.*

ET si c'est qu'aucuns Lieutenents, ou Preuosts soient gauchiers, fault qu'ils obseruent la mesme dessusdite desmarche garde & assituations, s'ils veullent bien & parfaitement monstrer lesdites armes.

*Senfuit la garde & tenue du troiseſme coup, qui eſt
vn maindroit d'hault pour le Lieutenant
aſſillant contre le Preuoſt deſſendant.*



ET pour ce faire eſt beſoin que ledit Lieutenant aye fait vne deſdites deſmarches & deſgaimement, & ſoit demouré ſur le pied gauche, en garde baſſe, tenant la main de l'eſpée le trenchant en baſ, & la pointe l'aſſituât vn peu au deſſus la braye du Preuoſt, tient auſſi cedit Lieutenant la main gauche droict ſon menton, comme eſt monſtré cy deſſus à ſa pourtraiture & figure, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 29.

Fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenant.

S'enſuit

*Senfuit la garde & tenue dudit troisieme coup
pour ledit Preuost deffendeur.*

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit aussi sur le pied gauche ayât fait ladire desmarche, & soit demouré sur le pied gauche en garde haute, tenant la garde de l'espée, le dessus de la main que tient icelle en haut, & que icelle espée soit plaine, tellement que vn de y puisse demourer dessus, autrement telle garde seroit imperfecte, & fault qu'il assitue la pointe de l'espée droict l'œil gauche, qui est la garde haulte & tient aussi sa main gauche droict son estomac, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre 30.

*Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost
pour executer & deffendre ledit troisieme coup
de ceste espée seule contre ledit Lieutenant.*

K

TRAICTE DE

Le troiesme coup de ceste espée seule pour le Lieutenant
& Preuost est vn maindroit d'hault suiuant l'ordre des susdits lieux propres.



ET pour ce faire, fault que ledit Lieutenant assillant demōstrateur : comme auons dit en plusieurs lieux, estât comme dit est sur la desmarche du pied gauche, cōme est cotté cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, non à ceste icy, mais aux autres, cotté en chiffre 29. Et pour cedit troiesme coup, qui est vn maindroit d'hault sur l'espaule gauche dudit Preuost, faut que ledit Lieutenant aduance le pied droit, & tirer vn maindroit sur l'espaule gauche

dudit Preuost deffendeur, tenant le dessus de la main que tient l'espée en hault, & sa main gauche droit son méton: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 31.

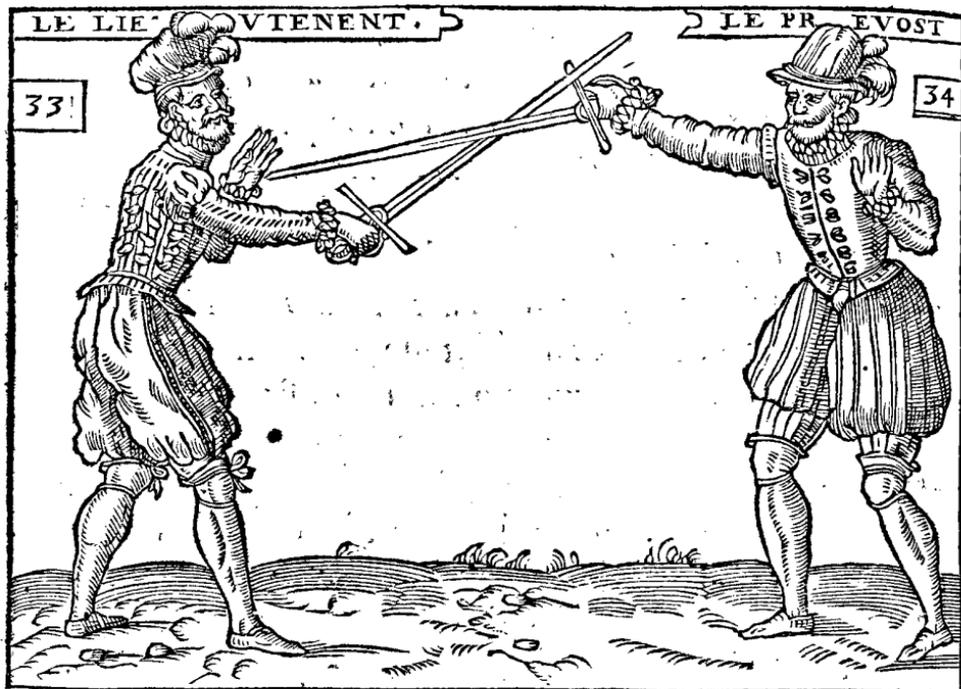
Si apres est la declaration & deffence dudit troisieme coup qui est vn main-droit d'ault, tiré par ledit assaillant, & deffendu par ledit Preuost.

ET pour ce faire est besoyn que ledit Preuost soit sur la desmarche du pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements en garde haulte, telle qui est figure audit Preuost deffendeur, marqué en chiffre, 30, Et pour bien executer & deffendre audit Preuost cedit maindroit d'hault troisieme coup, suiuant l'ordre de la vraye demōstration de ceste espée seule, faut que ledit Preuost tire le pied gauche arriere, croise de son espée celle dudit lieutenēt assaillant du fort le foible, c'est à dire d'aupres la garde de l'espée, vn peu plus hault, & au milieu de l'espée dudit Lieutenent, tenant la main que tiēt l'espée, les ongles en hault, assituant & tirant vn estoc droit le menton dudit Lieutenent, & tient sa main gauche droit son tetin comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, & figure, cotté en chiffre, 32.

La fin dudit troisieme coup pour ledit Preuost.

K ij

Sensuit la premiere opposite & fuite pour le Lieutenant & Preuost, pour ledit troiesme coup: de l'espée seule.



POUR bien faire ceste premiere opposite & fuite pour ledit troiesme coup: qui est vn maindroit d'hault fault que ledit Lieutenant soit sus le pied droit ayant tiré ledit maindroit contre le Preuost, comme est cotté en la figure & pourtraiture cy dessus en chiffre, 31, Et à vn mesme instant pour bié exécuter & faire ceste premiere opposite & fuite fault que ledit Lieutenant desrobe son espée en passant vn auant-main par dessous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirer vn reuers ou bié arriere-main d'hault sur l'espaule gauche du Preuost, tenant les doids de la main de

son espée vers le costé gauche & la main gauche droit le menton, pour rabatre d'icelle la pointe de l'espée du Preuost, comme est monstré cy dessus en la figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 33.

*La fin de l'opposite & suite du troiesme coup
pour le Lieutenant.*

*Sen suit la deffence de la premiere opposité & suite dudit
troiesme coup pour le Preuost contre
ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost soit sur le pied droit. Et quant ledit Lieutenant desrobera & passera son espée par desoubs celle du Preuost pour luy tirer vn arriere-main sur le costé droit de l'espée: le Preuost foy tenât ferme sur le pied droit pour deffendre ceste suite ledit Preuost croisera, de son espée l'espée dudit Lieutenant assaillant, du fort le foible, comme est definy cy dessus en plusieurs lieux aux autres opposites & suites, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, luy presentant vn estoc à l'estomac dudit Lieutenant, & tient aussi sa main gauche droit son tetin, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre, 34.

*La fin de ceste premiere opposité dudit troiesme
coup pour le Preuost*

K iij

TRAICTE DE
*Seconde opposite & suite dudit troiesieme coup pour le
 Lieutenant & Preuost.*



ET pour bien faire ceste seconde opposite & suite dudit troiesieme coup pour ledit Lieutenant, fault & est necessaire que ce present Lieutenant soit sur le pied droit, & estant l'espée dudit Lieutenant sur le reuers, en ceste mesme desmarche du pied droit, passera & desrobera son espée par desous la garde de l'espée du Preuost : & tirera pour ceste seconde opposite & suite vn auan-main sur l'espaule gauche du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les doits regardant vers le couté gauche & la main

gauche droit le visage : comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 35.

La fin de la seconde opposite & suite dudit troiesme coup pour ledit Lieutenant.

Si apres sera monstré & déclaré la seconde & derniere opposite & suite dudit troiesme coup pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, fault que ledit Preuost soit sur la demarche que dessus est dit, qui est sur le pied droit, & pour la deffence de ceste-dicte opposite ou suite, faut que ledit Preuost croise l'espée dudit Lieutenant assaillant d'aupres de la garde, vn peu plus hault au milieu de l'espée dudit Lieutenant, qui est du fort le foible, tenât la garde de l'espée, & la main que tiét icelle les ongles en hault, presentant vn estoc au visage dudit Lieutenant, & tient aussi ledit Preuost sa main gauche droit son tetin comme est monstré cy dessus à la dite pourtraiture cotté en chiffre au derriere du dos, 36.

Voicy la fin de la seconde & derniere opposite dudit troiesme coup, qui est vn maindroit d'hault pour ledit Lieutenant cotté, 33, & deffendue par cedit Preuost cotté, 36.

TRAICTE DE

Sensuit la declaration, garde & tenue du quatriesme coup,
qui est vn reuers d'hault suiuant l'ordre de ceste diète
espée seule pour le Lieutenant & Preuost, & de
tout ce qu'il fault qu'ils fassent.



ET pour ce faire, fault que ce present Lieutenant estant
à pied ioinct a fait vn desdits deux desgainemēs pre-
miers susdits, & à cestuy icy s'est mis ledit Lieutenēt sur le
pied droict, pour monstrier la difference qu'a à l'endroit
d'iceluy qui se fait sur le pied gauche, & tient cedit Lie-
utenēt la garde de son espée sur le girō droit, en garde basse
assituāt la pointe de l'espée droit le girō du Preuost, tenāt
la main gauche vis à vis de son mentō, cōme est mōstré cy
dessus

dessus à sa pourtraiture & figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 37.

Voila la fin de la tenue & garde pour le Lieutenant assaillant, qui est pour commencer à tirer le quatriesme coup.

S'ensuit aussi la raison de la pourtraiture, & tenue pour ledit Preuost deffendeur, qui est apres auoir fait vn desdits trois desgainements, est ledit Preuost demouré aussi sur la desmarche du pied droict, en garde moyenne, tenât la garde de l'espée droite, aussi haut que l'espaulle droite, assituant la pointe de l'espée au tetin gauche dudit Lieutenant, tenant sa main gauche droit son ventre, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 38.

Voila la fin de la garde pour ledit Lieutenant, pour tirer ledit quatriesme coup contre le Preuost.

L

TRAICTE DE

*Cy apres sera monstré & declaré le quatriesme coup de ceste
espée seule, qui est vn reuers d'hault, estant multiplié
pour le Lieutenant assaillant, contre le
Preuost deffendant.*



ET pour l'executer, faut que cedit Lieutenant, estant sur le pied droict auance le pied gauche, & tirer vn reuers sur l'espaule droicte du Preuost, ayant fait semblant de luy tirer vn estoc au visage, tenant sa main gauche droict son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 39.

Voyla la fin du quatriesme coup pour le Lieutenant.

AVssi apres est monstré la deffence dudit quatriesme coup pour le Preuost deffendeur, qui est vn reuers d'hault, tiré par ledit Lieutenant agresseur. Et pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droict en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture & figure en chiffre, 38, faut qu'il tire le pied droict arriere, & croiser de son espée l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, sur ledit reuers, quatriesme coup tiré par ledit Lieutenant, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, & par consequent le dessus en haut, & presenter vn estoc audit Lieutenant, tenāt aussi sa main gauche droict son espaulle: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du col, 40.

Voilà la fin dudit quatriesme coup pour ledit Preuost deffendeur.

L ij

T R A I C T E D E
*Sensuit la premiere opposite & suite dudit quatriesme
 coup pour le Lieutenant assillant, contre
 le Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenant soit, & demeure sur la mesme desmarche du pied gauche, & à vn mesme instât qu'il aura tiré ledit renuers d'haut, desfrobera son espée, par deffous celle du Preuost, & tirera pour la premiere opposite vn maindroit d'haut sur ledit Preuost, estant comme dict est sur le pied gauche, tenant la main de l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit

sa poitrine, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 40.

*La fin de la premiere opposite, pour le Lieutenant
demonstrateur.*

*Icy apres est monstré la deffence de la premiere opposite,
du quatriesme coup, pour le Preuost, contre
ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire, faut & est besoing que ledit prochain Preuost soit sus la desmarche du pied gauche, & quand ledit Lieutenant luy tirera vn maindroit d'hault, pour opposite est besoyn que le Preuost croise & rabate à vn mesme temps, & sans bien peu d'interualle l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, tournant la garde de l'espée les ongles de la main que tient icelle, en haut, & presenter vn estoc à la gorge, ou à la veue dudit Lieutenant, tenant la main gauche droict son tetin : comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 42.

*Voyla la deffence de la premiere opposite, prouenant dudit
quatriesme coup pour ledit Preuost.*

L iij

TRAICTÉ DE

Senfuit cy apres la seconde & derniere opposite dudit quatriefme coup, qui est vn renuers d'hault, & sera aussi maintenant sur le pied gauche pour ceste opposite, pour ce present Lieutenant assillant, & deffendue aussi par ce present Freuost.



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenant, sans foster de la desmarche, ou il est à present planté, qui est sur le pied gauche, pour bien executer ceste seconde opposite, faut qu'il desrobe l'espée par dessus celle du Preuost, & tirer vn renuers d'hault, comme son susdit coup propre, tenant le dessus de la main qui tient l'espée en hault, & la main gauche droict le méton, côme le tout est

figuré cy dessus à ladite pourtraiture & figure, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 43.

Après ayant déclaré la seconde opposite par ledit Lieutenant assillant. Reste à traiter & déclarer ceste seconde opposite pour le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, faut que le Preuost soit sur le pied gauche: & à vn mesme temps sans bien peu d'interualle apres ayant tiré & deffendu ladite premiere opposite & fuite, qu'il retourne croiser & rabatre ceste seconde opposite, que tire ledit Lieutenant sus vn reuers d'hault, & faut que soit aussi du fort le foible, tenāt les ongles de la main que tiēt l'espée en bas, & luy presenter vn estoc à la gorge, tenant aussi sa main gauche au desous le bras de l'espée: comme est monstré tout ce qui est dit à cedit prochain escrit à ladite pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 44.

Voicy la fin de la deffence de la seconde opposite dudit quatriesme coup pour le Preuost.

TRAICTE DE

*Senfuit la tenue & garde pour le Lieutenant assailant, &
pour le Preuost deffendant, pour executer, & tirer
vn estoc d'haut, pour le cinquiesme coup.*



ET pour ce faire, ce Lieutenant estant à pied ioint comme est dit à vn desdits premiers plans, fault pour bien faire ceste premiere garde basse, qu'il tire le pied droit arriere, en desgainant l'espée, & porter la garde d'icelle droit le giron gauche, le tranchant en bas, assituant la pointe droit la braye ou à peu-pres, tenant aussi sa main gauche droit son tetin: comme est monstré cy dessus à la prochain

ne

ne pourtraiture dudit Lieutenēt, cotté en chiffre au derriere du haut de son collet, 45.

Voila la fin de la garde & tenue pour faire ledit cinquiesme coup de ceste espée seule, suivant l'ordre pour le Lieutenant.

Si apres est declaré la garde & tenue pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre dudit estoc cinquiesme coup, tire cy apres par le Lieutenant.

ET pour ce faire, cedit Preuost estant aussi à pied ioint pour faire ceste susdite garde & tenue, faut qu'il tire le pied droit arriere, & face vn desdits trois desgainemens, & porte la garde de l'espée, vn peu plus haut que l'espaulle droite, & soy mettāt en garde haute, tenāt la main que tient l'espée le dessus d'icelle en haut, assituāt la pointe de l'espée à la bouche dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droit sa poiētrine : comme est monstré & se peut voir cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 46.

Voici la fin de la tenue & garde pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre & garder dudit estoc, cinquiesme coup, que tirera cy apres le Lieutenant assaillant.

M.

S'ensuit le cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault sur le main-droit, suiuant l'ordre de ceste espée seule pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce prochain Lieutenēt estant sur le pied gauche: comme est cotté cy dessus à l'autre pourtraiture en chiffre 45. aduancer le pied droit, & tirer vn estoc au tetin gauche du Preuost, tournant la garde de l'espée les ongles en hault, & la main gauche droit son visage: comme est monstré appertement tout ce que est dit par cest escript à sadicte pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du sommet de sa teste, 47.

Voila le cinquiesme coup de ceste espée seule, tiré par le-dit Lieutenant assillant.

Sensuyt ladeffence, dudit cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault, participant du maindroit d'hault pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assillant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droit, tire le pied gauche arriere, & rabate & croise l'espée dudit Lieutenant de la sienne, du fort le foible, c'est à dire, d'aupres de la garde, au millieu, vn peu plus haut vers la pointe de l'espée dudit Lieutenant, & tiét ledit Preuost la garde de l'espée, les ongle en hault, presentât vn estoc audit Lieutenant droit son visaige, tenant ledit Preuost sa main gauche droit son tetin gauche, comme le tout est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 48, Et si ledit Preuost est gaucher, faut que ledit Lieutenant droiturier luy tire cest esloc, aduançant le pied droit arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, comme se pourra voir par exemple & pratique contre vn gaucher: bien est vray, que si le Preuost est gaucher, ledit Lieutenant ou autre se doit adapter au Preuost gaucher à la demonstration, c'est à dire, qu'il se doit faire gaucher, & faire la desmarche premiere estât à pied ioint, & tirer le pied gauche sur la semelle cottée aux premieres pourtraitures, 4, & laisser la semelle ou est cotté, 1, vaccue comme se peult voir & en son lieu.

La fin & declaration dudit estoc cinquiesme coup, pour ledit Lieutenant & Preuost: combien que l'un ou l'autre soit gaucher.

M ij

S'en suit la premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup,
qui est sur l'estoc d'hault, tiré par le Lieutenant assillant,
contre le Preuost deffendant que voicy.



ET pour ce faire, faut que cedit Lieutenant estant sur la
desmarche du pied droit pour faire ceste presente op-
posite & suite vn peu de temps apres qu'il a eu tiré ledit
estoc cinquiesme coup sur le maindroit, a ledit Lieutenét
desrobé son espee par deffous la garde de l'espee du Pre-
uost, & a tiré cedit present Lieutenant, pour la premiere
opposite & suite vn autre estoc sur le réuers, qui est sur le
costé droit du Preuost, tenant la main gauche droit le te-
tin: cōme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture & figure,

cotté en chiffre, 49, Et si ledit Lieutenant est gaucher, faut qu'il tire les coups tout à l'opposite de ce qu'a esté tiré cy dessus, rât de la desmarche que de ladite opposite & suite, c'est à dire, que si ledit Lieutenant tiroit vn renuers estât droiturier, faudroit que le Preuost fil estoit gaucher le rabatit d'vn maindroit de la main gauche.

La fin de ceste opposite pour ledit Lieutenant.

Si apres sera declaré la deffence de ceste premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenant agreffeur.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant aussi sur le pied droit, ledit Lieutenant voudra desrober son espée pour luy tirer ceste premiere opposite qui est vn estoc d'hault sur le costé droit, cedit Preuost voyant ce, estant sur ledit pied droit a croisé de son espée celle dudit Lieutenant du fort le foible, tenât la main que tient l'espée le dessus de la main en haut, & luy a presenté vn estoc à la gorge, tenant la main gauche droit son tetin gauche: comme est môstre cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 50.

Voyla la fin de ceste dite opposite pour ledit Preuost.

M iij

TRAICTE DE

Senfuit la seconde opposite & suite dudit cinquiesme coup de ceste espee seule, qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenant assillant, & pour le Preuost deffendant.



POUR declarer, & bien donner à entendre ceste dite seconde opposite & suite pour ledit prochain Lieutenant, faut qu'iceluy soit sur la desmarche du pied droit, cōme il estoit quand il a tiré ledit estoc cinquiesme coup d'hault, passant son espee en la desrobant sur vn ariere-main par desoubs la garde de l'espee du Preuost, & à vn instant ledit Lieutenant pour ceste seconde suite tirera encores vn estoc ou maindroit d'hault à son chois sur le costé gauche du Preuost deffendeur, tenant la main que tient l'espee le

dessus d'icelle en bas, & les ongles en hault, & la main gauche la tenant droit son tetin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 51.

La fin de la seconde opposite pour ledit Lieutenant.

Si apres est declaré la tuition & deffence de la seconde opposite, dudit cinquiesme coup, de laquelle ce doit garder ledit plus prochain Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, est besoin que ledit Preuost, estât sur la desmarche du pied droit, croise & rabate l'espée dudit Lieutenant assaillant, du fort le foible, sur vn maindroit autremēt appellé auant-main, & par ce moyen deffendra & euitera ledit Preuost ladite seconde opposite & suite, tirée cy dessus par ledit Lieutenēt, & tout cela fait presentera ledit Preuost vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenāt la garde de son espee les ongles de la main que tient icelle en hault, & la main gauche droit le tetin gauche, cōme est monstré cy dessus à ladite prochaine pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son chapeau, 52.

La fin de la seconde opposite & suite dudit cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault sur le maindroit, deffendu par ledit Preuost contre ledit Lieutenant demonstrateur,

Voicy la garde & tenue du Lieutenant & Preuost pour l'estoc sixiesme coup, estant multiplié au sixiesme lieu propre sur le deffendeur.



FAut declarer ceste garde & tenue prochaine, pour faire & executer l'estoc sixiesme & dernier coup & lieu, estant comme dit est multiplié en plusieurs coups & opposites de ceste espée seule cy dessus. Et à cestui cy est multiplié sur le costé droit: on le pourroit commencer à tirer sur le pied gauche, mais faudroit multiplier les coups, ou les executer avec vne fainte, mais à ceste dite garde, pour commēcer par ledit Lieutenant cedit sixiesme coup, il se tiendra sur le pied droit en garde moyenne, tenant

tenant le dessus de la main que tient l'espée en hault, assituant la pointe de l'espée droit la veue' du Preuost, & la main gauche la tenant droit son menton, comme est mōstré à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du col, 53.

Fault noter que le gaucher pour bien deffendre cedit estoc d'hault, il est necessaire qu'il se tiēne sur le pié gauche, & croiser l'espée du fort le foible, pour la defēdre, cōme se verra cy apres aux coups qui ensuiuet.

La fin & declaration de la tenue & garde par cedit Lieutenant.

Sensuit la declaration, de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour se preparer à deffendre dudit estoc d'hault, qui sera tiré cy apres par le Lieutenant contre le Preuost, au sixiesme & dernier coup, estant multiplié comme dit est au sixiesme lieu.

CEstedite garde & tenue pour ledit Preuost est, qu'il faut estre sur le pied droict, comme ledit Lieutenant: cōbien qu'on se peut tenir sur le pied gauche, & auancer le pied droit, mais à ce dernier coup & lieu estant multiplié, nous traicterons de la garde qui se fait estant sur le pied droict, pour ce faire, ledit Preuost fera sur le pied droict en garde basse, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée droit l'estomac dudit Lieutenant, & sa main gauche la tenant droit le tetin, comme on peut voir cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, aupres du panache de son bonnet, 54.

Fault noter que tous les gauchers qui ensuyent l'instruction que ie mets, tant pour le Lieutenant que Preuost: facent la desmarche à l'opposite, & les desgainemens semblables, & les coups aussi à l'opposite d'iceux droicturiers, & se trouueront fort bien ceux qui tascheront à s'uyre celsdictes raisons. Car l'experience leur fera trouuer bonnes.

Voila la fin de ladite tenue & garde pour le Preuost, pour soy deffendre du sixiesme coup, qui sera cy apres tiré par le Lieutenant demonstrateur.

N

TRAICTE DE

*Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espée seule,
estant multiplié, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers
tiré par le Lieutenant assaillant, contre le
Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, faut que ce prochain Lieutenant estant sur ladite garde, desmarche, que dessus est dit & mōstré à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 53, cedit prochain Lieutenant estant sur le pied droit, comme il est dit, fera semblant de tirer vn estoc au costé gauche du Preuost sur ledit pied droit, & à vn instant aduancera le pied gauche, desrobāt son espée, par dessous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirera vn estoc au costé droit, tenāt la garde de

l'espée, & la main que tient icelle la pointe des doits regardant le costé gauche, & sa main gauche la tient droit son tetin gauche : comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du collet dudit Lieutenant, 55.

La fin & declaration de cedit sixiesme & dernier coup de ceste espée seule pour le Lieutenant assaillant.

Après ayant traité dudit sixiesme & dernier coup, de ceste espée seule pour ledit Lieutenant assaillant. Reste à traiter aussi de la deffence d'iceluy, pour le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estât sur le pied droit, cōme est monstré à sadire pourtraiture estant en sa garde ou est cotté en chiffre, 54, le tirera arriere & croisera de son espée celle dudit Lieutenant assaillant, rabatant & deffendant ledit estoc du fort le foible, declarant encores qui est le fort le foible, c'est qu'il faut croiser tous coups d'aupres de la garde de l'espée au milieu de l'espée de l'ennemy, & voila du fort le foible, & ce fait ledit Preuost presentera vn estoc à la poitrine dudit Lieutenant assaillant, tenant la main que tiét l'espée le dessus d'icelle en haut, & la main gauche deffous le coude du bras que tient l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 56.

La fin & declaration de la deffence dudit sixiesme & dernier coup pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.

TRAICTE DE

Sensuit la premiere opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup, estant multiplié, qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenant assillant, & deffendu par le Preuost que voicy.



Icy est monstré par Henry de S. Didier auteur, cõment cedit Lieutenant doit faire pour bien assillir le Preuost, sur cedit dernier coup & lieu de cestedite espée seulle, suiuant ledit art & ordre d'icelle.

ET pour ce faire, cedit Lieutenant estant sur le pied gauche, ayant tire ledit sixiesme coup: comme est monstré cy dessus a sa pourtraiture cotté en chiffre, 55. son espee

estant sur l'arrieremain, & pour bien faire & executer ceste premiere suite, ce Lieutenant prochain desrobera son espée par desous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirera vn estoc sur le maindroit pour ceste premiere opposite, tournant la main que tient l'espée les ongles en haut, & sa main gauche droit son visaige, pour obuier à la pointe de l'espée du Preuost: comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du col dudit Lieutenant, 57.

La fin de la premiere opposite & suite de ce sixiesme coup & lieu pour ledit Lieutenant assaillant.

Ici apres est la deffence de ceste premiere opposite & suite pour ledit Preuost dudit sixiesme coup, qui est vn estoc d'hault estant comme dit est multiplié & tiré par ledit Lieutenant assaillant, & deffendu par le Prouost, comme sera veu par cest escript cy apres, dont ledit auteur le conduit & monstre, comme il se doit deffendre de cedit estoc.

ET pour ce faire, ledit Preuost doit demourer ferme & stable sur la desmarche du pied gauche, & pour la deffence & conseruation de cestedite opposite, qui sera vn estoc le Preuost croisera de son espée, l'espée dudit Lieutenant du fort le foible venant du costé d'vn maindroit, portant les ongles de la main que tiét l'espée en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenant aussi ledit Preuost sa main gauche droit le tetin gauche, cōme est monstre cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 58.

Voyla la fin & deffence de la premiere opposite & suite du sixiesme & dernier coup, pour ledit Preuost deffendeur.

Icy est la seconde & dernière opposite & suite, dudit sixiesme coup, estant multiplié, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers, venant dudit estoc sur le maindroit pour le Lieutenant, contre le Preuost, dont la voicy executée.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant, estant sur le pied gauche, & son espée sur ladite premiere opposite, qui est sur le maindroit ou estoc d'iceluy, cōme est monstré à sa pourtraiture cotté 57. Est besoing, & faut pour executer ceste seconde & dernière opposite, pour ce Lieutenant, qu'il desrobe son espée par dessoubs la garde de l'espée du Preuost, & tirer vn autre estoc sur

ledit arriremain, tenant la main que tient l'espée le dessus en haut, & sa main gauche droit le visage, pour deffendre la pointe de l'espée du Preuost, si la pouffoit plus auant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 59.

Icy est la fin de ceste seconde & derniere opposite & suite, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

La deffence de ceste seconde opposite ou suite, dudit sixiesme, & dernier coup de ceste espée seule, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers, pour le Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.

ET pour la deffence de ceste dite opposite & suite, pour ledit Preuost, faut qu'il soit sur le pied gauche, & y estât doit croiser de son espée celle dudit Lieutenant, du fort le foible, qui est aupres de la garde, au milieu de l'espée cōme a este dit cy dessus en plusieurs lieux, & presente vn estoc au tetin gauche, ou à l'œil dudit Lieutenant, ayant la main que tient l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit son estomac, qui est par deffous le coulde du bras, que tient l'espée: comme est monstré en sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 60.

Voicy la fin des six susdits coups, estans multipliez ausdits lieux propres, comme a esté dit cy dessus, avec ses opposites & suites, tant pour ledit Lieutenant assaillant, que pour le Preuost deffendant.

TRAICTE DE

Icy est monstré la garde & tenue pour faire deux bons & subtils coups, en mainiere de triangle, & quadriangle, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, ce perſent Lieutenant ayant fait vn deſdits trois deſgainements, avec ſa deſmarche à ce propres eſt demouré ſur le pied gauche lequel eſt plâté & pauſé ſur la ſemelle du triangle ou eſt cotté en chiffre. & eſt en garde moyenne, aſſituânt la pointe de l'eſpée droit le tetin gauche du Preuoſt, tenant la main gauche ſur le giron gauche: comme eſt cotté cy deſſus en chiffre a ſa pourtraiture au derriere de ſon chapeau 61.

Et

Et s'il est gauché, faut qu'il tienne son pied droit sur ledit triangle, s'il veut bien executer & faire le principal coup, comme se verra cy apres, & se tiédra en mesme garde, s'il est assaillant, comme est cotté en chiffre à ceste dite pourtraiture dudit Lieutenant droictié, 61.

Voyla la fin, garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour executer ledit triangle, contre le Preuost deffendant.

Sensuit la declaration, garde & tenue dudit triangle, pour ledit Preuost deffendeur.

ET pour ce faire, faut que le susdit prochain Preuost soit sur le pied gauche, tenāt iceluy pied sur le coin du triangle, ou est cotté en chiffre à sadite pourtraiture, 1, ayāt fait vn desdits desgainements, avec la desmarche à ce propre, & est demouré cedit Preuost en garde haute, tenāt le dessus de la main que tient l'espee en haut, assituant la pointe de l'espee droit l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche droit son tetin, preste à destourner la pointe de l'espee dudit Lieutenant assaillant, comme est figuré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 62.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.



TRICTE DE

Sensuit comment il faut faire, pour executer vn fort bon & subtil coup, faignant en terre vn triangle par le Lieutenant assillant, le voullant faire contre le Preuost deffendant, dont ont tous deux soubs leurs pieds le portrait & figure d'iceluy pour le bien faire.



ET pour le bien commencer, ce Lieutenant aduancera le pied droit qu'il tenoit arriere, à ladite pourtraiture cotté en chiffre, 61, sur la semele ou est aupres du coin du triangle ou il y a cotté en chiffre, 2, & tirer vn estoc au visaige du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les ongles en haut, & la main gauche, droit son visaige, comme

est monstré apertement icy à ceste pourtraiture de ce Lieutenant cotté en chiffre, 63.

Voila comment doit tirer ledit Lieutenant vn estoc qui servira d'espion pour commencer a faire cedit triangle.

Senfuit comment le Preuost se doit deffendre dudit estoc, tiré par ledit Lieutenant sur vne figure en maniere de triangle.

ET pour ce faire, ledit Preuost ayant fait ladite desmarche, garde, & assituation qu'a fait à ladite pourtraiture cotté en chiffre, 62, a cedit Preuost tiré le pied gauche arriere, & la mis sur la semelle, ou est ou doit estre cotté en chiffre, 2, & a croisé cedit Preuost l'espée venant sur vn estoc, tiré par ledit Lieutenant, du fort le foible, lequel est déclaré en plusieurs lieux, tant desdits coups que aux opposites, & suittes, tournant la main que tient l'espée, le ongles en haut, & presenter vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenant sa main gauche droit & dessus la cuisse, comme est cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 64.

Voila la fin & deffence du commencement & premier coup que tirera ledit Lieutenant contre ledit Preuost.

O ij

TRAICTE DE

Et pour la premiere opposité, & suite dudit triangle, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant, il se fait sur vn estoc ou renuers d'hault, pour le Lieutenant.



POUR bien faire ceste premiere opposité & suite, pour ledit Lieutenant, faut ayât le pied gauche sur la semelle du triangle, ou est cotté aux pourtraitures susdites en chiffre, 1, aduancer le pied droit sur la semelle ou est cotté, ou doit estre 3, en chiffre, & passer la pointe de l'espee par dessous la garde de l'espee du Preuost, ayant fait & tiré le susdit coup, & tirer vn estoc d'haut sur le costé droit du Preuost, pour ceste premiere opposité & suite, tenât la main que tient l'espee les ongles en bas, & la main gauche droit.

le tetin, comme est monstré à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 65.

La fin de la premiere opposite & suite dudit triangle, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite, pour ledit Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost regardant la pointe de l'espee dudit Lieurenēt, quand elle passera par dessous la garde de son espee, pour luy titer vn estoc d'haut, ou renuers, au chois dudit Lieutenant, attēdu qu'il est assaillant, & pour la cōseruation de ceste premiere opposite & suite de cedit triangle, fait par le Lieutenant, est besoin que ledit Preuost croise l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, estant sur son pied droit, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en haut, & la main gauche droit le tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 66.

Voila la fin & deffence de la premiere opposite dudit triangle pour ledit Preuost.

O iij

Senfuit la seconde opposite & suite, qui est vn estoc ou main-droit d'hault, prouenant dudit coup du triangle pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.



ET encores cedit Lieutenant pour ceste seconde opposite dudit triangle, si ledit Lieutenēt voit que ledit Preuost se soit deffendu de ceste susdite premiere opposite, faite & tirée sur l'arriemain, comme est cotté audit Preuost en chiffre, 66. & qu'il soit adroit. Ce present Lieutenant ayāt demouré sur la mesme desmarche du pied droit desfrobera son espee, par dessous la garde de l'espee du Preuost, par vn arriemain, & fera semblant de tirer vn arriemain à la cuisse du Preuost, montant à vn mesme instant son espee en haut, & pour executer ceste seconde

opposite, croisera l'espee du Preuost du fort le foible, & luy presentera vn estoc au corps ou au visaige, changeant le pied droit, qui estoit sus le coin du triangle, ou est cotté en chiffre, 3, & le mettre sur la semelle ou est cotté, 2, tenât la main de l'espee les ongles en haut, & la main gauche droit le visaige, comme est monstré à sa pourtraiture au derriere du chapeau cotté en chiffre, 67.

Voila la fin pour le Lieutenant contre le Preuost.

Sensuit le contraire de ceste seconde opposite & suite pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied gauche ayât fait sa desmarche, comme est dit cy dessus ausdites figures desdits trois desgainemés, cotté en chiffre 2, & 4. & comme est aussi monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, 62, & pour se bié garder de cedit coup tiré par ledit Lieutenant, en maniere & façon de triangle, est besoin que ledit Preuost regarde bien la pointe de l'espee dudit Lieutenēt, & ne la perdē iamais de veue & quād le Lieutenant susdit aduācera son pied droit pour tirer vn estoc ou renuers d'hault, faut que ledit prochain Preuost croise iceux coups, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visaige, cōme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 64, & pour faire & executer ceste seconde opposite, pour cedit Preuost, il sera sur le pied droit & croisera l'estoc venāt sur le rēuers qu'aura tiré ledit Lieutenēt, du fort le foible, tenāt la main que tient l'espee, les ongles en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, & tiēdra sa main gauche ledit Preuost droit la braye, comme est cotté cy dessus en chiffre, 68.

Voila la fin & deffence dudit coup, pour ledit Preuost.

Tenne & garde du premier coup, pour executer & faire
le quatriangle pour le Lieutenant & Preuost.



Faut bien noter, que pour faire & executer cedit quatriangle pour le Lieutenant, faut qu'il aye le pied gauche sur le coin dudit quatriangle, cotté en chiffre, 1, ayant fait vn desdits trois desgainemens, avec sa desmarche, & à ceste garde faut qu'elle soit moyennement basse, le tranchant de l'espee en bas, & la pointe de l'espee droit le ventre, tenant la main gauche droit l'estomac, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 69.

Voila la fin garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour commencer, faire & executer le quatriangle, contre le Preuost deffendant.

Definition

Definition, garde & tenue pour ledit Preuost deffendant, pour se garder & deffendre dudit quatriangle tiré par ledit Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, dont iceluy pied sera mis sur la semelle, ou est cotté en son quatriagle en chiffre, 1, estât en garde moyenne ayant fait sa desmarche, desgainement que dessus est en plusieurs lieux dit, tenant la garde de l'espée le dessus de la main que tient icelle en haut, & par cōsequēt les ongles d'icelle main en bas, & la main gauche sur son giron gauche, comme est monsté cy dessus à sa poutraiture & figure, cotté en chiffre, 70.

Si apres sera monsté un fort bon coup pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant, en maniere de quatriangle & tout ce que y est requis scauoir par lesdits Lieutenens & Preuosts, & par consequent aux autres suppots.

P

TRAICTE DE
Premier coup & suite du quatriangle, pour
le Lieutenant & Preuost.



ET pour le bien faire, est besoin pour le premier coup que le Lieutenant, ayãt fait vn desdits desgainements demoure sur le pied gauche, qui est sur la semelle cotté en chiffre, 1, & pour executer ce coup faut que cedit Lieutenant aduance le piéd droit sur la semelle ou est cotté en chiffre, 2, & tirer vn roide estoc d'hault, tenant la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche sur son giron droit, comme est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 71.

Voila comment il faut que ledit Lieutenant commence à faire ce coup, en maniere de quatriangle, le seignât ainsi estre en terre.

Sensuit comment il faut que ledit Preuost se deffende de ce coup, fait & tiré par ledit Lieutenant, saignant & figurant vn quatriangle en terre, tel que cestuy cy dessus.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, comme est mōstré & dit cy dessus à sa premiere tenue. Et pour bien deffendre cedit coup, fait comme dit est, en quatriangle, par ledit Lieutenant, sur vn estoc ou maindroit d'haut. Ledit Preuost tirera ledit pied gauche, de la semelle dudit quatriangle, ou est cotté en chiffre, 1, & pausera le pied gauche sus vn petit coin du triangle, ou est cotté en chiffre, 3, & croisera l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, detournāt le maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenant en quatriangle, comme dit est, presentant par ledit Preuost vn estoc, droit l'œil gauche dudit Lieutenant, & tiendra la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit sa braye, comme est mōstré cy dessus à la portraiture dudit Preuost, cotté en chiffre 72.

Voila ce que doit faire ledit Preuost, pour soy deffendre dudit quatriangle, tiré par ledit Lieutenant assaillant.

P ij

T R A I C T E D E
*Premiere opposite & suite du quatriangle
 pour le Lieutenant & Preuost.*



ET pour continuer, faire & executer ceste premiere opposite ou suite dudit quatriangle pour le Lieutenant, est encores besoing qu'il face vne suite, voyant que ledit Preuost a esté adroit, & non ignorant, attendu qu'il s'est bien deffendu, à ceste cause doit ledit Lieutenant desrober son espée par desous la garde de l'espée du Preuost, & mettre le pied gauche sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3. En passant vn maindroit, tirant vn peu le corps en arriere, & oster le pied droit du lieu ou estoit cotté en chiffre 2.

Et comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du chapeau, 73.

Voila que doit encores faire ledit Lieutenant, pour la premiere opposite, comme est requis en cedit coup de quatriangle.

Sen suit la deffence de ceste premiere opposite & suite, de cedit quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre le Lieutenant assaillant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, sur le coin de son triangle, ou est cotté en chiffre, 1, & le pied droit sur la semelle ou est cotté aussi en chiffre, 2. Et pour la deffence de ceste dite premiere suite, estant ledit Preuost sur le pied droit, a croisé l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, & luy a présenté vn estoc à son visage, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en haut, & la main gauche la tient droit le tetin, cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre, 74.

Voila que doit faire ledit Preuost, pour se garder de ceste dite opposite, qu'a tiré ledit Lieutenant iniques icy.

P iij

*Senfuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur vn
maindroit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant,
contre le Preuost.*



POUR bien paracheuer cedit quatriagle pour ledit Lieutenant, cõtre le Preuost, faut que ledit Lieutenant, ayât le pied droit sur la semelle cotté en chiffre, 4, & le pied gauche sur la semelle cotté, 3, desrobera son espée par desfous la garde de l'espée du Preuost, & tirera vn maindroit ou estoc d'hault, pour paracheuer ledit quatriangle, tenât ledit Lieutenant la main de l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit son visage, comme est monstré cy desfus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 75.

Voicy le paracheuement dudit coup, fait en façon de quatriangle, pour ledit Lieutenant, contre le Preuost deffendant.

*Senfuit la deffence & paracheuement dudit coup, avec ses deux
suinttes, en facon de quatriangle pour ledit Preuost deffen-
dant, contre ledit Lieutenant assaillant.*

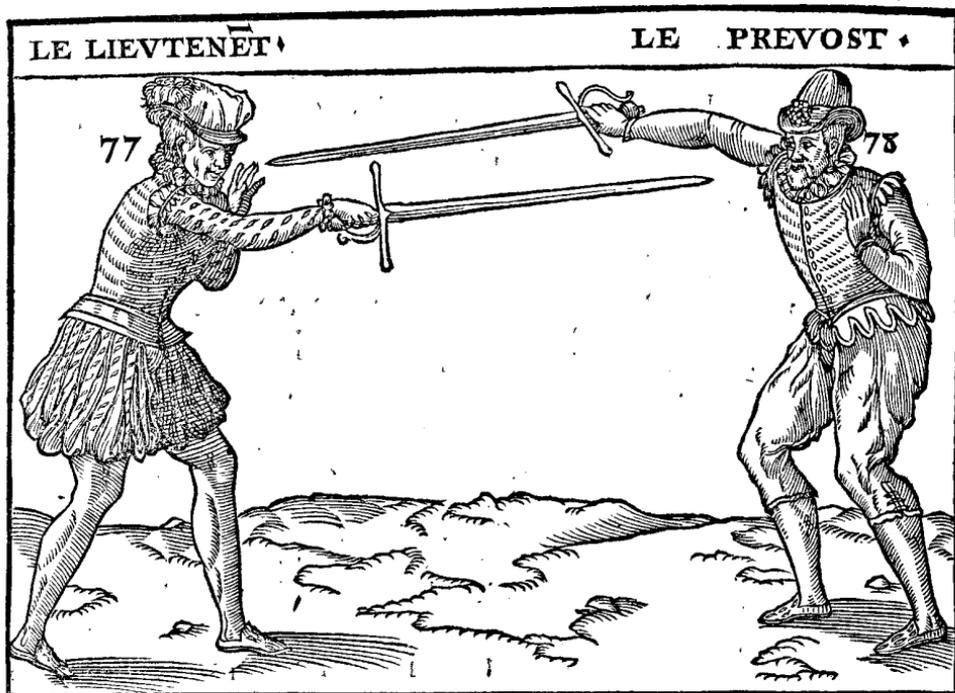
ET pour ce faire, faut que ledit Preuost pour la premiere
suintte, estant sur le pied droit, croise & rabate ledit ren-
uers ou estoc d'hault tiré sur iceluy par ledit Lieutenant,
du fort le foible, tenant la garde de l'espée les ongles de la
main que tient icelle en bas, tirant vn estoc d'hault, à l'œil
gauche dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à
sa pourtraiture & figure cotté en chiffre aux autres pour-
traitures, 74. Et pour ceste seconde opposite & suinte, qui
est le paracheuement de cedit quatriangle, ledit Preuost
faut aussi qu'il soit sur le pied droit, & regarde bien la
pointe de l'espée dudit Lieutenant, en tout le discours du-
dit quatriangle, & croise l'espée dudit Lieutenant faisant
cestedite seconde opposite, qui est vn maindroit ou estoc
d'hault prouenant d'iceluy du fort le foible, tenãt la main
que tient l'espée, les ongles en hault presentant audit Lieu-
tenant vn estoc à son visaige tenant la main gauche à son
terin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté
en chiffre, 76.

La fin dudit quatriangle pour ledit Preuost.

*Après auoir traité cy dessus de tout l'art, ordre & pratique de
ladite espée seule, & défini tout ce que y est requis, tant en
assaillant que en deffendant, i'ay bien voulu cy apres traiter
& monstrer quatre fort bonnes & subtiles prinZes qui se
peuuent faire, tant en assaillant que en deffendant comme se
verra cy apres à leurs pourtraitures.*

TRAICTE DE

*Cy apres est monstré & declaré le plan, & tenue du Lieutenant
assaillant, pour monstrer à faire la premiere prinse,
contre le Preuost.*



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant soit sur le pied gauche, ayant fait comme dit est, sa desmarche, garde & assituation susdite, aux premiers plans, & à ceste cy faut qu'il se tiène sur le pied droit, en garde moyenne, tenant la main de l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit le visage, pour estre plus pres à rabatre d'icelle vn estoc dh'aut, s'il aduenoit que ledit Preuost, ou autre deffendeur luy tirast, car tous estocs sont aisez à deffendre, & à detourner de la main: mais qu'on ne les faille,
artendu

attendu que la pointe est en l'air, & loin de la force dont elle procedde, qui est de son tireur. Et toute chose qui est en l'air est facile à detourner: comme il est prest à faire, fil aduenoit que le Preuost auãçast sa pointe dauãtage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 77.

La fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenant assillant, lequel veut monstrer au Preuost à faire la premiere prinse.

Sensuit la garde & tenue pour le Preuost, pour se deffendre de la premiere prinse contre ledit Lieutenant, comme ce verra cy apres à la portraiture que s'ensuit en chiffre, 90.

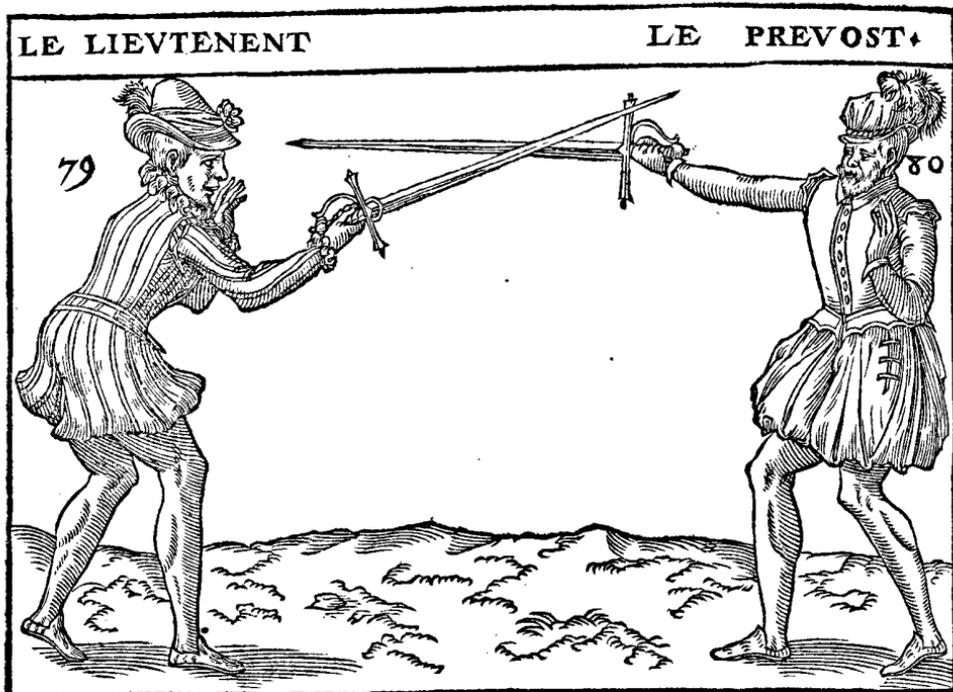
ET pour ceste garde, est requis que ledit Preuost aye fait mesme desmarche, garde & assituation, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, ayant tiré le pied droit arriere, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haulte, tenant la main que tient son espée les ongles en bas, assituât la pointe d'icelle droit l'œil gauche dudit Lieutenant, tenant aussi la main gauche droit son tetin: comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son chappeau, 78.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

Q

TRAICTE DE

En ces deux pourtraitures suiuanes, est mōstré le premier coup, qui est vn maindroit ou estoc d'hault, tiré par le Lieutenant, contre le Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.



ET pour ce faire, cedit Lieutenant ayant fait la desmarche, garde & assituation susdite, est demouré sur le pied gauche, & y estât pour executer ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'hault, cedit prochain Lieutenant a aduancé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc à son chois cōtre le Preuost, tenāt la main que tiēt l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit son nez, comme est mōstré à la pourtraiture cotté au derriere du col en chiffre, 79.

Voila la fin du coup que doit tirer ledit Lieutenant au Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.

*Sensuit la tuition & deffence du premier coup pour le Preuost,
pour se preparer à faire la premiere prinse que verrez
cy apres aux pourtraitures.*

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost ayant aussi fait sa desmarche, desgainemēt, est demouré en garde haute, telle qui est figuré cy dessus à la portraiture dudit Preuost cotté en chiffre, 78, estant sur le pied gauche, & pour se deffendre de cedit maindroit ou estoc d'haut, que luy a tiré ledit Lieutenant, pour luy monstrier que la premiere prinse ce peut faire, & fait sur lesdits coups, cedit Preuost estant sur ledit pied gauche, a tiré le pied droit arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de son espée en haut, & la main gauche droit le front du Lieutenant, tenant la main de l'espée les ongles en haut & la main gauche droit le tetin, cōme est môstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du sommet de la teste, 80.

Voila la fin comment le Preuost a deffendu le coup
sufdit contre ledit Lieutenant.

Par ces deux pourtraitures qui sensuiuent, est môstré par le Lieutenant assaillant au Preuost deffendant, commēt faut qu'il face & tous autres, la premiere prinse de ceste espée sculle, & en apres luy sera monstrier de contreprinse, de sorte que quiconques observera tout ce que dit est, & ce qui sensuit cy apres, sans rien obmettre, il ne se trouuera iamais surprins ne offensé, & s'il se treuve, faudra qu'il confesse que n'est la faute de l'Auteur ne de lart, ains la sienne, ayant commis la faute, de sorte que qui cognoit sa faute tel ce peult dire estre docte attendu que de soy mesmes se pourra instruire & reprendre.

Je vous aduertis tous supposts de Mars, que cedit art, & sciéces des armes n'ont esté redigé par l'Auteur pour en abuser, ains pour cōseruer vostre honneur & santé, car quiconque fera autremēt la reigle ne faudra à l'Auteur ne à l'art, ains à celuy qui en abusera, & pourtant les fages dominant les astres & mauuaises volontez.

Qij

nét, sa main gauche droit son estomac, au dessous du bras de son espée, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre 81.

Voyla la fin du coup qu'a tiré ledit Lieutenant, pour monstrer au Preuost à faire la premiere prinse de ceste espée seule.

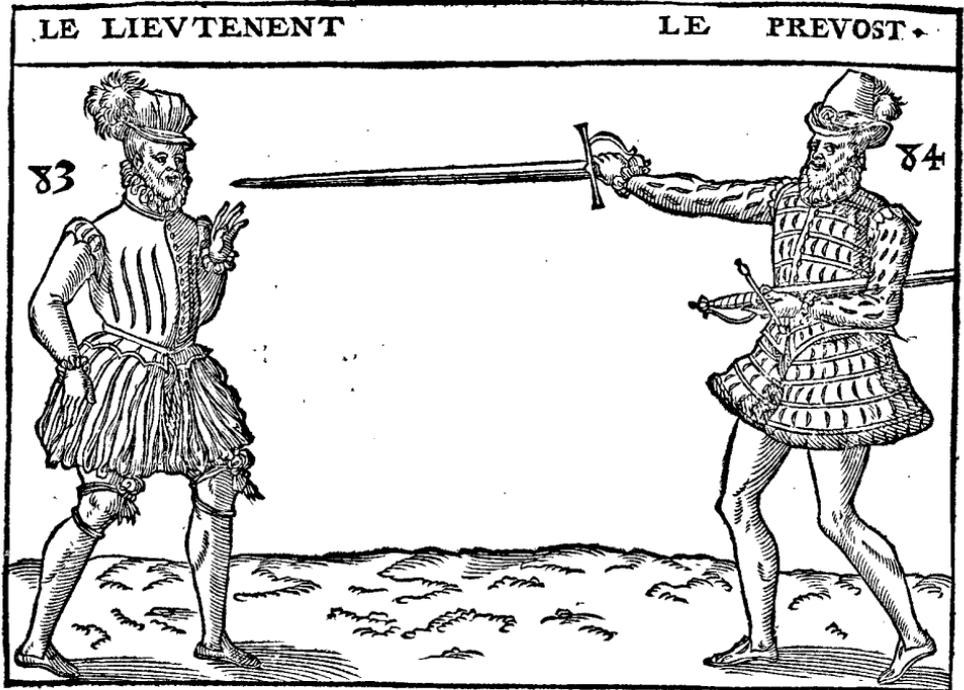
Cy apres sera monstré & déclaré, comment le Preuost doit & peut faire la premiere prinse, contre son Licutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, quand ledit Lieutenant a tiré ledit main droit, ou estoc d'hault: comme il peut, cedit Preuost a tiré ledit pied gauche arriere, & a croisé de son espée, du fort le foible, l'espée dudit Lieutenēt, tournāt la main que tient l'espée les ongles en haut. Et à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a aduancé son pied gauche, fort aduant, & luy a prins de sa main gauche la garde de l'espée, & fait semblāt de luy donner le tour, pour la luy faire quitter, comme se verra cy apres, tenant la pointe de l'espée droit le front cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 82.

Voicy la fin de la premiere prinse, presque executée pour ledit Preuost deffendeur, contre ledit Lieutenant.

Q iij

*Premiere prinse, monstrée par le Lieutenant, & à ce coup
aussi monstrée par iceluy, & executée par le Preuost:
comme est monstré icy.*



ET pour bien monstrer icy par ce Lieutenant, comment il faut que le Preuost face, & execute ceste premiere prinse, est besoin, & faut que ce Lieutenant soit sur le pied gauche, & y estant aduâcer le pied droit, & tirer vn main-droit, ou estoc d'hault, à l'encontre du Preuost deffendâr. Et estant suprint du Preuost qui luy a osté son espée, a esté ledit Lieutenant contraint de retirer son pied droit, & demourer sur le pied gauche, & tenir sa main gauche deuant son tetin, la tenant preste à deffendre la pointe de l'espée

du Preuost, & tient aussi cedit Lieutenant sa main gauche contre sa cuisse gauche, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 83.

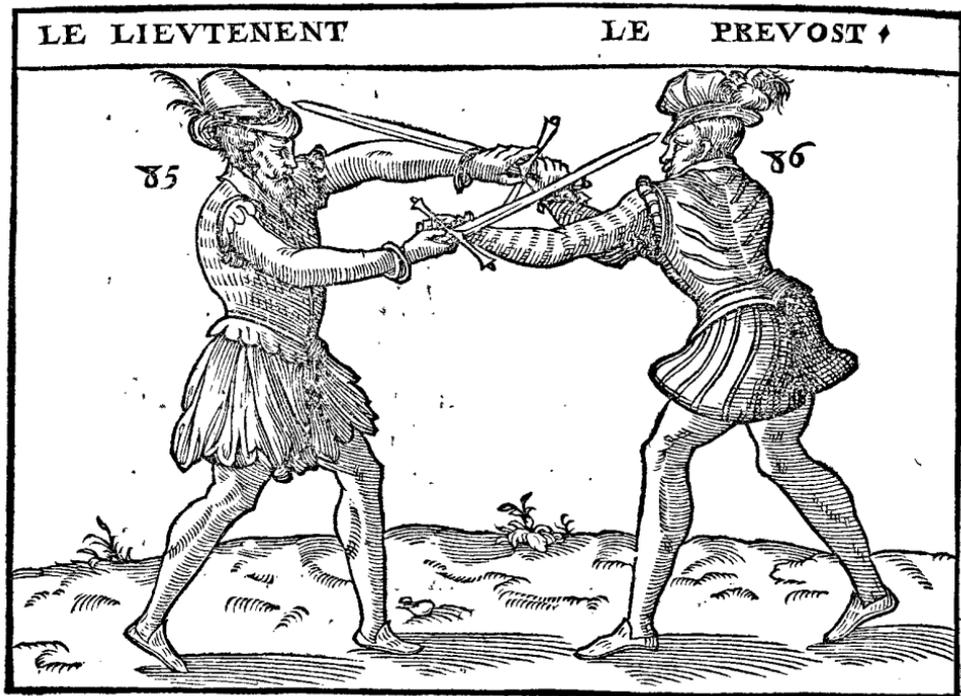
Voila tout ce qu'a fait ledit Lieutenant, pour monstrer au Preuost comment il faut qu'il face, pour executer du tout ladite premiere prinse de cestedite espée seule.

Sensuit la premiere prinse, & execution d'icelle, pour ledit prochain Preuost, contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost, ayāt fait sa premiere desmarche, garde, & assituation susdite, c'est à dire, estant sur le pied gauche, ledit Lieutenant luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'haut, comme il pouuoit, aduancant son pied droit: & pour faire & executer cestedite premiere prinse pour cedit prochain Preuost, a tiré son pied gauche arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, hausant vn peu la pointe de l'espée en haut, & à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a ledit Preuost aduancé le pied gauche, & avec la main gauche a prins la garde de l'espée dudit Lieutenant, tournāt le dessus d'icelle en bas, donnant le tour, pour luy faire quitter l'espée, & la porter sous le bras, presentant la pointe de l'espée droit la bouche, dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 84.

Voila la fin, & demonstration dudit Lieutenant, & l'execution de ladite premiere prinse, pour cedit Preuost.

*A prinse faut faire contreprinse, comme est icy monstré
par ce Lieutenant au Preuost.*



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied gauche, tirera vn roidde maindroit, ou estoc d'ault, sur le costé gauche dudit Preuost, & à vn mesme instant tournera aduancer le pied gauche, & prendra la garde de l'espée dudit Preuost venant par dessous son bras, & voulant donner le tour, le Preuost a fait la contreprinse qui est tout de mesme comme luy auoit dit & monstré, comme est cy dessus à sa portraiture, cotté en chiffre au derriere de son col, 85.

*Voila la fin pour faire ceste contreprinse
pour le Lieutenant.*

Sensuit

*Sensuit la contreprinse pour le Preuost, contre ledit
Lieutenant assaillant.*

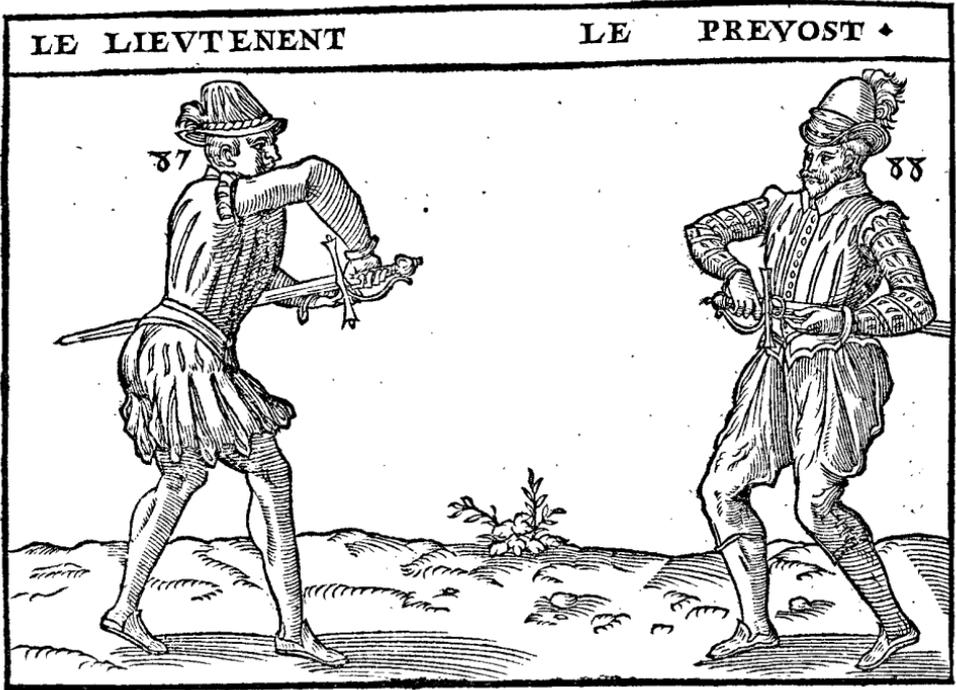
ET pour ce faire, ledit Preuost sera aussi sur le pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenant aduancera le pied droit, pour tirer vn maindroit ou estoc d'hault, comme il peut à son chois, le Preuost tirera le pied gauche arriere, & croisera ledit maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenant, du fort le foible, & quand il verra que ledit Lieutenant aduancera le pied gauche pour luy venir prendre la garde de l'espée pour faire ladite prinse, ledit Preuost ce voyant à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & prendra aussi la garde de l'espée dudit Lieutenant avec sa main gauche, la passant par dessous le bras, de l'espée, tournant le dessus de la main en bas, & l'ayant prinse fera semblant de tourner icelle main pour luy oster l'espée du poin, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 86.

*La fin de la contreprinse pour le Preuost,
contre le Lieutenant.*

Aux figures & pourtraitures qui sensuiuent, est monstré cōment ladite cōtreprinse cottée 85, & 86. est executée, tāt pour le Lieutenant que pour le Preuost, de sorte que ledit Lieutenant ayant bien obserué la volonté dudit auteur, a osté l'espée du tout au Preuost, & aussi le Preuost ayant fait le mesme, obseruant de sa part ce qu'il deuoit, a osté l'espée audit Lieutenant, de sorte qu'on verra cy apres que le Lieutenant a l'espée du Preuost, & le Preuost a l'espée du Lieutenant, comme est cotté en chiffre cy apres aux pourtraitures du Lieutenant, 87, & au Preuost, 88.

R.

*Senfuit vne contreprinse, monstrée cy deffous par le
Lieutenant, & executée par le Preuost,*



ET pour ce faire, le Lieutenant estât sur le pied gauche, cōme dit est, aduācera le pied droit, tirāt vn maindroit ou estoc d'hault sur le Preuost, & à vn mesme tēps de rechef aduācera le pied gauche, & prēdra l'espée dudit Preuost par defous son bras droit, tournant la main gauche, dōnāt vn tour pour luy faire quitter l'espée, & voyāt que le Preuost a esté prōt & habile de luy en faire autāt à vn mesme temps, cedit Lieutenant a desmarché sondit pied gauche arriere, & tenāt l'espée dudit Preuost deffous son bras gauche, & incōtinent a remis la main droite à la poignée

de l'espée, faisant semblant de remettre l'espée au poin: cō-
me est monstré à sa pourtraiture cy dessus cotté en chiffre
au derriere de sa teste, 87.

*Voyla la fin de la contreprinse executée pour le
Lieutenant contre le Preuost.*

*Sensuit vne fort bonne contreprinse pour le Preuost, corres-
pondante à la contreprinse cy dessus faite
par ledict Lieutenant.*

ET pour ce faire, ledit prochain Preuost sera aussi sur le
pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenant
aduancera le pied droit, comme il doit & peult, pour tirer
vn maindroit ou estoc d'hault, ledit Preuost tirera le pied
gauche arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenant du fort
le foible, rabatant ledit maindroit, ou estoc d'hault, qu'il a
tiré, & quand il verra que ledit Lieutenant aduancera le
pied gauche, pour luy prendre la garde de l'espée, pour fai-
re sa prinse, le Preuost aduancera le pied gauche à vn mes-
me temps comme luy, & prédra ledit Preuost la garde de
l'espée dudit Lieutenant par dessous son espée tournant
ledit Preuost le dessus de la main gauche en bas comme
est mōstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost cotté
en chiffre 88.

*Voyla la fin de la contreprinse, pour ledict Preuost,
contre ledict Lieutenant.*

R ij.

TRAICTE DE
Tenue, & garde de la seconde prinse, pour le Lieutenant,
contre le Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenant ayât fait vn desdits desgai-
nemets est demouré sur le pied gauche, en garde basse,
assituant la pointe de son espée droit la braye du Preuost,
son disciple, luy faisant faire & tenir en garde moyenne, &
tient cedit Lieutenant le trenchant de l'espée en bas, &
la main gauche droit sa poitrine: comme est monstré cy
dessus à la presente pourtraiture du Lieutenant, cotté en
chiffre, au derriere du col, 89.

*La fin & definition de ceste garde basse, pour le
Lieutenant assillant.*

*Après auoir traité cy dessus de la garde & tenue dudit
Lieutenant. Reste à traiter de la garde & tenue pour
ledit Preuost deffendant.*

LE Preuost susdit, apres auoir fait sa desmarche, garde
& assituation, est demouré sur le pied gauche, en garde
moyenne, tenant la garde aussi haute que l'espaule droite,
& la pointe des doids de la main, que tient l'espée en bas,
assituât la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieu-
tenant, & la main gauche la tiendra sur sa cuisse gauche, &
& tous les autres qui se voudront tenir sur ceste garde, se
tiendront, & feront la geste comme cedit Preuost: comme
est môstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 90.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost.

*Cy apres le Lieutenant monstre au Preuost, comment il doit
faire la seconde prinse, & pourtant ledit Lieutenant
commence à ce faire.*

R ij

TRAICTE DE

Seconde prinse pour le Lieutenant demonstrateur,
contre le Preuost deffendeur.



ET pour ce faire, le Lieutenant fera, & se mettra comme dit est, en garde basse, sur le pied gauche, assituant la pointe de l'espée comme dit est, droit la braye, ou ceinture du Preuost: comme est cotté en chiffre cy dessus à leurs pourtraitures. 89. & 90. Et pour faire, & executer ceste seconde prinse pour cedit Lieutenant, qui est assaillant demonstrateur, estant sur la garde basse, que dit est, aduancera le pied droit, faisant semblant de tirer vn maindroit ou estoc d'hault, prouenant d'iceluy, le Preuost se voyant ainsi

chargé d'un tel coup, se vouldra deffendre, croisant & rabatant l'espée dudit Lieutenant: & alors cedit Lieutenēt aduancera le pied gauche, & luy tirera vn arrieremain sur sa teste, le Preuost le vouldra rabatre de rechef de son espée, alors cedit Lieutenant aduancera le pied gauche à vn instant, & luy prendra la garde de son espée avec sa main gauche, & luy presentera vn estoc à son estomac, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son col, 91.

Voicy la fin de la seconde prinse, & demonstration d'icelle, pour ledit Lieutenant, contre le Preuost.

Sensuit se que doit faire ledit Preuost, pour la seconde prinse contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estât aussi sur le pied gauche, en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture en chiffre 90. Le Lieutenant ayant tiré vn maindroit, ou vn estoc d'hault, à son obtion, le Preuost a tiré le pied gauche arriere, & a croisé, & rabatu l'espée du Lieutenant, du fort le foible, & voyant qu'il a esté circonuenu par la desmar che & prinse susdite dudit Lieutenant, ledit prochain Preuost voyant ladite circonuention, fait signe de sa main gauche, qu'il veult detourner & rabatre l'estoc que luy veult, & peult tirer ledit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture & figure plus prochaine cotté en chiffre au derriere de sa teste, 92.

La fin de la seconde prinse qu'a fait ledit Lieutenant, au susdit Preuost, & ce qu'a peu faire icelluy.

Seconde prinse monstrée par l'Auteur au Lieutenant, & executée par iceluy, contre le Preuost, à celle fin qu'il en puisse faire autant à vn autre.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant, éstât sur le pied droit auance le pied gauche, & tire vn maindroit, ou estoc d'haut, sur le Preuost, le desrobât sur le renuers, passant l'espée par dessoubs la garde de l'espée du Preuost, & à vn mesme instant, & temps aduancera le pied gauche, & croisera l'espée du Preuost, du fort le foible, & luy prédra la garde de l'espée avec la main gauche, la tenant, faut tirer, & ainsi sera contraint de quitter icelle, voyant la pointe deuant soy, & ainsi feront tous les autres,

tres quand on leur fera de mesme: cōme est mōstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col. 93.

*Voila la fin de ceste seconde prinse monstrée & executée
par le Lieutenant au Preuost.*

ET le Preuost se voyant ainsi surprins & pressé obuiant à l'accident & dāger qui peut aduenir, est contraint de quitter l'espée & tirer le pied droit arriere, se preparant de la main droite & gauche, de rabatre l'estoc, que ledit Lieutenant luy veut tirer, mais il n'a garde: car il ne le fait que pour luy montrer comment il en pourra faire autant à vn autre, imitant bien tout ce que luy a mōstré ledit Lieutenant, ausdites prinse: comme est mōstré cy dessus à la pourtraiture dudit prochain Preuost, cotté en chiffre au derriere du col. 94.

*Voila que faut que face & qu'a peu faire le Preuost,
à cestedite seconde prinse contre le Lieutenant.*

*Cy apres sera monstré par pourtraicture & escrit, comment le
Lieutenant ayāt monstré audit Preuost, le Preuost luy en fait
autant, car ce n'est rien de scauoir qui ne le scait monstré.*

S

TRAICTE D'E

Ceste seconde prinse, a esté monstrée & executée par ledit
Lieutenant, & à present est executée par le Preuost
contre son Lieutenant comme est monstré icy.



SEnsuit icy la demonstration cōment ce Lieutenant veut
mōstrer & de fait montre, à faire au Preuost ceste secō-
de prinse sur l'espée sculle, & pour ce faire, ledit prochain
Lieutenant, estant sur le pied droit a tiré vn roide main-
droit, ou estoc d'hault sur lespaulle gauche du Preuost,
aduançant le pied gauche, & voyant la promptitude &
surprinse que par son moyen, & instruction qu'a execu-
té le Preuost, le Lieutenant a esté contraint de retirer son-
dit pied droit, & quitter son espée qu'auoit a sa main droi-
te, & de la main gauche rabattre l'espée du Preuost, ce

Lieutenant se fust bien gardé s'il eut voulu que le Preuost ne luy eut fait ceste prinse, mais il a fainct d'estre ignorant à celle fin que ledit Preuost luy fist ceste dite prinse, cōme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre au derriere de son bonnet, 95.

Voila comment ledit Lieutenant a quitté son espée, voyant que le Preuost a bien fait comme luy auoit monstré cy dessus.

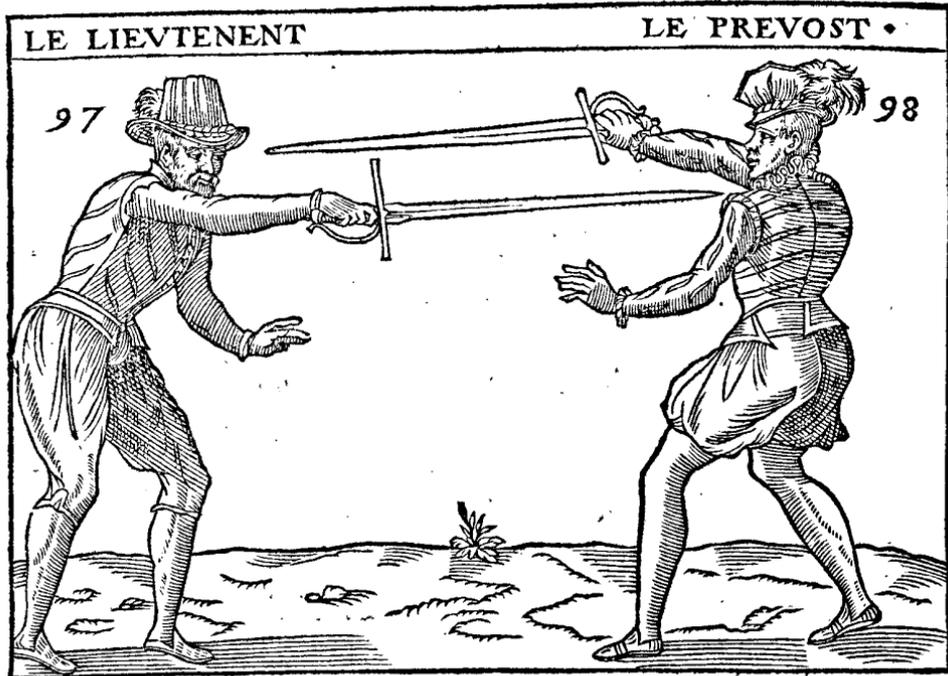
Sensuit la demonstration comment le Preuost doit faire, pour oster l'espée audit Lieutenant imitant de point en point ce que luy mesme luy a mōstré & fait aux susdites prinse.

ET pour ce faire, le Preuost ayant fait vn desdits quatre desgainemens, gardes & assituations, & demourât sur le pied gauche, & voyant que ledit Lieutenant, luy a tiré vn roide maindroit, ou estoc d'haut, ledit Preuost ayant bon entendement, & souuenance de ce que luy auoit fait & monstré ledit Lieutenant ayant le cœur de mesme, à ledit Preuost incontinent & sans interualle croisé de son espée celle dudit Lieutenant du fort le foible, & luy a présenté vn estoc à la gorge ou à peu pres qu'a esté la cause que luy a quitté son espée: comme est mōstré cy dessus à la pourtraiture & figure dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du chapeau. 96.

Voicy la fin de ceste seconde prinse executée par ledit Preuost contre ledit Lieutenant son instructeur, luy ayant monstré comme il deuoit faire.

S ij

Sensuit la garde & tenue pour faire la troisieme prinse pour le Lieutenant, contre le Preuost.



ET pour ce faire, cedit Lieutenant ayant fait vn desdits quatre desgainements tel qu'il luy a pleu, est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, tenant la main que tient l'espee la pointe des doids en bas, l'assituât droit le tetin gauche du Preuost, tenant la main gauche sur la cuisse gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau. 97.

Voila la fin, de la garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour se preparer à faire ceste troisieme prinse contre le Preuost.

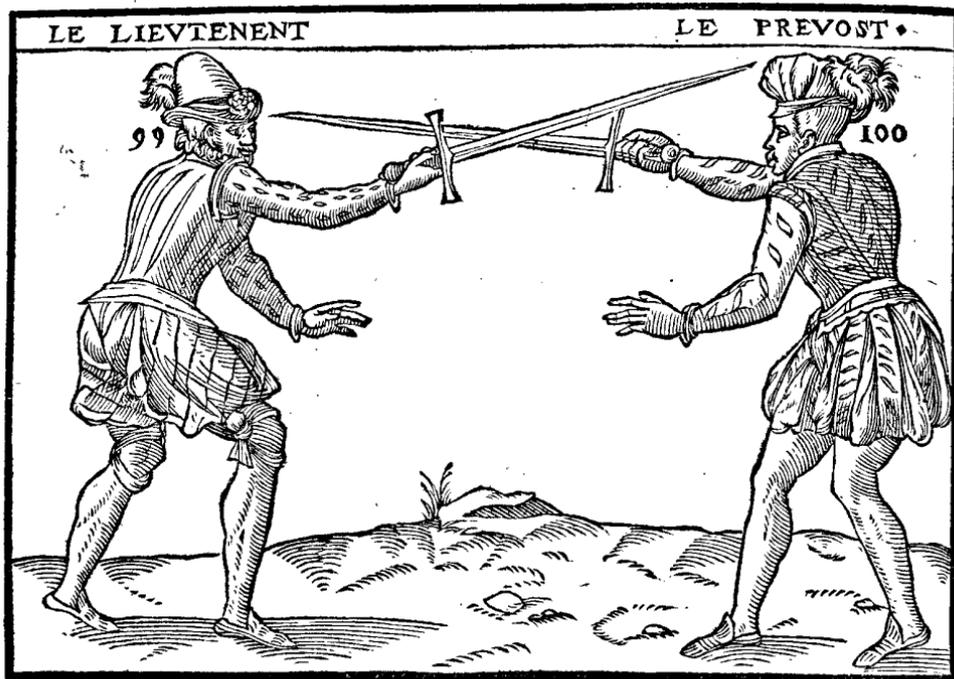
Cy apres est monstré la garde & tenue pour ledit Preuost.

LA garde dudit Preuost est, qu'il faut qu'aye fait mesme desgainment, que dessus est dit, à vn desdits desgaiments, & soit demouré sur le pied gauche, pour la premiere fois, & voyât que ledit Lieutenēt se tiēt en garde moyenne, cedit Preuost se tiendra en garde haute, assituāt la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieutenēt, tenant la main que tiēt l'espée les ongles en bas, & faut qu'il tienne bien l'espée plaine, qu'un dé puisse demourer dessus, sans qu'il puisse choir d'un costé ou d'autre, & ainsi les deux quillons de l'espée serōt aussi hault l'un que l'autre, & ainsi faut que soit ladite espée en ladite garde haute, & moyenne, autrement on la tient faulse, & commet incongruité, & n'est si bien, estans autrement lesdits quillōs de ladite espée seroient faulusement inuentez: comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, corté en chiffre au derriere de sa teste, 98.

Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour tirer le premier coup: pour la troisieme prinse.

S iij

*Sensuit le premier coup, pour faire & monstrier la troisieme
prinse, pour le Lieutenant, & Preuost.*



ET pour ce faire, faut & est necessaire que cedit Lieu-
tenant soit sur le pied gauche, ayant fait tout ce qui y
est requis, c'est à dire, comme la desmarche suldite, & vn
desdits trois desgainements. Et pour executer cedit coup
aduancera le pied droit, & tirera vn estoc d'haut, sur l'es-
paulle gauche du Preuost, tenant la garde de l'espée me-
diocrement haute, tenant les ongles de la main que tient
l'espée en bas, & la main gauche sur le tetin droit, comme
est monstrey cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chif-
fre, 99. Et pour executer cestedite troisieme prinse, faut à

vn mesme instant que ledit Lieutenant sans aduancer le pied gauche, prenne l'espée du Preuost deffendant, estendant fort le bras gauche, le passant par dessus le droit, tenant le dessus de la main en haut, donnant le tour par dessous le bras, ou coude, & presentant tout incontinent vn estoc au visage du Preuost, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 99.

*Voila la fin de la troisieme prinse pour ledit Lieutenant
contre le Preuost.*

*Sensuit la deffence de ce susdit premier coup, pour faire &
executer ladite troisieme prinse pour le Preuost
contre le Lieutenant.*

ET pour ce faire, ledit Preuost aura ainsi fait vn desdits desgainements, gardes, & assituations, avec la desmarche susdite, & demoure sur le pied gauche, & voyant ledit Preuost, que ledit Lieutenant à vn mesme temps luy a tiré vn maindroit d'haut, ledit Preuost estant sur le pied gauche, la tiré arriere, & a croisé l'espée, par laquelle ledit Lieutenant luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'haut, & la deffendu ledit Preuost par ce moyen, le rabatât du fort le foible, tenant la main que tient l'espée le dessus d'icelle main en bas, assituant la pointe droit le front dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droit & sus sa cuisse droite: comme est môstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 100.

*La fin de la deffence & tuition de cedit coup, pour ce preparer à faire ceste
dire troisieme prinse, pour ledit Preuost deffendant.*

TRAICTE DE

Troisiesme prinse monstrée, & executée par ce Lieutenant,
 contre le Preuost, à celle fin que le Preuost luy en sache,
 & puisse faire autant à l'aduenir, & par conse-
 quent puis apres à quelques autres.



ET à vn instant sans bien peu d'intervalle pour gagner le
 temps, ayant tiré ledit maindroit ou estoc: comme dit
 est, & môstré cy dessus aux autres pourtraitures, cotté en
 chiffre, non à ce Lieutenant: mais au susdits, 99, & au Preuost
 100, faut que cedit Lieutenant prenne l'espée du Preuost
 avec sa main gauche, tournant le dessus d'icelle main en
 bas & le creux en haut, la tenant plate, les doids estandus,
 l'apuyant le long du bras, par dessous le coude, haulsant
 bien

bien haut pour la luy faire quitter, & faire perdre du poin, comme il fait, presentât vn estoc au visaige dudit Preuost, & en ce faisant sera cōtraint de quitter l'espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenēt cotté en chiffre au derriere du col, 101.

La fin de ladite troiesime prinse pour ledit Lieutenent, contre le Preuost.

Sensuit ce que faut que le Preuost face, ledit Lieutenent luy monstrant comment il a fait.

ET pour ce faire, ledit Lieutenent ayant fait comme dit est en plusieurs lieux, cy dessus & discouru, qui est que ledit Preuost doit auoir fait, comme il a vne des gardes & desgainemens cy dessus, & est demouré sur le pied gauche & voyant ledit Preuost que ledit Lieutenent à aduacé vne desmarche pour luy tirer vn maindroit ou estoc d'hault, & que tout à vn coup, luy a prins l'espée dōt cedit Preuost a esté contraint de la quitter voyant que ledit Lieutenent luy presentoit vn estoc au visaige, parquoy ledit Preuost tient sa main gauche droit le retin gauche, preste pour rabattre & detourner d'icelle l'espée dudit Lieutenent qui est vn estoc ou doit estre au visaige, comme le tout est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit prochain Preuost cotté en chiffre au derriere du bonnet, 102.

Voila la fin de la troiesime prinse faicte & executée par ledict Lieutenent & de ce qu'a peu faire ledict Preuost, estât ainsi surprins par ledit Lieutenent, son maistre.

T

Troisiesme prinse, monstrée cy dessus par ledit Lieutenant au
Preuost, & est icy executée par le Preuost, comme appert.



ET pour ce faire, le Lieutenant luy ayant tiré vn main-
droit, ou estoc d'hault aduançant le pied droit, ayant
fait comme est mōstré cy dessus en plusieurs coups, la des-
marche, garde & assituation, telle que luy à pleu, & incon-
tinent le Lieutenant ayant tiré ledit maindroit, ou estoc
d'hault, le Preuost a tellement deligenté qu'il a executé
cestedite prinse, dont ledit Lieutenant a esté contraint de
quitter l'espée. Et voyant que le Preuost luy vouloit tirer
vn estoc au ventre, ledit Lieutenant comme dit est, luy à
esté force de quitter son espée, & de la main gauche faisant

semblant de rabatre l'espée du Preuost : comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 103.

Voyla la fin de la contreprinse qu'a fait ledit Preuost audit Lieutenant, comme il appert.

Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour executer ladite troisieme prinse contre ledit Lieutenant.

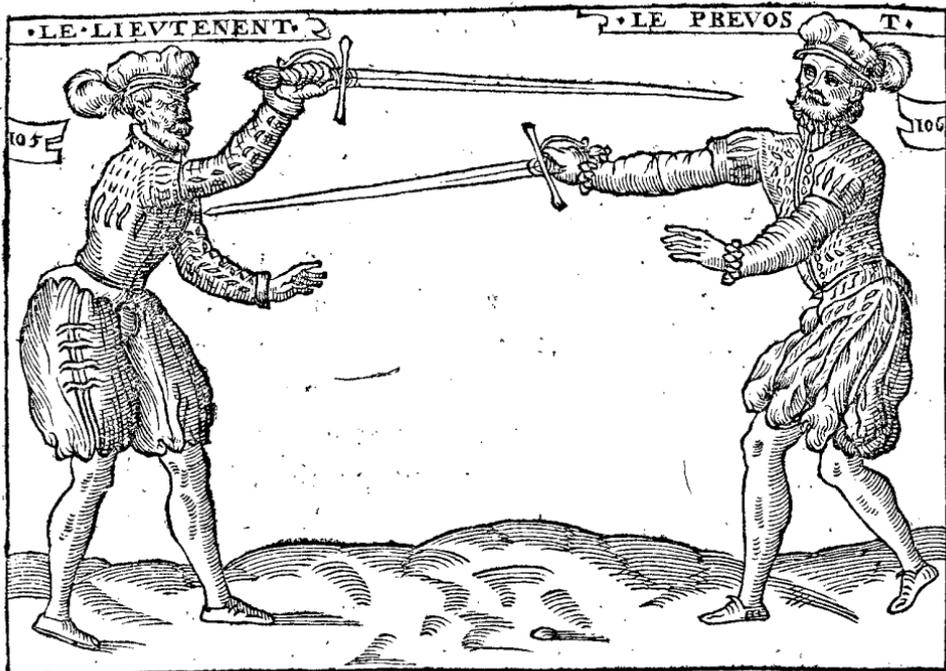
ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur la desmarche du pied gauche, ledit Lieutenant tirera vn maindroit, ou estoc d'hault, à sa liberté, sur l'espaule gauche dudit Preuost, ou au tetin gauche : mais pour anuller quelque coup qu'il puisse tirer, faut, & est besoin, que ledit Preuost tire le pied gauche arriere, & croise de son espée, celle dudit Lieutenant, du fort le foible : & sus ce mesme pied droit à vn mesme instât passera ledit Preuost, l'espée par dessous l'espée dudit Lieutenant, & laissera tomber la pointe dessus le bras dudit Lieutenant, & sans interualle prendra de sa main gauche l'espée dudit Lieutenant, du plat de sa main hauffera en haut l'ayât passée par dessous le coude pour la luy faire perdre de la main, luy presentant vn estoc à son ventre : comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 105.

Voyla la fin de la troisieme prinse pour ledit prochain Preuost deffendeur contre ledit Lieutenant.

Cy apres sera monstrée la tenue, & garde, pour le Lieutenant & Preuost, pour faire & executer la quatrieme & derniere prinse de ceste espée seule : il en ya d'autres : mais à l'autre impressiõ ne sera rien obmis ne laissé.

T ij

Tenne & garde de la quatriesme, & derniere prinse, pour le
Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour bié traiter de ceste susdite garde & quatriesme
prinse pour le Lieutenant, faut qu'il aye fait ainsi la des-
marche, desgainement, & garde, que dessus, à vn desdits
desgainements: Et à cestuy cy est besoing que ledit Lieu-
tenant soit sur le pied gauche, en garde haute, tenant le
dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles en
bas, assituant la pointe de l'espée droit la bouche du Pre-
uost, tenant la main gauche sur son giron gauche, comme
est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 105.

*La fin de la garde pour faire vn coup, pour executer ceste
quatriesme prinse pour le Lieutenant.*

Il sera cy apres monstré la garde & tenue, pour deffendre un coup, qui sera un maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, contre le Preuost, pour faire la quatriesme prinse.

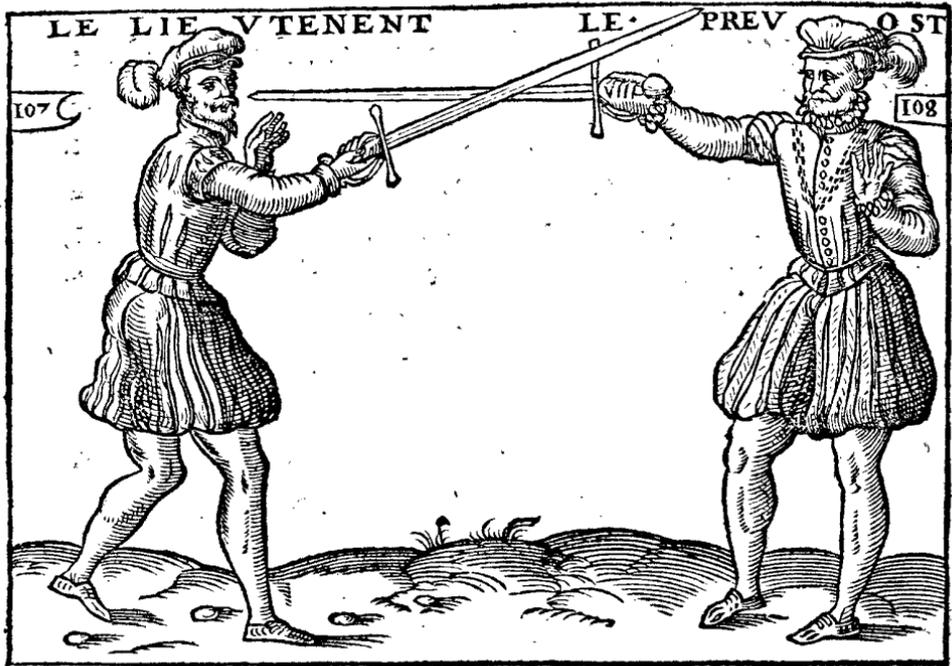
POUR ce faire, faut qu'il aye aussi fait vn desdits trois degainements, & estant sur le pied gauche, se tiendra ledit Preuost en garde moyéne, qui est la plus superlatiue, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, assituât la pointe d'icelle droit le tetin gauche dudit Lieutenant, & la main gauche droit son giron, comme est montré cy dessus en sa pourtraiture, cotté en chiffre, 106.

Voila la fin de la description, & tenue pour ledit Preuost.

T iij

TRAICTE DE

Maindroit ou estoc d'haut, tiré par le Lieutenant, & deffendu par le Preuost, que faudra reiterer au Lieutenant, pour executer la quatriefme prinse contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenēt estāt sur le pied gauche, en garde haute: comme est monstré cy dessus à son aurre pourtraiture, cotté en chiffre, 105, voy en son lieu. Et pour executer ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'hault, au chois dudit Lieutenant, aduancera le pied droit, & tirera vn roide estoc au visage du Preuost, tenant la garde de l'espée aussi haute que l'espaulle droite, & le dessus de la main que tiēt l'espée en bas, & la main gauche au deuant son menton, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 107.

La fin de cedit coup pour ledit Lieutenant assillant.

Moyen de soy deffendre, au Preuost de ce susdit maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, pour puis apres executer ladite quatriesme prinse.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost estant sur le pied gauche, en garde moyenne, comme est montré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 106. Et pour la deffence de cedit maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, est besoin, & faut que cedit prochain Preuost tire le pied gauche arriere, & croise de son espée celle dudit Lieutenant, soit maindroit, ou estoc d'haut, du fort le foible, tout ainsi comme on a fait cy dessus à vne desdites opposites & suittes, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit son tetin, assituant la pointe de l'espée droit la bouche dudit Lieutenant: comme est montré & fait cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 108.

Voyla comment ledit Preuost s'est bien gardé de ce susdit coup, tiré par ledit Lieutenant.

Cy apres sera montré ladite quatriesme, & derniere prinse, qui est fort subtile, pour faire quitter les armes à son aduersaire, qui sera moyennant vn maindroit, ou estoc d'hault, qu'on tirera, qui seruira d'espion pour apporter ignorance ou scauoir: car s'il est ignorant, & mal adroit, facilement se pourra faire, & s'il est adroit faut faire vne fainte: cōme se vera cy apres en son lieu à la declaration du Lieutenant, qui la fera pour la monstrer au Preuost.

TRAICTE DE

Quatriesme prinse monstrée par le Lieutenant, assillant, au
Preuost deffendant, comme voicy clairement monstré, &
cy dessous par escrit declaré.



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied gauche, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, à la tenue & garde susdite cotté en chiffre, 105, a aduacé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc d'haut pour espion, sur le costé gauche du Preuost, comme est dit & monstré cy dessus à la pourtraiture du Lieutenant cotté en chiffre 107, & voyant ce Lieutenant que le Preuost s'est deffendu de ce maindroit ou estoc d'haut, a cedit prochain Lieutenant pour faire ceste prinse. desrobé son espée, d'un maindroit

droit par dessous l'espée du Preuost, & luy a laissé tomber ce Lieutenant son espée dessus le bras du Preuost, tournât les ongles de la main que tient l'espée en haut, & avec la main gauche préd l'espée du Preuost, apres de la pointe, ce fait, ce Lieutenant parle au Preuost & luy dit, escoute si ievoulois baïsser & peser ma main gauche en bas tu serois contraint de quitter ton espée, comme tu me pourras faire, & de fait le feras, cōme se verra cy apres, moyénât que tu face cōme est mōstré cy dessus à ladite prochaine pourtraiture & figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 109.

Voila la fin de ladite quatriesme & derniere prinse pour ledit Lieutenant demonstrateur contre le Preuost deffendeur.

Sensuit ce qu'a peu faire ledit Preuost, ne scachant aucune contreprinse: car à toute prinse il y a vne contreprinse, ce qu'il n'a fait cy dessus, mais cy apres il le fera moyenmant l'intelligence que luy a donné ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit prochain Preuost estât sur le pied gauche, en garde moyenne, cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 106, a ledit Preuost pour apprendre à faire ceste susdite prinse, tiré le pied gauche arriere & demouré sur le pied droit, & a croisé le main-droit ou estoc d'hault, que luy a tiré ledit Lieutenant, mais ledit Lieutenant l'ayant circonuenue par vn maindroit des-robe, pour paruenir à sadite prinse, a ledit Lieutenant rendu ledit Preuost à l'extremité de quitter son espée, & s'il eust voulu, il la luy eust fait perdre de la main: mais la luy a encores laissée, toutefois ledit Preuost a fait comme il a peu estant circonuenue: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 110.

La fin de ce qu'a peu faire ledit Preuost contre ledit Lieutenant son instructeur.

TRAICTE DE

Quatriesme & derniere prinse, executée par le Preuost deffen-
deur contre le Lieutenant son demonstrateur, comme icy
appert par ces pourtraitures, luy monstrant ce que
luy a fait cy dessus.



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant soit sur le pied gauche, comme dessus est dit, & aduançât le pied droit tirera vn maindroit ou estoc d'hault, à son chois, comme est monstré cy dessus à dautres pourtraitures du mesme Lieutenant cotté en chiffre, 107, & ayant ce Lieutenant prochain tiré vn desdits coups, ce Preuost luy a fait de mesme que dessus, ledit Lieutenēt luy a fait cōme appert à sa pourtraiture cotté en chiffre, 109, mais à ceste prinse

icy, ledit Lieutenēt a esté contraint de quitter son espée & de sa main gauche veut rabatre l'espée du Preuost, lequel luy veut tirer vn estoc, comme appert à sa pourtraiture cy dessus cotté en chiffre au derriere du col, III.

La fin de ce qu'a fait cedit Lieutenant ayant monstré au Preuost comment faut qu'il face ceste prinse

Sensuit l'execution de ceste quatriesme & derniere prinse de cestedite espée seule pour le Preuost contre ledit Lieutenant sondit demonstrateur.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost, soit sur le pied gauche, & quant il verra que ledit Lieutenēt ou autre assaillant, tirera vn maindroit ou estoc d'haut, aduançant le pied droit, ledit Preuost tirera son pied gauche arriere, & à vn mesme temps, desrobera son espée, par dessous la garde de l'espée dudit Lieutenant, & avec vn bien peu d'interualle, laissera tōber la pointe de l'espée sur celle dudit Lieutenant, & incontinent prendra ledit Preuost la pointe de l'espée dudit Lieutenēt avec sa main gauche, & la passera & baïssera en bas, & ainsi sera contraint ledit Lieutenant de quitter sadite espée, comme est monstré cy dessus a la pourtraiture dudit Preuost cotté en chiffre IIz.

Voici la fin de cestedite quatriesme & derniere prinse de ladite espée seule, tant par ledit Lieutenant assaillant que pour ledit Preuost deffendant.

Cy apres seront mōstrez quelques bons & subtils coups particuliers extraits des susdits coups de ladite espée seule que i'appelle les subtilitez qui se peuuēt faire & font, tant en assaillant qu'en deffendant.

T R A I C T É D E

*Garde & tenue, pour faire & executer les subtilitez de ceste
espée seule, tant pour le Lieutenant assillant, que pour
le Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant demonstreur, ayant fait vn desdits desgainements, desmarche, garde, assituation, il fera sur le pied gauche, en garde haute, tenant la main de l'espée aussi haute que l'espaule droite, & le dessus d'icelle en haut, & les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée au visage du Preuost, & la main gauche dessous son bras de l'espée, comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son bonnet, 113.

La fin de la tenue & garde pour ledit Lieutenant assillant.

Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost face vn def-
dits desgainements, tel qu'il luy plaira, & se tienne sur
le pied gauche, en garde basse, tenant la garde de son es-
pée sur le genoil gauche, assituât la pointe d'icelle droit
la ceinture, ou braiette dudit Lieutenant, le tranchant en
bas, & la main gauche droit le retin gauche, comme est
monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 114.

La fin de ladite garde pour ledit Preuost.

V iij

TRAICTE DE

Premier coup, qui est vn maindroit de bas, tiré par le Lieutenant, qui sert d'espion, pour raporter ignorance ou scauoir, contre le Preuost.



ET pour ce faire, ledit Lieutenant estant sur le pied gauche en garde haute : comme est monstré cy dessus à sa dite garde, & tenue desdites subtilitez cotté en chiffre, 113. Et pour faire, & bien executer ceste dite subtilité pour le Lieutenant demonstrateur, aduancera ledit Lieutenant le pied droit, & tirera vn maindroit de bas au iarrer, qui seruira d'espion, pour raporter ignorâce ou scauoir de celuy contre qui tel coup sera tiré, car s'il est ignorant, croisera espée contre espée: & s'il est scauant il tirera vn maindroit

sur le bras de l'espée, mais il est bon à veoir que ce Preuost est ignorant, attendu qu'il croise de son espée celle dudit Lieutenant : montrera au Preuost la faute qu'il a fait, attendu qu'au lieu qu'il a rabbatu de l'espée, deuoit tirer vn maindroit sur le bras, cōme il fera cy apres: mais à ce coup il croise l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre 115.

Voicy comme ledit Lieutenant à tiré vn maindroit de bas, au iarret, pour voir l'ignorance.

Sensuit la deffence de ce coup pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost aye fait mesme desmarche garde, & assituation, que dessus est monstrée, à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre. 114. Et pour se deffendre de ce coup, qui est vn maindroit de bas au iarret, à luy tiré par ledit Lieutenant, Ledit Preuost estant ignorant: comme beaucoup de demonstrateurs, a tiré le pied gauche arriere, & a croisé de son espée l'espée dudit Lieutenant, qui n'est à presumer ignorance, mais l'estre tout à fait, attendu qu'il a laissé le propre, & préd l'impropre, qui est dit & monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre au derriere dudit Preuost. 116.

Voyla comment ledit Preuost se deffent de ce premier coup, tiré par ledit Lieutenant : mais il s'en deffend, comme il l'entend, & cōme le montrent plusieurs, suivant la nature humaine: car elle en fait autant sans auoir iamais aprins aucun art.

Garde & tenue pour le Lieutenant & Preuost, pour monstrer par ce Lieutenant au Preuost, comment il faut qu'il face desormais, & non comme il a fait au precedent coup.



ET pour ce faire, faut aussi que cedit Lieutenant aye fait vn desdits trois desgainements, lequel luy aura pleu, & ce fait ledit Lieutenant est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, assituant la pointe de son espée droit le tetin gauche, tenant le dessus de la main que tiét icelle en haut, & la main gauche dessous le bras de l'espée, comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 117.

La fin de la garde dudit Lieutenant, pour faire & executer la-dite subtilité, suiuant l'ignorance qu'a veu ledit Lieutenant audit Preuost, cotté en chiffre, 115, & 116.

Senfuit

*Sensuit l'escript pour scauoir faire la tenue & garde, dudit
Preuost pour executer ladite subtilité, par ledit Lieu-
tenant, la monstrant au Preuost, comme se verra
cy après au prochain coup.*

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost aye fait
aussi la desmarche qu'a fait cy dessus ledit prochain
Lieutenant, son demonstreur, & vn desdits desgaine-
mens, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haute,
tenant aussi la garde de l'espee, & le dessus de la main que
tient icelle, en haut, assituant la pointe droit la face, tenant
sa main gauche, droit son tetin, cōme est mōstré cy dessus
à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre, 118.

Voila la fin, garde, & tenue, pour ledit Preuost.

X

T R A I C T É D E
*Premier coup de ladite subtilité, qui est sur le premier coup
de ladite espée seule, icy monstrée par ce Lieutenant &
executée par ce Preuost.*



CE present Lieutenant, pour bien faire & monstrer au Preuost cedit maindroit, premier coup de l'ordre de ladite espée seule, & de cestedite subtilité, faut, estant sur le pied gauche, qu'il aduance le pied droit, & tire vn maindroit de bas au iaret du Preuost, tenant sa main gauche droit le visaige, comme est mostre cy dessus, à sa pourtraiture cotté en chiffre, 119.

La fin de ce premier coup qui est vn maindroit de bas, tiré par cedit prochain Lieutenant, & deffendu par le Preuost, & executé par iceluy, la ou il faut.

Sensuit tout ce que faut que face cedit Preuost pour soy defendre & offencer, à vn mesme temps, de cedit maindroit debas au iarret, tiré par ledit Lieutenant contre cedit Preuost.

ET pour ce faire, le Preuost estât en garde haute, comme est monstré cy dessus à sadite autre pourtraiture, cotté en chiffre, 118, a maintenant cedit Preuost ayant veu, que ledit Lieutenant luy auoit tiré vn maindroit, de bas au iarret gauche, ledit Preuost a ce coup cõgnoissant qu'il auoit mal fait de rabattre de l'espée, & que la seulle desmarche suffisoit à le garantir de ce maindroit, & à ce coup cedit Preuost en tirant le pied gauche arriere, à vn mesme temps deffendu, cedit maindroit venant de sadite garde haute, sur le bras de l'espée du Lieutenant, & presente encores vn estoc, à la braye dudit Lieutenant, tenât la garde de l'espée assez haute & les ongles d'icelle main en haut & sa main gauche droit le tein gauche, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 120.

La fin de ceste subtilité pour ledit Preuost & de tout ce qu'a fallu qu'il aye fait, suiuant l'instruction dudit auteur & de sondit Lieutenant.

X ij

TRAICTE DE

*Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup
desdites subtilitez, qui est vn renuers de bas, estant sur le
pied droit, lequel seruira d'espion, pour rapporter
ignorance ou scauoir, tant pour le Lieutenant
assaillant, que pour le Preuost deffendant.*



POUR bien & adextremement executer ceste dite seconde subtilité pour cedit Lieutenant, faut qu'il aye fait vn desdits desgainemens, & pour tirer ce second coup faut que ledit Lieutenant soit sur le pied droit, en garde basse, le tréchant de l'espee en bas, et la garde de l'espee sur son giron droit, assituat la pointe de l'espee droit la cuisse droite du

Preuost, tenant sa main gauche droit sa brayette, comme est môstre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 121.

*La fin de la declaration de la garde pour
ledit Lieutenant.*

*Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost,
& declaration d'icelle.*

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost aye fait mesme desmarche & desgainement, & presque garde, & qu'il se tienne, & soit sur le pied droit, tenant la garde de l'espée sur sa cuisse droite, assituant la pointe de l'espée droit la braye dudit Lieutenant, ou à peu pres, tenant le trenchât de l'espée en bas, & sa main gauche la tient aupres de sa ceinture, la pointe des doids aupres de la braye : comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 122.

La fin & tenue pour ledit Preuost.

X iij

TRAICTE DE

Le second coup, qui est un reuers de bas, qui seruira d'espion,
pour mieux faire & executer la seconde subtilité, pour le
Lieutenant, contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant soit sur le pied droit, en garde basse: comme est cotté cy dessus aux autres pourtraitures, & cotté à celle dudit Lieutenét en chiffre 121. Et estant sur icelle desmarche, & garde, face semblant de tirer vn estoc au visage du Preuost, & à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & tirer, vn arriremain au iarret droit du Preuost, tenât la garde de l'espée vn peu haute, & tenir la main gauche au desous le bras de l'espée:

comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son bonnet, 123.

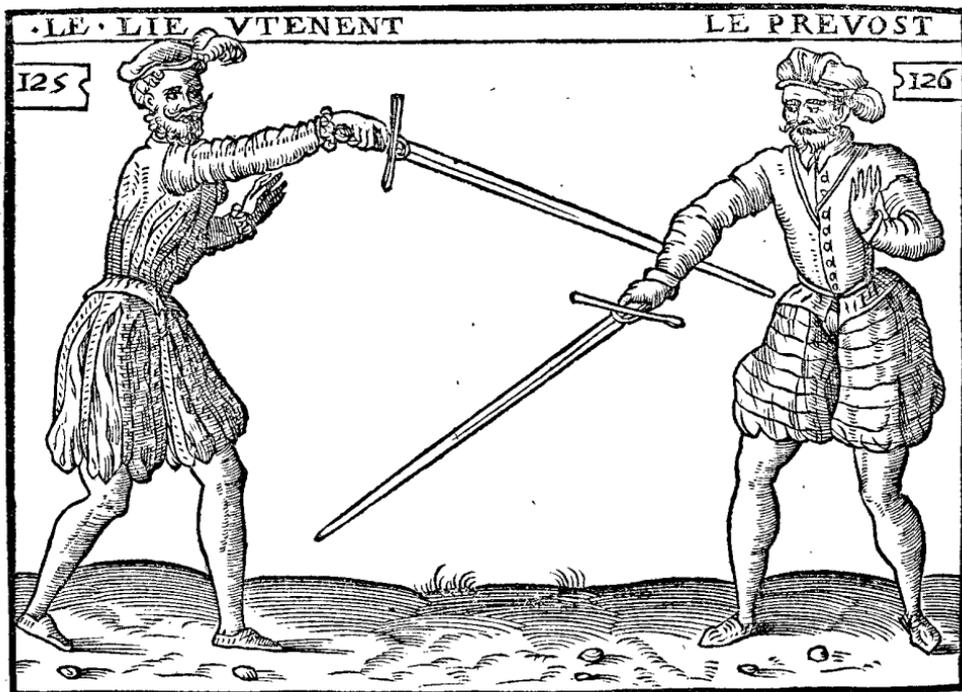
La fin de ce coup, qui est vn reuers de bas, qui sert d'espion pour ledit Lieutenant, pour rapporter ignorance, comme il fait, & non scauoir.

Sensuit ce que fait ledit Preuost, pour la deffence de cedit reuers de bas, tiré par ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, le Preuost estant aussi sur le pied droit en garde basse, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 122, & à ce coup ledit Lieutenant ayât aduancé le pied gauche, pour tirer vn arrieremain de bas au iarrer du Preuost, lequel se voyant chargé d'iceluy, a tiré ledit Preuost, le pied droit arriere, & a croisé de son espee celle dudit Lieutenant, comme ignorant, & comme font encores pour le iourd'huy aucuns ignorás demōstrateurs, mais les adroits & doctes ne le font plus au moins doibuent faire, car il faut gaigner le temps en toutes choses, & principalement en cest art des armes, comme fera mōstré cy apres, & tiēt cedit Preuost sa main gauche droit sa poictrine, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 124.

La fin du coup faux, qu'a fait ledit prochain Preuost : car il a laissé le propre, & prins l'impropre.

Second coup qui est vn renuers sur le bras du Preuost tiré & executé par ce prochain Lieutenant contre le Preuost, monstrant que luy en pouuoit faire autant, & non rabattre de l'espée, comme il a fait cy dessus aux prochaines pourtraitures.



ET pout ce faire, cedit Lieutenant estant sur le pied droit en garde basse, comme est dit & môstré cy dessus cotté en chiffre, 125. Et estant ledit Lieutenant sur ledit pied droit fera semblât de tirer vn estoc au visaige dudit Preuost & aduançant le pied gauche fera semblât de tirer vn ariere-main au iaret, le Preuost le voudra rabattre comme il a fait espée cõtre espée, ce Lieutenant voyant ce, remontera son

son espée, & tirera vn arriерemain sur le coude du bras de son espée, tenant sa main gauche au dessous le bras de son espée, cōme est mōstré cy dessus à sadite pourtraiture au derriere de son bonnet, cotté en chiffre, 125.

*La fin de ce renuers executé, & monstré par ledit
Lieutenant au Preuost.*

Sensuit ce qu'a fait ledit Preuost.

Ledit Preuost estant sur le pied droit, en garde basse, cōme est cotté à sadite pourtraiture en chiffre, 122, deuoit ledit Preuost en tirant son pied droit arriere, tirer vn renuers sur le bras dudit Lieutenant, & non croiser de son espée celle dudit Lieutenant, comme il a fait retournāt rabbarre cōme au susdit coup: qui est la cause que ledit Lieutenant luy a tiré vn renuers sur son coude, au bras que tient son espée, & tiēt cedit Preuost sa main gauche droit son tetin gauche, cōme est mōstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, au derriere de son col. 126.

*La fin de ce qu'a fait ledit Preuost contre ledit Lieutenant,
pour la deffence de cestedite seconde subtilité.*

Sensuit vn autre fort bon & subtil coup, laissant le renuers sur ledit bras, & venant d'un estoc au ventre, croisant du fort le foible, l'espée dudit Preuost: comme est monstré icy par l'auteur au Preuost & par consequent le Preuost l'apprendra dudit Lieutenant.

Y

TRAICTE DE

*Autre fort bon, & subtil coup pour le Lieutenant contre le
Preuost, laissant ledit arriemain sur le coude
& tirer vn estoc au ventre, comme
est monstré icy.*



POUR bien faire & executer cedit coup en estoc, qui est vn coup subtil, & fort bon, est besoin, & faut que cedit Lieutenant soit sur le pied droit, & y estant aduancera le pied gauche, & fera semblant de tirer vn arriemain de bas au iarrer du Preuost, le Preuost le pèsera rabattre, alors le Lieutenant aduancera le pied gauche & au lieu de tirer

sur le bras, comme il a fait au coup precedent, croisera du fort de son espée au milieu de l'espée du Preuost, & luy presentera vn estoc au ventre, & tiendra sa main gauche au dessous le coude du bras de son espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du pennache de son chapeau, 127.

Voila ce que doit faire ledit Lieutenant pour bien executer & monstrer cedit coup en facon d'estoc au Preuost.

Sensuit ce que doit faire le Preuost pour le dernier coup de ceste espée seule.

ET ledit prochain & dernier Preuost, de tout cedit traité, estant sur le pied droit, a veu que le Lieutenant luy vouloit tirer vn arriemain de bas au iarret, ledit Preuost a tiré le pied droit arriere, & pensant tirer vn arriemain sur le bras de l'espée dudit Lieutenant, comme luy auoit esté monstré par luy cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, auquel est cotté en chiffre, 125, & icy le Preuost s'est trouué frustré de ladite execution de sondit renuers, qu'il pensoit bien faire attendu que ledit Lieutenant luy a rabatu, du fort le foible, & luy a présenté vn estoc, mais cecy à esté fait par ledit Lieutenant monstrant au Preuost qu'il peut faire les deux susdits coups renuers estoc susdits, & tient cedit dernier Preuost sa main gauche droit le retin pour rabattre l'espée dudit Lieutenant, attédu que la luy a croisée du fort le foible, & ne la peut deffendre qu'il ne

Y ij

tire vn estoc, si ce n'est de ladite main gauche, comme est
monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre aupres
du pennache de son bonnet, 128.

*Voicy la fin & deffence de cedit coup pour ce dernier Prouost,
contre ledit Lieutenant, & de tous les autres contenuz
en ce traité de ceste espée seule, comme dit est,
mere de toutes armes.*

*Fait & composé par Henry de Saint Didier, Escuyer,
Gentilhomme Prouencal.*

Sensuit cy apres vn traité composé par l'Auteur, qui
est de la paulme avec les armes, avec les points
& raisons cy apres declarez.



*Sensuit un traité sur l'exercice, & certains points requis de sca-
 uoir au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'aiment, composé
 par ledit Auteur, attëdu que y est requis mesme des marche, &
 scauoir, mesmes coups que ausdites armes, comme ce verra par
 iceluy traité, & la fait ledit Auteur à cause de ladite affinité
 & sympatie qu'ils ont ensemble, ioint pour bailler aduertisse-
 ment, & instruction aux indoctes, & qui n'entendent les ter-
 mes de cedit exercice, & non pour les doctes & adroits.*

Ledit auteur ayant cōsideré, que la paulme,
 & les armes, sont cousins germains bien
 proches, comme à esté dit cy dessus, & qui
 scaura bien iouer a ladite paulme facile-
 ment auroit aprins à tirer coups d'espée,
 & à l'opposite, mais l'vn vaut mieux que l'autre, qui sont
 les armes, car elles conferuent la santé & honneur de ceux
 qui ont peur de la perdre. Quelqu'vn pourroit dire, pour-
 quoy lesdites armes, & ceste paulme sont cousins ger-
 mains? l'Auteur respōd à cela, & dit, que de mesmes coups
 que on tire ausdites armes pour vaincre son ennemy au
 tēps de paix ou de guerre, d'autant aussi de mesmes coups
 on peult vaincre sa partie aduerse quant il veut faire quel-
 que partie pour luy gagner son argent, ou quelque ban-
 quet, qui sont.

Y iij

A D V E R T I S S E M E N T

- 1 Maindroit
- 2 Renuers
- 3 Estoc

Bien est vray, qu'il faut oster vn desdits coups, qui est l'estoc, & n'en demeurera que deux qui sont.

- 1 Maindroit
- 2 Renuers

La raison pourquoy i'oste le dit estoc est, attendu que la raquette, n'a point de pointe, & par ainsi on n'en scauroit faire vn estoc.

Bien est vray, que quelques fois, on fait quelque coup, & rabat, on de la raquette, quand l'eteuf vient droit le visage ou plus haut, qui est qu'on detourne l'eteuf, & on le rabat de la raquette quand il vient d'hault, ou au visage la tenât droite, & non penchante ne du costé droit, ne du costé gauche, & pourtant à cedit ieu de paulme il ny a que lesdits deux susdits coups, maindroit & renuers : mais il les faut multiplier proprement en 4. lieux, d'hault & de bas, cōme par exemple, maindroit de bas, & maindroit d'haut renuers de bas, & renuers d'hault, & par ainsi les faut bien dextrement & avec grace les scauoir tirer car ils se tirent tout ainsi que font ausdites armes. Et les sachant biē adextrement tirer fault bien obseruer le dire de nos ancestres, bōs ioueurs de paulme, (qui dient,) qui par le bōd delaisse la vollée, iamais bon ioueur estimē ne sera, c'est à dire qui fault prendre icy vn bō aduertiffemens, qui est que quant on peut prédre la volée, iamais ne faut s'attēdre au bond. La raison par ce qu'à vn bond, il peut interuenir plusieurs

accidens, & à la volee, iamais, si on est si bien exercé, & qui soit seur.

L'accident que peut aduenir à ladite volee, c'est de rabatre du bois de la raquette, mais cela n'est accidēt, ains c'est vne faute commise par celuy qui donne du bois, & non du dedans de la raquette à l'esteuf.

A ceste cause ie veux aduertir ceux qui ne sont encores seurs du bond, qui s'exercēt à ladite volee, car elle ne faut iamais mais se font ceux qui la faillent, & si on la faut, on a encores recours audit bond, & pourtāt qui peut, faut toujours prendre ladite volee, & non ledit bond.

Cy apres seront declarez les poinēts qui sont fort necessaires en cedit ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer.

Le premier est requis à vn qui veut assaillir vn autre, & faire partie de consequence, de prendre des soulliers avec des mulles plombées, ou bien pesantes, & les porter deux ou trois heures, auant que commencer sa partie, ce temps passé, tel vient à laisser cesdites mulles pesantes & se conrante de ses soulliers, ou il se fait bailler des chaussons legers, qui soyent biē à son point, & en ce faisant, tel ou tels se trouueront plus dispos & adextres que ceux que ne le feront, l'experience est la maistraille de tous arts.

Le secōd est requis en se ieu de demander le premier des raquettes & choisir la meilleure & qui soit legere & bien à la main: car tout ainsi que ausdites armes, est requis vne espée legere, & vne dague pesante, aussi à la paulme faut auoir vne raquette legere & l'eteuf pesant, pesant (inquā)

ne trop, ne trop peu, car toute chose ou il ya trop, ou trop peu ne vault rien.

Le troisieme point est requis, & fault biẽ regarder que quant on fera dedans le ieu de paulme d'auoir vne autre raquette que celle dequoy on se veulx aider, & dire à la partie aduerse, iettõs la raquette, pour voir qui sera dedãs ou dehors, & alors dira iettez la vostre, fil te dõne liberte iette la meschäte & nõ la bonne, & pour cause que sera cy apres declarée, & fil veult ietter la siẽne laisse la luy ietter car la iettant les cordes s'afoblissent, s'afoblissant elle se gaste, attendu que les cordes se destendent, & par ainsi elle ne pourra seruir cy bien quelle eut fait auparauant, on pourroit dire, on en demandera vn autre, responce, à ce possible n'en pourra trouuer si bien à la main que celle qu'auoit trouuée auparauant que n'a voulu contregarder, car bien souuẽt vne raquette est le gain de la partie, comme vne bonne espée est aussi le gain que on vaincra son ennemy.

Item le quatriesme, ayant biẽ obseruẽ tout ce que dit est, reste à scauoir sur quelle desmarche, il se faut tenir pour biẽ executer ledit art de ladite paulme, & pour bien seruir l'eteuf sur le toit, & dõner mauuais ieu le plus qu'õ pourra tout le lõg du ieu. Je dis que pour biẽ pratiquer tous les dits coups, estãs multipliez & pour biẽ seruir, il se faut tenir sur le pied gauche pour la premiere fois, & presque tousiours en faisant la pirouette sur icelluy: cherchant l'eteuf du costé qu'il ira. Quelqu'vn pourroit dire ie ne scay pas ou ira l'eteuf, & n'en puis iuger. Fault cõsiderer qu'aucuns quand ils iugẽt de l'eteuf ou il sera tiré par leur partie aduerse,

aduerse, le regardât à la veue, & par la iugent ou il le veult tirer, cela est fort bon. Mais i'en dóneray vn qui sera meilleur, & la raison apparête. Ce iugement susdit est souuent deceptif: car par la veue, on ne peut iuger seuremēt ce que l'interieur veult faire & executer, qui est de conduire & ietter lesteuf. Je dy que pour bien iuger de lesteuf, ou partie aduerse, le pourra ietter, ne le fault regarder à sa veue car il te decepura par icelle: mais bien regarde l'esteuf que auras serui, & ne le pers iamais de veue: car ledit esteuf, qui est l'exterieur est conduit & mené sans fallace par l'interieur, & volonté de ta partie aduerse, & pourtant estant bien seur de ta main, sans faulte vaincras ta partie aduerse aisément, & non regardant la veue, car la regardât tu penseras qu'il te iette l'esteuf à l'opposite de son regard, & son interieur sera tout autrement, & pourtant voila, regardât la veue de tadite partie aduerse, tu pourras estre deceu, & regardant l'esteuf ne le seras iamais. Et c'est largument que i'ay dit ausdites armes, qui fault regarder la pointe de l'espée, & non la veue de l'homme.

Le ne mets cesdites raisons pour ceux qui les entendent, mais au contraire pour ceux qui ne les entendent.

J'ay biē voulu parler de la paulme par ce que le braue qui est vn des bons ioueurs en icelle m'est venu voir deux ou trois fois seullement, & ayant bien aprins deux ou trois coups, il a augmenté son adresse presque de quinze, & tire

Z

ledit braue vn auantmain & arrieremain de fort bonne grace, & par ainsi la paulme & lesdites armes, comme dit est, ont vne grand affinité.

F I N.

Amy Lecteur.

Qui d'entre vous acheptera de ces liures, & n'y trouuera le nom surnom & paraffé de l'Aucteur escrit de sa main, tels liures ne seront vendus par la volôté d'iceluy, à ceste cause, il vous prie les luy faire apporter en sa maison, & il vous rendra l'argent qu'ils vous auront cousté, luy disant qui vous les aura vendus, & si vous en donnera autāt, que luy en apporterez, qui ne vous cousteront rien, & outre vous monstrera ledit auteur & declarera le contenu d'iceluy, qui ne vous coustera rien pour auoir recours par iustice à l'encontre de ceux qui tels liures auront vendus & luy ferez plaisir.

H. Saint Didier scilicet



AMY LECTEUR.

L'AUTEUR cognoissant que les armes, & les loix, sont deux vertus plus requises, à faire acquérir l'amitié des Roys, Princes & Seigneurs, mesmes des Dames. A ceste cause ledit Auteur à mieux aymé choisir & suiure l'art & pratique d'icelles, que desdites loix: non que du tout il les aye abandonnées: mais en icellès s'est exercé l'espace de trente ans, & après ses longs iours, Dieu luy a fait la grace qu'il a dedié, & de fait présenté cedit traité, estant à un des plus grands Monarques Chrestiens, qui soit sous le ciel: Et par son commandement ay tiré avec son Altesse ausdites armes, & avec Monseigneur le Duc de Guise, & autres de sa court, dont l'Auteur en a loüé & loüe Dieu, qui luy a fait ce bien qu'il a eu cest heur & faueur de sadite Maiesté. A ceste cause a derechef prins courage & hardiesse, après le priuilege par ledit Sieur à luy donné, de le faire imprimer, & mettre en lumiere pour le soulagement, & contentement de sa noblesse, & bien public. Il en pourra auoir quelques uns qui pourront calomnier contre ledit Auteur, pour raison dudit traité, & autres petits discours, & aduertissemēt qu'a fait sur l'exercice & ieu de la paulme: Ledit Auteur n'a traité de ce que dit est, pour ceux qui sont adroits, & experientez, & qui entendent les vrais termes, qui sont requis ausdits deux exercices: mais bien pour ceux qui ne les entendent, c'est à dire des armes & de la paulme.

A ceste cause l'Auteur prie les Lecteurs, ne le uouloir prendre que en bonne part, & l'excuser. Et ne regarder au langage, ne à la lettre & esforce d'icelle: ains au tēps que y peult consister, car tely contredira, & y voudra calomnier qu'il n'en à sceu & n'en scauroit faire aultant, & ayant ueu & oy parler ledit Auteur qui vous pourra discourir par raisons, & monstrer par effait le contenu dudit traité, dont lesdits contredisans (si aucuns s'en treuuent) se pourront trouuer cõtens, les saiges & arestex en paroles & en faits ne le ferõt, ains s'adresseront à l'Auteur qui les pourra rendre cõtens par la raison de son dire.

Cedit traité a esté acheué d'imprimer
le 4. de Iuing, 1573.



TABLE DE CE PRESENT TRAICTE

DE L'ESPEE

SEULE.

T raicté contenant les secrets du premier liure, sur l'espée seule, mere de toutes armes.	fo. 1
La pourtraiture du Roy.	fo. 1
Epistre au Roy.	fo. 2
Sensuyuent les secrets de ceste espée seule, & de toutes les autres ar- mes qui en dependent, pour lesquels entendre, & sur tout mieux executer six points sont requis.	fo. 3
Le premier.	fo. 3
Le second.	fo. 3
Le troisiésme.	fo. 3
Le quatriésme.	fo. 3
Le cinquiésme.	fo. 3
Par le sixiésme.	fo. 3
Sensuiuet cy apres les declarations & raisons desdits six points.	fo. 4
La raison du premier est.	fo. 4
La seconde est scauoir combien de gardes.	fo. 4
Le troisiésme point est.	fo. 4
Bien est vray qu'ils se peuent multiplier en six lieux propres.	fo. 4

Z ij

Le quatriefme point.	fo. 5
Senfuiuent les noms defdits six lieux propres, ou faut, & se peuuēt tirer les fudits trois coups, cest à dire maindroit reuers estoc.	fo. 5
Le premier coup & lieu.	fo. 5
Le fecond coup & lieu.	fo. 5
Le troiefme lieu.	fo. 5
Le quatriefme lieu.	fo. 5
Le cinquiefme lieu.	fo. 5
Le sixiefme & dernier lieu.	fo. 5
Le cinquiefme est, qu'il faut fcauoir soy deffendre & offencer à vn mefme temps, defdits trois coups: adaptez & tirez aux fudits lieux, tant en affaillant, qu'en deffendant, obseruant bien le temps qui est requis.	fo. 5
Le sixiefme & dernier point est vn des bons.	fo. 5
La raifon pour iuger d'un defdits coups.	fo. 5
Voila la fin & declaration du sixiefme & dernier point.	fo. 5
Suiuant les fudits six points, vn nommé Fabrice, & Iulle me vindrent vne fois voir.	fo. 5
Et alors ie me vins atiquer premierement audit Fabrice.	fo. 6
Et alors refpondit ledit Fabrice.	fo. 6
Refpond ledit de S. Didier, & dit que toute refponce,	fo. 6
Et alors ledit Fabrice, voyant.	fo. 6
Et voyant ceste refponce proferée par ledit Fabrice.	fo. 6
Alors ledit Auteur.	fo. 6
Voyant ledit Fabrice.	fo. 6
Refpond de rechef ledit Auteur.	fo. 6
Si on difoit ou interrogeoit vn maiftre de Camp, & on luy demãdast de combien d'aduenues l'ennemy.	fo. 6
Et pour refpondre & conclurre, à ce que deffus est dit.	fo. 6

T A B L E.

<i>Senfuit la declaration & raison cy apres, pourquoy ledit Auteur oste ledit fendant.</i>	fo.7
<i>Cy apres est aussi la raison pourquoy ledit Auteur oste ladite imbroncade du nombre desdites cinq bottes.</i>	fo.7
<i>La raison.</i>	fo.7
<i>Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de scauoir & entendre à un chacun qui veult estre adroit ausdites armes.</i>	fo.7
<i>Pour bien donner entendre lesdites armes & discourir de l'art, ordre & pratique d'icelles.</i>	fo.7
<i>Par l'Auteur sera descript cy apres tout l'ordre que doit tenir ledit Lieutenant & Preuost.</i>	fo.7
<i>Au Roy par Estienne de la Guette gentilhomme des armes & des arts.</i>	fo.8
<i>Egyptiens & Grecs.</i>	fo.9
<i>Le maniemment d'espée.</i>	fo.10
<i>Rencontrer un lourdault.</i>	fo.10
<i>Vostre france à bon droit.</i>	fo.11
<i>Sonnet à l'Auteur par Monsieur de l'aigle.</i>	fo.11
<i>Sonnet par Jacques Brocher metamatesien de pertuis en Prouence à l'Auteur.</i>	fo.12
<i>Par Iehan Emery Prouencal de berre, à Henry de Saint Didier Gentilhomme Prouencal Sonnet.</i>	fo.12
<i>Elegie composée par Pierre du Fief Poicteuin aduocat.</i>	fo.13
<i>Luy faisant de son fils second Mars un present.</i>	fo.13
<i>Pourtant ie vous supplie auancez tous voz pas.</i>	fo.14
<i>L'un au cœur pensera, l'autre dira tout hault.</i>	fo.14
<i>Sonnet par Pierre qui ne fault poiçteuin.</i>	fo.15
<i>Sonnet.</i>	fo.15
<i>Sonnet par Estienne du four à Monsieur de Saint Didier.</i>	fo.16

T A B L E.

<i>Sonnet aux supots de Mars.</i>	fo.16
<i>Sonnet à Monsieur de Saint Didier Gentilhomme Prouencal par Monsieur de Vanlufen.</i>	fo.17
<i>Sonnet à l'Auteur.</i>	fo.17
<i>Sonnet</i>	fo.18
<i>Sonnet.</i>	fo.18
<i>La figure & pourtraiture du Roy.</i>	fo.19
<i>Sonnet au Roy.</i>	fo.19
<i>La pourtraiture de l'Auteur.</i>	fo.20
<i>Sonnet à l'Auteur par Amadis Iamim Secretaire du Roy</i>	fo.20
<i>Sensuyt cy apres comment il se fault planter pour bien mettre l'espee au poing, tant en temps de paix qu'en temps de guerre.</i>	fo.21
<i>Cy apres à quatre semelles mises & assituées au dessous des pieds du Lieutenant, & Preuost.</i>	fo.21
<i>Tenue & plan general.</i>	fo.21
<i>Declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.</i>	fo.22
<i>Garde pour faire & executer ladite premiere desmarche, premier & second desgainement, pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo.22
<i>Sensuit le second desgainement pour ledit Lieutenant.</i>	fo.23
<i>Cy apres est declaré le premier & second desgainement pour ledit Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au poing comme luy monstre ledit Lieutenant.</i>	fo.23
<i>Sensuit par iceluy Preuost le second desgainement,</i>	fo.23
<i>Après auoir monstré cy dessus.</i>	fo.24
<i>Garde & tenue pour commencer à faire le troisieme desgainement pour le Lieutenant demonstrateur, au Preuost deffendeur.</i>	fo.24
<i>Ce troisieme desgainement pour le Lieutenant.</i>	fo.24
<i>La fin du commencement dudit troisieme desgainement pour le Lieutenant.</i>	fo.25
	<i>La fin.</i>

T A B L E.

<i>La fin du troisieme desgainement pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo. 25
<i>Pour bien & avec grace paracheuer ledit troisieme desgainement.</i>	fo. 25
<i>La fin du paracheuement dudit troisieme desgainement pour ledit Lieutenant.</i>	fo. 26
<i>Et pour le paracheuement dudit troisieme desgainement.</i>	fo. 26
<i>Tenue generale, tant pour le Lieutenant assailant, que pour le Preuost deffendant pour executer l'art ordre, & pratique contenu en ceste espée seule.</i>	fo. 26
<i>Pour monstrier & declarer ceste tenue generale, pour le Lieutenant.</i>	fo. 26
<i>Sensuit le plan & tenue que fault que ledit Preuost deffendant face estant instruit par ledit Lieutenant.</i>	fo. 27
<i>Et pour ce faire, faut pareillement que ledit Preuost soit ainsi placé à pied ioint.</i>	fo. 27
<i>Tenue & garde du premier coup de ceste espée seule pour le Lieutenant.</i>	fo. 27
<i>Eschrift pour la premiere garde & tenue pour ledit Preuost, pour commencer l'ordre de ceste espée seule.</i>	fo. 28
<i>Ceste garde est presque semblable à la susdite.</i>	fo. 28
<i>Pour declarer ceste garde pour le Lieutenant.</i>	fo. 28
<i>Sensuit ce que doit faire ledit Preuost.</i>	fo. 29
<i>Sensuit le premier coup de ceste espée seule pour le Lieutenant assailant, contre le Preuost deffendant.</i>	fo. 29
<i>Cy apres est declaré comment le Preuost a deffendu son iarret.</i>	fo. 30
<i>Sensuit la premiere opposite & suite du premier coup.</i>	fo. 30
<i>Cy apres sera declaré la deffence de la premiere opposite & suite, pour le Preuost contre ledit Lieutenant.</i>	fo. 31

T A B L E.

- Sensuit la secõde opposite & suite pour le Lieutenant assaillant,
contre le preuost deffendant. fo. 31
- Cy apres sera monstré comment le Preuost se doit deffendre de la
seconde opposite & suite. fo. 32
- En ces deux pourtraitures qui sensuiuent est monstrée la garde &
tenue pour faire le second coup pour le Lieutenant & Preuost,
suyuant lordre de ceste espee seule. fo. 32
- Sensuit lescript de la garde & tenue pour ledit preuost. fo. 33
- Sensuit le second coup de ceste espee seule, fo. 33
- Cy apres sera declaré le second coup de ceste espee seule, pour ledit
preuost. fo. 34
- Sensuiuent les opposites & suites & declarations d'icelles dudit
second coup, qui est un renuers de bas au iarret gauche du Pre-
uost, tiré par le lieutenant. fo. 34
- Cy apres sera mōstrée la declaratiō de la premiere opposite ou suite
dudit second coup. fo. 35
- Declaration de la seconde opposite dudit second coup, pour le lieu-
tenant & preuost. fo. 35
- Declaration de la seconde opposite pour le preuost deffendant con-
tre ledit lieutenant. fo. 36
- Et si c'est qu'aucuns lieutenents ou preuosts soient gauchers faut.
fo. 36
- Sensuit la garde & tenue du troisesme coup, qui est un maindroit
d'hault pour le lieutenant assaillant contre le preuost deffen-
dant. fo. 36
- Sensuit la garde & tenue du troisesme coup pour ledit preuost
deffendeur. fo. 37
- Le troisesme coup de ceste espee seule pour le lieutenant & preuost

- est un maindroit d'hault, suiuant l'ordre dessusdits lieux propres.* fo. 37
- Cy apres est la declaration & deffence dudit troisieme coup, qui est maindroit d'haut, tiré par ledit assaillant, & deffendu par ledit preuost.* fo. 38
- Sensuit la premiere opposite & suite pour le lieutenant & preuost pour ledit troisieme coup de l'espee seule.* fo. 38
- Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite dudit troisieme coup pour le preuost contre ledit lieutenant.* fo. 39
- Seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour le lieutenant & preuost.* fo. 39
- Cy apres sera monstré & déclaré la seconde & derniere opposite & suite dudit troisieme coup pour ledit preuost.* fo. 40
- Sensuit la declaration, garde & tenue du quatrieme coup qui est un renuers d'haut, suiuant l'ordre de ceste dite espee seule pour le lieutenant & preuost, & de tout ce qu'il faut qu'ils facent.* fo. 40
- Sensuit aussi la raison de la pourtraiture, & tenue pour ledit preuost deffendeur.* fo. 41
- Cy apres sera monstré & déclaré le quatrieme coup de ceste espee seule qui est un renuers d'haut, estant multiplié par le lieutenant assaillant contre le preuost deffendant.* fo. 41
- Aussi apres est monstrée la deffence dudit quatrieme coup pour le preuost deffendeur.* fo. 42
- Sensuit la premiere opposite & suite dudit quatrieme coup pour le lieutenant assaillant, contre le preuost deffendant.* fo. 42
- Icy apres est monstrée la deffence de la premiere opposite du quatrieme coup, pour le preuost, contre ledit lieutenant.* fo. 43

T A B L E.

Sensuit cy apres la seconde & derniere opposite dudit quatriesme coup, qui est un renuers d'haut, & sera aussi maintenant sur le pied gauche pour ceste opposite, pour ce Lieutenant assaillant, & deffendue aussi par ce present Lieutenant. fo. 43

Après ayant declaré la seconde opposite, par ledit Lieutenant assaillant, reste à traicter & declarer ceste seconde opposite pour le Preuost deffendant. fo. 44

Sensuit la tenue & garde pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant pour executer & tirer un estoc d'haut pour le cinquiesme coup. fo. 44

Cy apres est declaré la garde & tenue pour ledit prochain Preuost pour soy deffendre dudit estoc cinquiesme coup, tiré cy apres par le Lieutenant. fo. 45

Sensuit le cinquiesme coup, qui est un estoc d'haut sur le maindroit, suivant l'ordre de ceste espée seule pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant. fo. 45

Sensuit la deffence, dudit cinquiesme coup, qui est un estoc d'haut, participant du maindroit d'haut, pour ledit Preuost deffendant contre ledit Lieutenant assaillant. fo. 46

Sensuit la premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup, qui est sur l'estoc d'haut, tiré par le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant que voicy. fo. 46

Cy apres sera declaré la deffence de ceste premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenant agresseur. fo. 47

Sensuit la secõde opposite & suite dudit cinquiesme coup de ceste espée seule, qui est un estoc d'haut pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant. fo. 47

Cy apres sera declaré la tuition & deffence de la seconde opposite

- dudit cinqiesme coup, de laquelle se doit garder ledit prochain
Preuost contre ledit Lieutenant. fo. 48
- Voicy la garde & tenue du Lieutenant & Preuost pour l'estoc sixiesme coup, estant multiplié au sixiesme lieu propre sur le defendeur. fo. 48
- Sensuit la déclaration de la garde & tenue pour ledit Preuost pour se preparer à deffendre dudit estoc d'hault. fo. 49
- Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espée seule, estant multiplié, qui est un estoc d'hault sur le renuers, tiré par le Lieutenant assaillant contre le Preuost deffendant. fo. 49
- Après ayant traité dudit sixiesme & dernier coup de ceste espée seule, pour ledit Lieutenant assaillant, reste à traité aussi de la deffence d'iceluy pour le Preuost deffendant. fo. 50
- Sensuit la premiere opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup estât multiplié qui est un estoc d'hault pour le Lieutenant assaillant, & deffendu par le Preuost que voicy fo. 50
- Icy après est la deffence de ceste premiere opposite & suite pour ledit Preuost dudit sixiesme coup. fo. 51
- Icy est la seconde & derniere opposite & suite, dudit sixiesme coup. fo. 51
- La deffence de ceste seconde opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup, de ceste espée seule fo. 52
- Icy est monstrée la garde & tenue pour faire deux bons & subtils coups, en maniere de triangle, & quatriangle pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant. fo. 52
- Sensuit la déclaration dudit triangle pour ledit Preuost deffendeur. fo. 53
- Sensuit comment il faut faire pour executer un fort bon & subtil coup. fo. 53

T A B L E.

<i>Sensuit comment le Preuost se doit deffendre dudit estoc.</i>	fo. 54
<i>Et pour la premiere opposite & suite dudit triangle.</i>	fo. 54
<i>Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite pour ledit Preuost.</i>	fo. 55
<i>Sensuit la secõde oposite & suite qui est un maindroit d'hault.</i>	f. 55
<i>Definition, garde & tenue pour ledit preuost defendant.</i>	fo. 57
<i>Premier coup & suite du quatriangle, pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo. 57
<i>Sensuit comment il faut que le Preuost se deffende de ce coup.</i>	f. 58
<i>Premiere opposite & suite du quatriangle pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo. 58
<i>Sensuit la deffence de ceste premiere opposite de ce quatriangle pour ledit Preuost deffendant contre le Lieutenant assaillant.</i>	fo. 59
<i>Sensuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur un maindroit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, contre le Preuost.</i>	fo. 59
<i>Sensuit la deffence & paracheuement dudit coup, avec ses deux suites, en facon de quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.</i>	fo. 60
<i>Cy apres est mõstré & declaré le plan, & tenue du Lieutenant assaillant, pour mõstrer a faire la premiere prinse cõtre le Preuost.</i>	f. 60
<i>Sensuit la garde & tenue pour le Preuost.</i>	fo. 61
<i>En ces deux pourtraictures suiuanes.</i>	fo. 61
<i>Sensuit la tuitiõ & deffence du premier coup pour le Preuost.</i>	f. 62
<i>Premier coup, tiré sur le maindroit ou estoc d'hault.</i>	fo. 62
<i>Cy apres sera monstré & declaré, cõment le Preuost doit & peut faire la premiere prinse, contre le Lieutenant.</i>	fo. 63
<i>Premiere prinse monstrée par le Lieutenant.</i>	fo. 63
<i>Sensuit la premiere prinse, & execution d'icelle, pour ledit pro-</i>	

T A B L E.

chain preuost, contre ledit lieutenant.	fo. 64
A prinse fault faire contreprinse, comme est icy monstré par ce Lieutenant au Preuost.	fo. 64
Sensuit la contreprinse pour le Preuost, contre ledit Lieutenant assaillant.	fo. 65
Sensuit vne contreprinse, monstree cy dessoubz par le lieutenant, & executee par le preuost.	fo. 65
Sensuit vne fort bonne contreprinse executee pour le lieutenant contre le Preuost.	fo. 66
Tenue & garde de la seconde prinse, pour le Lieutenant contre le preuost.	fo. 66
Après auoir traité cy dessus de la garde & tenue dudit lieutenant, resté à traiter de la garde & tenue pour ledit preuost.	fo. 67
Seconde prinse pour le lieutenant demöstrateur contre le preuost deffendeur.	fo. 67
Sensuit se que doit faire ledit preuost, pour la seconde prinse contre ledit lieutenant.	fo. 68
Seconde prinse monstree par l'Auteur au lieutenant, & executee par iceluy, contre le Preuost, à celle fin qu'il en puisse faire autät à vn autre.	fo. 68
Cy apres sera monstré par pourtraictures & escrit.	fo. 69
Ceste seöde prinse est möstrée & executée par ledit lieutenant.	f. 69
Sensuit la demonstration comment le Preuost doit faire pour oster lespee audit Lieutenant.	fo. 70
Sensuit la garde & tenue pour faire la troisieme prinse pour le Lieutenant contre le preuost.	fo. 70
Cy apres est monstrée la garde & tenue pour ledit preuost.	fo. 71
Sensuit le premier coup, pour faire & monstrier la premiere prinse pour le Lieutenant & preuost.	fo. 71

T A B L E.

- Sensuit la deffence de ce susdit coup. fo. 72
- Troisiesme prinse monstrée & executée par ce Lieutenant, contre le Preuost, à celle fin que le Preuost luy en saiche & puisse faire ault à l'aduenir, & par cōsequēt puis apres à quelques autres. fo. 72
- Sensuit ce que faut que le Preuost face, ledict Lieutenant luy monstrant comment il a fait. fo. 73
- Troisiesme prinse monstrée cy dessus par ledit Lieutenant au Preuost & est icy executée par le Preuost comme appert. fo. 73
- Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour executer ladite troisiesme prinse contre ledit Lieutenant. fo. 74
- Tenue & garde de la quatriesme & derniere prinse, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant. fo. 74
- Il sera cy apres monstré la garde & tenue pour deffendre un coup, qui sera un maindroict ou estoc d'haut, tiré par ledit Lieutenant contre le Preuost, pour faire la quatriesme prinse. fo. 75
- Maindroict ou estoc d'haut tiré par le Lieutenant, & deffendu par le Preuost, que faudra reiterer au Lieutenant pour executer la quatriesme prinse contre le Preuost. fo. 75
- Moyen de soy deffendre au preuost, de ce susdit maindroit. fo. 76
- Quatriesme prinse monstrée par le Lieutenant assillant au Preuost deffendant, comme voicy clerement monstré, & cy dessous par escrit declaré. fo. 76
- Sensuit ce qu'a peu faire ledit Preuost, ne sachant aucune contreprinse, car en toute prinse il ya vne contreprinse ce qu'il n'a fait cy dessus : mais cy apres il le fera moyenant l'intelligence que luy a donné ledit Lieutenant. fo. 77
- Quatriesme & derniere prinse, executée par le Preuost deffendeur, contre le Lieutenant son demonstrateur, comme icy appert par ces pourtraitures, luy mōstrant ce que luy a fait cy dessus. fo. 77
- Sensuit

T A B L E

- Sensuit l'exécution de ceste quatriesme & derniere prinse de ceste dite espée seule pour le Preuost contre ledit Lieutenant sondit demonstrateur.* fo. 78
- Garde & tenue, pour faire & executer les subtilitez de ceste espée seule, tant pour le Lieutenant assillant, que pour le Preuost defendant.* fo. 78
- Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Preuost.* fo. 79
- Premier coup qui est un maindroit de bas, tiré par le lieutenant, qui sert d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, contre le Preuost.* fo. 79
- Sensuit la deffence de ce coup pour ledit Preuost.* fo. 80
- Garde & tenue pour le lieutenant & Preuost, pour monstrier par ce lieutenant au Preuost, comment il fault qu'il face de formais, & non comme il a fait au precedent coup.* fo. 80
- Sensuit le scrit pour scauoir faire la tenue & garde dudit Preuost, pour executer ladite subtilité, par ledit lieutenant, la monstiant au Preuost, comme se verra cy apres au prochain coup.* fo. 81
- Premier coup de ladite subtilité, qui est sur le premier coup de ladite espée seule icy monstree, par ce lieutenant & executée par ce Preuost.* fo. 81
- Sensuit tout ce que faut que face cedit Preuost pour soy deffendre & offencer à un mesme temps, de cedit maindroit de bas au iaret, tiré par ledit lieutenant contre le Preuost.* fo. 82
- Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup de dites subtilitez, qui est un renuers de bas estant sur le pied droit, lequel seruira d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, tant pour le lieutenant assillant, que pour le Preuost deffendant.* fo. 82
- Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost & declaration dicelle.* fo. 83

T A B L E.

- Le second coup, qui est un reuers de bas, qui seruira d'espion, pour mieux faire & executer la seconde subtilité, pour le lieutenant, contre le preuost. fo. 83
- Sensuit ce que fait le preuost, pour la deffence de cedit reuers de bas, tiré par ledit lieutenant. fo. 84
- Second coup qui est un reuers sur le bras du preuost tiré & executé par ce prochain lieutenant contre le preuost, monstrant que luy en pouuoit faire autant, & non rabattre de l'espee, comme il a fait cy dessus aux prochaines pourtraitures. fo. 84
- Sensuit ce qu'a fait le dit preuost. fo. 85
- Autre fort bon, & subtil coup pour le lieutenant contre le preuost, laissant ledit arrièremain sur le coude & tirer un estoc au verre, comme est monstré icy. fo. 85
- Sensuit ce que doit faire le preuost pour le dernier coup de ceste espee seule. fo. 86
- Sensuit un traité sur l'exercice, & certains points requis de scauoir au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'ayment composé par ledit Auteur, attèdu que y est requis mesme desmarche, & scauoir mesme coups que ausdites armes. fo. 87
- Bien est vray qu'il faut oster un desdits coups, qui est l'estoc, & n'en demeurera que deux qui sont. fo. 87
- Cy apres seront declarez les points qui sont fort necessaires en cedit ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer. fo. 88
- Le troisieme point est requis & faut bien garder que quand on sera dedans le ieu de paulme d'auoir une autre raquette que celle dequoy on se veut aider. fo. 88

Fin de la table.

PRIVILEGE DV ROY.



HARLES par la grace de Dieu Roy de France. A noz amez & feaux, les gens tenans noz courts de Parlements, Baillifs, Seneschaux, Preuofts, ou leurs Lieutenents, & à tous noz iusticiers & officiers, & à chacun d'eux, li comme à luy appartiedra, Salut & dilection: Nostre cher & bien amé Henry de S. Didier Escuyer, gentilhomme Prouençal, nous a fait entendre qu'il compose certains liures qu'il nous a dediez, sur la maniere de tirer des armes, à scauoir de l'espée seule, espee & dague, espee cape, espee rondelle, espee targue, espee bouclier, espee à deux mains, les deux espees, & la dague seule, redigez par art, ordre & pratique, avec moyen de soy deffendre & offencer en vn mesme temps, des coups qu'on peut tirer, tant en assaillant, qu'en deffendant, fort vtilles & notables pour adextrer la ieunesse, lesquels & semblablement tous ceux qu'il composera pour le fait des armes, il desireroit volontiers faire imprimer & mettre en lumiere. Toutefois estant chose qu'il n'a peu faire qu'avec grands fraits & despens, il craint qu'apres y auoir esposé lesdits fraits, aucuns imprimeurs, ou libraires, & autres ne les feist à son grād detrimēt, & dommage, rimprimer, s'il n'auoit de nous permission, & priuilege special. A ceste fin nous ayant humblement fait supplier, & requerir luy vouloir sur ce pouruoir de noz lettres à ce necessaires. Nous à ces causes desirans, entant qu'il nous sera possible, fauorablement traiter toutes personnes de bon scauoir, à l'entente-

Bb ij.

nement & aduancement des choses vtils, & profitables au public. Afin que chacun plus volontiers s'esuertue de faire le semblable, auons audit de S. Didier permis & octroyé, permettrons & octroyons par ces presentes, qu'il puisse & luy soit loisible faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera, lesdits liures cy dessus mentionnez, ensemble tous ceux qui seront par luy composez, sur le mesme subiet. Et à fin que celuy ou ceux desdits imprimeurs, qui auront charge de luy, de ce faire, ayent moyen d'eux recompenser des fraits, qu'il conuiendra faire pour cest effet. Auons inhibé & defendu, inhibons & deffendōs à tous autres Libraires & Imprimeurs de cestuy nostre Royaume, pais terres & seigneurie de nostre obeissance, que durant le temps & terme de dix ans ensuiuans, consecutifs, à contér du iour & date qu'à lesdits liures aurōt esté imprimez, il n'ayent à imprimer, ne faire imprimer, ne grande, petite, ou autre forme, quelle qu'elle soit, ne vendre les dessusdits liures, qui auront esté imprimez par autres que par celuy ou ceux qui auront charge dudit de S. Didier, sur peine d'amende arbitraire, & de cōfiscation, & perte de tous lesdits liures. Si voulons & vous mandōs, commettrons & enioignons par ces presentes, & à chacun de vous en droit soy, si comme à luy appartiendra, que selon & ensuiuant noz permissions octroy & vouloir, vous faites ou faites faire expresses inhibitions & deffenses de par nous sur les peines cy dessus indites, & autres que verrez estre à imposer à tous imprimeurs & libraires demourans en voz destroits, & iuridictions, que par cy apres eulx, n'aucuns d'eux, autre que celuy qui aura charge &

commission expresse dudit de S. Didier, pour ce faire n'ayent à imprimer ne faire imprimer, mettre n'exposer en vente, durant ledit temps de dix ans lesdits liures cy dessus mentionez & si apres lesdits commandemens faits vous trouuez aucuns contreuens à iceux procedez à lencontre deux par condamnation desdites peines & autrement aussi que verrez estre a faire selon lexigēce des cas, car tel est nostre plaisir, & parce que du contenu en cesdites presentes lō pourra auoir affaire en plusieurs & diuers lieux. Nous voulons qu'au vidimus d'icelles fait soubz scel royal ou collatiōné par lun de noz Notaires & Secretaires fait soit adiousté cōme à ce present original & que en mettant par brief ou extrait le contenu en seldites presentes au cōmencement desdits liures elles soiēt tenues pour deuemēt signifiees à tous libraires & imprimeurs dessusdits & autres qu'il appartiendra. Dōné à Paris le vingtroisiesme iour de Ianuier l'an de grace mil cinq cens soixante & treize & de nostre regne le treziesme, Ainsi signé par le Roy Brullart & seellées sur simple queue de cire iaulne.

B b iij



